automne 2020

JOURNAL DES LIBERTÉS

Inflation : la grosse farce des « QE »

Plus de croissance économique grâce à une justice indépendante

Quand l'écologie devient *tyrannique*

Sans juge il n'y a plus de droit

Homo Domesticus
de James C. Scott

journaldeslibertes.fr

Directeur de la publication : Pierre Garello

Comité de rédaction :

Jean-Philippe DELSOL
François FACCHINI
Jean-Philippe FELDMAN
Jacques GARELLO
Guido HULSMANN
Alain LAURENT
Nicolas LECAUSSIN
Bertrand LEMENNICIER †
Henri LEPAGE
Philippe NEMO
Pascal SALIN
Patrick SIMON

Conseil d'orientation :

Thierry AFSCHRIFT
Florin AFTALION
Fred AFTALION
Axel ARNOUX
Olivier BABEAU
Francis BALLE
Eudes BAUFRETON
Pierre BENTATA
Pierre BESSARD
Jacques BICHOT
Bertrand BLANCHETON
Baudouin BOUCKAERT
Yves BOURDILLON
Gérard BRAMOULLÉ
Patrick de CASANOVE
Jean-Pierre CHAMOUX
Jean Pierre CENTI
Enrico COLOMBATTO
Brice COUTURIER
Victoria CURZON-PRICE
Chantal DELSOL
Nouh EL HARMOUZI
Hicham EL MOUSSAOUI
Lars FELD
Renaud FILLIEULE
André FOURCANS
Georges GALLAIS-HAMONNO †
Antoine GENTIER
Pierre GREGORY
David HART
Christine HENDERSON
Yvon JACOB
Nathalie JEANSON
Jean Michel JOSSELIN
Michel KELLY GAGNON
Mamadou KOULIBALY
Jean Dominique LAFAY
Georges LANE †
Sébastien LAYE
Jean-Didier LECAILLON
Carlo LOTTIERI
Emmanuel MARTIN
Alain MATHIEU
Eduardo MAYORA
Guy MILLIERE
Philippe NATAF
Jean-Yves NAUDET
Radu NECHITA
Jean Baptiste NOE
Hervé NOVELLI
Angelo PETRONI
Daniel PILISI
Benoit RITTAUD
Yvon ROCABOY
Serge SCHWEITZER
Philippe SIMONNOT
Philippe STOFFEL-MUNCK
Benoîte TAFFIN
Nikolaï WENZEL
Alain WOLFELSPERGER
Bernard ZIMMERN

Journal des libertés

© 2020, ALEPS et IREF
35, Avenue Mac Mahon, 75017 Paris

ISSN : 2609-9969

www.journaldeslibertes.fr

Conception graphique et mise en pages :

Whims Media
Republicii 202
105700 Comarnic
Prahova, Roumanie
www.whimsmedia.com

Equipe technique :

Christian NĂSULEA
Diana NĂSULEA
Beatrice CREȚU
Dragoș BECHERU
Constantin POPA

Imprimé par :

Pulsio Print
SIREN : 48110509600012
62 rue Notre Dame de Nazareth
75003 Paris
www.pulsioprint.com

Sommaire

Actualité

5	Pourquoi l'inflation reste faible alors que la masse monétaire augmente ?	*François Facchini*
25	Inflation : la grosse farce des « QE »	*Henri Lepage*
41	Hommage à Bernard Zimmern	*Nicolas Lecaussin*

Les fondements

45	Les mesures de l'indépendance de la justice : Note d'introduction	*François Facchini*
49	Plus de croissance économique grâce à une justice indépendante : Les résultats d'une étude transnationale	*Stefan Voigt* *Jerg Gutmann* *Lars P. Feld*
67	Une critique « autrichienne » du concept keynésien de demande globale	*Pascal Salin*
85	Demande globale : ce que dit le keynésianisme extrême	*Jacques Garello*

Dossier : Défense des libertés

91	Quand l'écologie devient tyrannique	*Jean-Philippe Delsol*
103	Greta Thunberg et l'écologie liberticide	*Jean-Philippe Feldman*
109	Sans juge il n'y a plus de droit	*Jérôme Gavaudan*

Notes de lecture

119	La fin de l'individu : voyage d'un philosophe au pays de l'intelligence artificielle *de Gaspard Koenig*	*Jean-Pierre Chamoux*
125	Homo domesticus : Une histoire profonde des premiers États *de James C. Scott*	*François Facchini*
139	Exception française : Histoire d'une société bloquée de l'Ancien Régime à Emmanuel Macron *de Jean-Philippe Feldman*	*Jacques Garello*

Pourquoi l'inflation reste faible alors que la masse monétaire augmente ?

par
François Facchini

François Facchini est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Economiques. Il est en poste à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et responsable du Programme Politiques Publiques du Centre d'Economie de la Sorbonne (CES).

Une importante question pour la théorie économique et les anticipations des décideurs se pose depuis la crise de 2008 : Pourquoi l'augmentation de la masse monétaire n'a pas d'effets inflationnistes ?

La question repose sur plusieurs croyances qui parfois relèvent des sciences économiques. La première croyance est que la banque centrale européenne a une politique monétaire expansionniste. La politique du *quantitative easing* (QE) monétise la dette publique et favorise la création monétaire. La politique des taux d'intérêt négatifs soutient le crédit et finalement l'augmentation de la quantité de monnaie ; les crédits faisant les dépôts. La deuxième croyance repose sur la théorie quantitative de la monnaie ou l'équation de Fisher : $M.v = P.T$ avec M pour « Masse monétaire », v pour « Vitesse de circulation de la monnaie », P pour « niveau des prix » et T pour « revenu national réel ». Suivant cette théorie, si la quantité de monnaie (M) augmente plus vite que le montant des transactions (T) pour une vitesse de circulation de la monnaie constante (v), il devrait y avoir une augmentation du niveau général des prix (indice des prix à la consommation, IPC).

La Figure 1 donne les chiffres tels qu'ils ont été calculés par les économistes des grandes institutions de statistiques, françaises et européennes. Nous constatons que la masse monétaire a en effet augmenté, mais seulement depuis la crise de 2008. Auparavant, et depuis 1977, en France et dans la zone euro (19 pays) le taux de croissance de la monnaie (ΔM3 sur la figure) avait fortement baissé. Dans le même temps, le taux d'inflation baissait de manière régulière depuis la fin des années 70. Cela signifie que la prédiction de l'équation de Fisher n'est pas fausse. Elle ne décrit pas, cependant, correctement la période 2008-2020. Pourquoi ?

Cet article se propose de répondre à cette question. La première raison tient au mode de calcul du taux d'inflation (IPC). La seconde raison peut se trouver dans l'équation de Fisher elle-même : l'inflation d'origine monétaire suppose que la masse monétaire augmente plus vite que le revenu réel et que la vitesse de circulation de la monnaie soit constante. Or, il se trouve que la vitesse de circulation de la monnaie baisse. La troisième raison se trouve dans les limites de l'équation de Fisher et l'impuissance des banques centrales qui n'ont pas les moyens d'ajuster en temps réel l'offre à la demande de monnaie.

Calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC) et inflation d'origine monétaire

Pour calculer l'indice des prix à la consommation (IPC), l'INSEE [1] collecte des prix pour différents biens dans 99 agglomérations et 30 000 points de vente et, au plan national, pour 40 000 services. Ces prix sont réunis dans des groupes de produits. Chaque groupe est ensuite pondéré dans l'IPC proportionnellement à son poids dans les dépenses des consommateurs. Si l'alimentation représente en moyenne 20% de l'indice, les prix des biens de ce groupe pèsent pour 20% de l'IPC. L'IPC est publié chaque mois au Journal Officiel. Un indice de 102 représente un taux d'inflation de 2%. Cet indice ne retient pas les remboursements d'emprunts liés à l'achat d'un logement et l'ensemble des crédits à la consommation. Il n'intègre pas non plus dans son calcul l'évolution des prix des biens financiers.

Le choix du panier des biens pour calculer l'IPC est en ce sens décisif. Si les statisticiens de l'INSEE n'intègrent pas les actifs

[1] Élaboration de l'indice de prix à la consommation IPC, Lien : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1007

financiers et que la monnaie créée est utilisée pour acheter des actifs financiers qui sous l'effet de la demande accrue augmente ; cette augmentation n'est pas prise en compte. Elle n'est pas mesurée. Qui plus est, le poids donné à chaque bien est une moyenne, ce qui explique que certains ménages puissent percevoir une augmentation des prix qui n'est pas mesurée par l'IPC. La variation de l'IPC est donc une information imparfaite, construite sur des conventions.

La variation de l'IPC n'indique pas, par définition si elle est la conséquence d'une évolution des conditions de la production réelle ou si elle est la conséquence d'un déséquilibre monétaire, d'une quantité de monnaie trop importante. Elle mélange, par construction, l'inflation par les coûts, l'inflation par la demande et l'inflation par la monnaie.

Le mot inflation devrait, pourtant, être réservé à l'inflation monétaire qui est le processus consistant à émettre une quantité de monnaie supérieure à l'augmentation du stock de monnaie métallique (Rothbard 1962 [2], Chapitre 12). Cela faciliterait l'interprétation de l'évolution du taux d'inflation. L'IPC n'est pas, cependant, construit sur cette définition stricte de l'inflation. Il mesure alors, en sus de l'inflation par la création monétaire, l'inflation par les coûts et l'inflation par la demande.

Tout ce qui baisse les coûts de production baisse les prix et donc contribue à un IPC faible[3]. Ainsi,

---

[2] Murray R. Rothbard, *Man, Economy and State*, Online edition, second edition, the Ludwig von Mises Institute, Auburn, Alabama, 2004.

[3] Si on retenait la définition stricte de l'inflation, il faudrait dire qu'il n'existe pas d'inflation par les coûts car « ni des salaires plus élevés, ni la cherté du pétrole ou des importations en général, ne peuvent tirer vers le haut les prix agrégés de tous les biens, sauf si les acheteurs sont davantage pourvus en

i) Un fort taux de chômage est favorable à la baisse des salaires car un patron pour deux ouvriers est une situation plus favorable au patron que deux patrons pour un ouvrier.

ii) Un taux de syndicalisation élevé favorise l'augmentation des salaires et des coûts de production (Haberler 1974[4], Chapitre 7). C'est la fameuse spirale salaire-prix.

iii) La baisse des taux d'intérêt est un facteur favorable à la baisse du prix du capital et *in fine* des coûts de production.

iv) La baisse du prix du pétrole mais aussi les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ont des effets baissiers sur le niveau général des prix.

v) A ces causes s'ajoutent la concurrence. Plus les pays se libéralisent plus la concurrence est forte et plus les prix ont tendance à baisser (réduction des marges réalisées par les entreprises). Ce qui donne du pouvoir d'achat et soutient la demande. Le libre échange est pour cette raison une cause de la baisse du niveau général des prix (Zhang 2017[5]). La liberté des prix rétablie en France sous le gouvernement Chirac-Balladur en 1986 a renforcé la concurrence et a eu le même effet baissier.

Plus généralement, tout ce qui baisse les revenus, le pouvoir d'achat des ménages, favorise une baisse des prix. La demande baisse si les revenus baissent ou si les individus préfèrent l'épargne à la consommation présente. Les revenus, si on simplifie, ont deux sources : le travail et le capital.

---

monnaie pour les acheter » (Hayek [1976], 2015, p.170). L'inflation par les coûts n'est en fait que la conséquence d'une augmentation de la quantité de monnaie par la politique monétaire afin de réduire le chômage.

[4] Haberler, G., 1974. *Economic Growth & Stability. An analysis of economic change and policies*, Nash Publishing, Los Angeles.

[5] Zhang, CS., 2017. "The Great Globalization and Changing Inflation Dynamics". *International Journal of Central Banking*. 2017 ; 13(4) : 191–226.

i) La baisse des taux d'intérêt baisse les coûts de production, mais aussi le revenu des propriétaires de capital. La baisse des revenus des propriétaires réduit leur demande et sur le long terme une baisse de l'épargne[6] qui va réduire l'investissement et les gains de productivité qui détermine la dynamique des salaires.

ii) Les revenus du travail sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande de travail et la productivité du travail. Tout ce qui favorise la productivité de la combinaison productive favorise la hausse des salaires et donc l'inflation, mais tout ce qui conduit à une baisse de la productivité a l'effet inverse.

Même si toutes les forces à l'œuvre dans notre économie ne vont pas toutes dans le sens d'une baisse de l'inflation, il n'en demeure pas moins que la baisse de la croissance des IPC n'a rien de surprenant dans un pays comme la France et plus généralement dans la zone euro si on garde à l'esprit cette convention qu'est l'IPC. La liberté de fixation des prix, le libre-échange voulu par la construction européenne, la libre circulation des personnes et des capitaux à l'intérieur de l'Europe, la baisse du taux de syndicalisation, un fort taux de chômage, les gains de productivité induit par les NTIC, le choix d'un euro fort par rapport au dollar, la baisse du prix du pétrole[7] du fait de la

[6] Le taux d'épargne est égal à 4,1% du PIB en 2016 contre plus de 9% en 1999. Source : OCDE L'épargne est égale à la différence entre le revenu disponible (ajusté des variations des droits nets sur les retraites professionnelles) et les dépenses de consommation finale. Elle reflète la part du revenu disponible qui est utilisée, avec les éléments du passif, pour acquérir des actifs financiers et non-financiers. Le taux d'épargne présenté ici, correspond à l'épargne nette, c'est à dire déduction faite de l'amortissement, en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB). Les données sont basées sur le Système de Comptabilité Nationale de 2008 (SCN 2008) pour tous les pays de l'OCDE.

[7] On peut utiliser cette série pour constater une forte hausse du prix du pétrole jusqu'en 2008 puis une baisse depuis. Lien : https://on.bp.com/3n6E1qK

découverte de nouveaux gisements et de l'exploitation du gaz de schiste aux USA notamment, et de faibles gains de productivité qui limitent la progression des salaires convergent pour entretenir la baisse des prix. La baisse des prix est l'effet de la libéralisation, de la mondialisation.

Croissance de la masse monétaire et croissance du revenu réel

Une seconde explication à l'absence d'inflation malgré une forte croissance monétaire repose sur l'équation de Fisher elle-même ($M.v = P.T$). Il y a hausse du niveau général des prix si la vitesse de circulation de la monnaie est constante et si la hausse de la masse monétaire est supérieure à celle du revenu national.

La Figure 1 compare le taux d'inflation, le taux de croissance de la masse monétaire (M3) et le taux de croissance réel du PIB.

Le taux d'inflation a bien baissé à un rythme équivalent au taux de croissance de la masse monétaire sur la période 1978-1998. A partir de cette date, les deux grandeurs divergent. Le taux d'inflation reste très faible alors que la croissance de M3 augmente jusqu'à retrouver son niveau de 1980. Cet écart s'est traduit dans les années soixante-dix/quatre-vingt par de hauts taux d'inflation jusqu'à 1999. Avec la création de l'euro c'est comme si une croissance de M3 supérieure à la croissance de la production réelle n'avait aucun effet sur le niveau général des prix. Cet écart conduit à penser qu'il y a trop de liquidité dans la zone euro. Cette surliquidité ne se traduit pas cependant en inflation. Pourquoi ?

La construction de l'IPC a permis de lister une première série de déterminants. L'équation de Fisher conduit à s'interroger sur la valeur de la vitesse de circulation de la monnaie.

Figure 1. Taux d'inflation et dynamique de la masse monétaire dans la zone euro

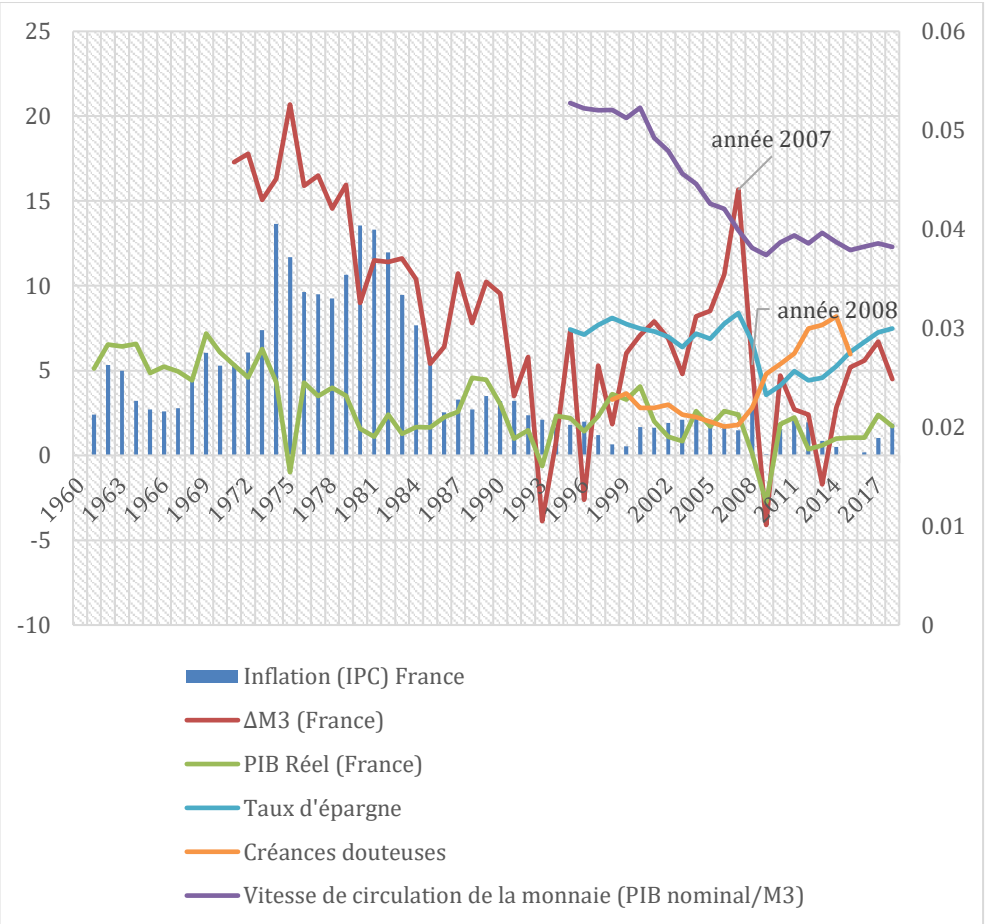

Sources : Taux d'inflation, OCDE Lien : https://bit.ly/30lY1vV, Masse monétaire (M3), Banque de France, France - Contribution à M3 - Taux de croissance annuel - Fin d'année et PIB Réel, OCDE PIB réel, https://bit.ly/3iabvkw, Vélocité de la monnaie est le rapport du PIB nominal sur la masse monétaire (PIB/M3 ou PIB/M2). Taux d'épargne, Banque Mondiale, Gross Saving (% of GDP), Lien : https://bit.ly/36kIq3M. Créances douteuses, Bank of Saint Louis, données Banque Mondiale (1998-2015), Lien : https://bit.ly/2S9gBmn.

La vitesse est le rapport du PIB nominal à la masse monétaire. La vitesse de circulation de la monnaie est la fréquence à laquelle une unité de monnaie est utilisée pour acheter des biens et des services produits localement au cours d'une période donnée. En d'autres termes, c'est le nombre de fois qu'un euro est dépensé pour acheter des biens et des services par unité de temps. Si la vitesse de circulation de la monnaie augmente, il y a alors davantage de transactions entre les individus dans une économie.

Depuis 1995 la vitesse de circulation de la monnaie en zone euro (PIB nominal de la zone euro à 19 pays/ M3[8] de cette même zone) est toujours inférieure à un. La Figure 1 permet aussi de constater une baisse de la vitesse de circulation de la monnaie. L'économie européenne sous l'autorité de la Banque Centrale produit de plus en plus de monnaie (M3 augmente) mais cette monnaie est utilisée de moins en moins souvent. La monnaie disponible ne circule même pas une fois. On tient ici une explication compatible avec l'équation de Fisher.

Cette baisse de la circulation de la monnaie se développe dans un contexte particulier. Le taux d'épargne des économies européennes ne fait que retrouver son niveau d'avant la crise de 2008 (Figure 1), la part des créances douteuses dans la zone euro n'a pas cessé d'augmenter de 2008 à 2014 et le risque d'une crise de la dette souveraine ne cesse de croître.

Les banques, les ménages et les entreprises sont, pour ces raisons, prudentes. La confiance des ménages et des entreprises

[8] M3 est une mesure de la masse monétaire qui comprend le numéraire en circulation, les dépôts à terme d'une durée inférieure ou égale à deux ans, les dépôts remboursables avec un préavis inférieur ou égal à trois mois et les prises en pension, les parts /unités de fonds communs de placement et les titres de créance ayant une échéance inférieure ou égale à 2 ans. M3 est mesurée par un indice désaisonnalisé, l'année de référence étant 2015.

est faible. La conséquence est un faible niveau de demande, mais aussi une faible demande de prêts. Les banques sont de leur côté limitées par les contraintes bilancielles contenues dans les accords de Bâle de fin 2010 (Lepage 2018[9], p.294). Ces contraintes limitent leur capacité de création de monnaie et les incitent à détenir des créances publiques. Les titres publics sont traités comme des créances sans risque -- ce qui est curieux quand on sait que la plupart des crises d'hyperinflation du XX° siècle trouvent leurs origines dans une mauvaise gestion de la dette (Rogoff et Reinhart 2009[10]). La conséquence de cette situation est une baisse de la quantité de monnaie privée[11] et une stratégie de monétisation de la dette. La politique monétaire a donc été principalement conçue pour protéger les prêteurs de la faillite des États (Grèce, Italie, Espagne, etc.).

La stratégie de monétisation de la dette participe de ce projet. La monétisation de la dette n'a pas utilisé la même technique durant toute la période. En mai 2010 la banque centrale européenne utilisait le programme SMP (*Security Market Programme*) qu'elle a arrêté et remplacé en septembre 2012 par le programme OMT (*Outright Monetary Transactions*). Dans les deux cas, la BCE rachetait sur le marché secondaire les titres publics des États de la zone euro les plus menacés par une crise de la dette souveraine (Espagne, Grèce, Irlande, Italie et Portugal). Le rachat de titres publics favorisait l'injection de liquidités dans le système

---

[9] Lepage, H., 2018. « Le ressort brisé du système monétaire international, » in *Politique Internationale, La revue* n°158, Hiver, Lien : https://bit.ly/30hKTYA

[10] Reinhart, C. and Rogoff, K. 2009. *This Time is Different, Eight Centuries of Financial Folly*, Princeton University Press.

[11] Henri Lepage renvoie ici le lecteur à l'article de Steve H. Hanke et Matt Sekerke 2017, "Bank regulation as monetary policy: lessons from the great recession", *Cato Journal* 37 (2), 385-405.

économique. Mais la BCE obligeait les banques à retirer le même montant de liquidités que celui qu'elle avait apporté en rachetant les titres publics. Lorsque la BCE achetait pour un milliard d'euros de titres publics sur le marché secondaire, elle imposait aux banques un dépôt d'un milliard d'euros. Il s'agissait d'une opération de « reprise de liquidité en blanc ». En contrepartie, ces dépôts étaient rémunérés. L'intérêt pour la BCE était de pouvoir proposer un taux de rémunération de ces dépôts ou de reprise inférieur au taux de refinancement principal. La monétisation dans ce modèle n'est pas créatrice de monnaie et d'inflation monétaire.

En mars 2015, cependant, les politiques monétaires non conventionnelles d'assouplissement quantitatif ou de *quantitative easing* (QE) sont mises en œuvre. Ces politiques ont débuté en mars 2015 et ont été poursuivies jusqu'à ce jour. Il s'agit aussi de politiques de rachat de créances privées et publiques sur le marché secondaire. Au regard des montants, aucune politique de reprise à blanc n'est imposée aux banques. L'effet des politiques d'assouplissement est donc potentiellement inflationniste. Il dépend de l'usage que les banques font de ces crédits.

Dans un contexte défavorable (haut taux de créances douteuses, fort risque de crise de la dette souveraine et absence de reprise économique forte) des quantités de monnaie élevées et des taux d'intérêt bas ne sont pas suffisants pour empêcher la contraction des prêts accordés par les banques. Ces politiques de bas taux et de fortes croissances de la masse monétaire indiquent aux acteurs que la situation économique est mauvaise. Elles limitent la prise de risque. Elles expliquent pourquoi la création de liquidités ne se traduit pas par de l'hyperinflation mais plutôt par une baisse de la vitesse de circulation de la monnaie (Figure 1). Les banques se contentent d'acheter des titres financiers, et comme ces titres ne sont pas intégrés dans l'IPC, la hausse de leurs

prix n'a ainsi aucun effet sur le taux d'inflation. Ce d'autant que ces titres sont pour partie hors zone euro et n'ont pas d'effets sur l'IPC de la zone euro. Les banques peuvent aussi décider d'utiliser les liquidités obtenues à la suite du rachat des titres publics par la BCE pour se désendetter ou pour les placer sur leurs comptes de réserves à la banque centrale. Une fois encore, aucune augmentation du niveau général des prix ne sera enregistrée, et aucun impact productif ne pourra être observé.

La dernière conséquence de la politique d'assouplissement quantitatif (QE) est d'avoir réduit la quantité de titres sûrs sur le marché (Lepage 2019[12]). La monétisation de la dette n'a pas d'effets inflationnistes parce que les banques fabriquent de la liquidité comptabilisée en dollars digitaux créés « à partir de rien » et sans ancrage territorial. Ces banques créent de la monnaie monde (*global money*) qu'elles utilisent généralement pour sécuriser leurs transactions sur titres publics et en particulier des titres de la dette publique américaine. Le rachat des titres publics par les banques centrales a fragilisé cette économie de la monnaie monde, car elle a augmenté le prix de leur contrepartie. C'est ainsi que les banques centrales ont nourri la récession mondiale et la stagnation séculaire.

L'équation de Fisher n'est donc pas inutile pour décrire l'évolution de l'inflation, mais c'est plus du côté de la faiblesse de la vitesse de circulation de la monnaie qu'il faut se tourner que du côté de la quantité de monnaie proprement dite qui peut rester sur les marchés financiers et n'alimenter ainsi aucune demande sur les marchés des biens et services.

---

[12] Lepage, H., 2019. « Système monétaire et banques centrales : la grande déglingue, » *Inférence*, July 11, 4 (4). Lien : https://bit.ly/33gnDw6

Les limites de l'équation de Fisher

L'équation de Fisher n'est pas seulement difficile à observer pour toutes les raisons évoquées plus hauts. Elle n'est aussi qu'une approximation grossière des explications adéquates et qui, de surcroît, deviennent totalement inutiles dès lors que plusieurs monnaies sont simultanément en usage dans une même région (Hayek 1931[13], p.3; [1976], 2015[14] p.140). Les limites de l'équation de Fisher – équation qui fonde les politiques monétaires keynésiennes – sont les suivantes :

i) Sa première limite est de supposer qu'il n'existe qu'une seule monnaie sur un territoire donné et qu'il est possible d'en mesurer la quantité.

ii) Sa seconde limite est d'ignorer l'existence des privilèges exorbitants des monnaies internationales et du dollar en particulier.

iii) Sa troisième limite est de croire que les changements monétaires n'affectent que le niveau général des prix. Une offre trop importante de monnaie n'augmente pas simultanément tous les prix d'un même pourcentage (Hayek [1971], 2015, p.137).

Mesurer la masse monétaire reste un exercice très difficile. Une politique monétaire de régulation de la quantité de monnaie paraît pour cette raison irréalisable. Les banquiers centraux ne disposent pas de l'information nécessaire à la réalisation de leurs objectifs. Ils sont incapables d'ajuster l'offre de monnaie à la

---

[13] Hayek écrit aussi que, d'un point de vue pratique, l'une des pires choses qui puisse advenir serait que le grand public cesse définitivement d'accorder foi aux propositions élémentaires de la théorie quantitative (Hayek 1931, p.3). Hayek, F., 1931. *Price and production*, Routledge, London, traduction française *Prix et production*, Agora.

[14] Hayek, F., 2015. *Pour une vraie concurrence entre les monnaies*, Paris, PUF, traduction française de *Denationalisation of Money*, IEA, Londres, 1976.

demande de manière instantanée. En pratique personne ne connaît la quantité de monnaie optimale pas plus que la meilleure façon de la mettre sur le marché (Hayek [1976], 2015, p.142 ; Friedman 1959, p.98[15]). Cette impuissance s'explique en grande partie par l'impossibilité de savoir comment les banques vont utiliser les nouvelles possibilités de crédit offertes par la monétisation des dettes et des titres publics en particulier. La mesure de la masse monétaire est d'autant plus difficile que certaines banques centrales disposent d'une monnaie internationale qui leurs donnent des privilèges.

L'effet inflationniste de la création monétaire peut être considérablement limité par l'acquisition de ce qu'il est convenu d'appeler les privilèges exorbitants du dollar (Sy 2012 [16], Eichengreen 2012 [17]). Les États-Unis ont acquis ces privilèges après l'affaiblissement de la France et de l'Europe du fait de deux guerres mondiales. Le dollar, en devenant la principale devise du système monétaire international, permet aux États-Unis de vivre au-dessus de leurs moyens, autrement dit, de consommer plus qu'ils ne produisent et de s'endetter à des taux anormalement bas et dans leur propre monnaie. Sans ces privilèges les agents ne prêteraient plus ou ils le feraient avec des taux plus élevés pour couvrir les risques de non-remboursement. C'est parce que la demande de dollar dépasse les frontières nationales que les États-Unis peuvent financer leur dette publique sans risque d'hyperinflation. Les États-Unis empruntent dans leur monnaie,

---

[15] Friedman, M., 1959. *A Program for Monetary Stability*, New York: Fordham University Press.

[16] Mouhamadou Sy, « Le dollar, d'hier à demain », *La Vie des idées*, 17 décembre 2012. ISSN : 2105-3030. Lien : https://bit.ly/3cJs0Tv

[17] Barry Eichengreen, *Un privilège exorbitant : Le déclin du dollar et l'avenir du système monétaire international*. Traduit de l'anglais par Michel le Séac'h. Paris, Odile Jacob, 2011, 280 p.

ce qui leur permet de réduire le montant des remboursements. La dépréciation régulière du dollar limite mécaniquement la dette américaine sans provoquer d'inflation. Les américains ont une croissance à crédit parce que le dollar est une monnaie internationale. L'euro a probablement un effet similaire. La demande mondiale d'euro compense la perte de change occasionnée par la monétisation de la dette publique. L'inflation crée donc bien un risque de change. Ce risque est cependant limité par le degré d'internationalisation de la monnaie du pays.

L'équation de Fisher soutient qu'une augmentation de la masse monétaire entraîne une augmentation du niveau général des prix. La politique keynésienne de plein emploi repose sur ce principe. Il suffit d'augmenter les prix suffisamment pour baisser les salaires réels et finalement favoriser l'emploi. Un tel raisonnement est toutefois incorrect, car il ignore tout simplement que l'inflation monétaire n'affecte pas tous les prix simultanément, mais entraîne des augmentations successives de prix, ce qui altère les relations entre les prix (Hayek [1976], 2015, p.143). La monnaie entre sur le marché en un lieu et à un moment donné. Elle altère la structure des prix relatifs sur laquelle les entrepreneurs construisent leurs anticipations et finalement leurs décisions d'embauche. Les prix augmentent sur certains marchés et pas sur d'autres. Les entrepreneurs orientent alors les ressources vers ces marchés où les prix augmentent, car ils interprètent cette hausse des prix comme une hausse de la demande. Ils identifient des opportunités de profit artificiellement créées par la politique monétaire. La conséquence est une réduction de la disponibilité du capital pour d'autres biens et services et une nouvelle modification de la structure des prix relatifs. L'inflation affecte ainsi à la fois le marché des facteurs de production (structure du capital) et le marché des biens. Tous ces ajustements sont ignorés par le calcul de l'IPC qui ne retient que

le niveau général des prix. L'inflation monétaire, en provoquant une modification des prix relatifs, a un coût économique non négligeable puisqu'elle oriente la production dans des secteurs où il n'existe pas de demande supplémentaire. L'inflation augmente artificiellement la production de certains biens et incite au mauvais usage des ressources en poussant le travail et les autres facteurs de production vers des emplois qui ne peuvent demeurer profitables qu'aussi longtemps que l'inflation s'accélère (Hayek [1976], 2015, p.144).

L'autre effet pervers de ces politiques monétaires de crédit bon marché est de nuire sur longue période à l'épargne et *in fine* à l'investissement. L'inflation crée une illusion de richesse. Les individus se croient plus riches qu'ils ne le sont, car le prix de leur capital augmente artificiellement. Cela les conduit à moins travailler, à plus consommer et à moins investir. Le taux d'épargne tend alors à baisser. Cette baisse de l'épargne crée des tensions à la hausse sur les taux d'intérêts qui peuvent obliger les banques centrales à baisser à nouveau leurs taux directeurs.

Le dernier effet de cette politique est la destruction nette de capital. Lors de la phase de récession qui suit la phase d'expansion artificielle, les entrepreneurs cherchent à redéployer leur capital afin de limiter les pertes. Une partie du capital a été financé sur fonds propres. Une autre partie a été financée par le crédit. La récession détruit par conséquent deux types de capital : le capital issu de l'épargne des entreprises et des ménages et le capital constitué grâce à la politique de crédit à bas taux. Sans les taux négatifs les entrepreneurs n'auraient pas investi dans des secteurs où la demande était artificiellement élevée. La récession débute dans les secteurs où la croissance était artificielle, elle se diffuse dans l'ensemble des marchés. Elle détruit le capital créé artificiellement par la politique de crédit à bas prix et l'épargne.

Pour sauver une partie du capital investi, les entrepreneurs vont redéployer leur épargne. Une partie du capital cependant n'est pas redéployable parce qu'il est spécifique (Hayek 1931[18], Williamson 1985[19]). Lors de la phase de récession ce capital sera donc détruit. Seule la partie non spécifique pourra être réorientée (Facchini.2018[20], p.5).

La politique monétaire expansionniste n'est donc pas capable de réaliser le plein emploi via une plus forte croissance. Elle tend, au contraire, à éloigner l'économie de cet objectif puisqu'à chaque récession une importante quantité de capital est détruite. Cette politique sert en revanche tous les agents qui possèdent des actifs financiers et qui voient leur fortune s'accroître.

La politique de bas taux favorise en premier lieu les détenteurs d'actifs financiers puis les emprunteurs qui peuvent obtenir des crédits bon marché. Elle augmente ainsi mécaniquement les inégalités et fait croire que le capitalisme est de plus en plus inégalitaire alors qu'il s'agit d'une conséquence de la politique monétaire et des décisions des gouvernements de ne pas voter leur budget à l'équilibre et de la menace que de tels choix font peser sur l'économie mondiale *via* les crises de dettes souveraines. La récession fait peser un risque sur les détenteurs d'actifs financiers et sur tous les agents qui ont emprunté. Elle peut provoquer une hausse des taux d'intérêt et des faillites en chaîne. Mais les vrais perdants sont les agents qui n'ont ni actif financier ni dette, autrement dit les épargnants, ceux qui croient

---

18 Hayek, F., 1931, *Price and production*, Lien: https://bit.ly/3jiuCu1

19 Williamson,O. 1985. "Reflections on the New Institutional Economics", *Journal of International and Theoretical Economics*, 141 (march), 187–95.

20 Facchini, F. 2018. « Non-Neutral Money: A Market Process Perspective ». *Journal des Économistes et des Études Humaines*, 24(1). doi:10.1515/jeeh-2017-0003.

encore que l'on s'enrichit en économisant sou à sou. Ceux-là comme en 2008 paieront les dettes publiques via l'impôt. Ils perdront peut-être leur emploi ou tomberont dans la pauvreté. Ce sont les plus vulnérables qui sont les plus touchés, car les détenteurs d'actifs financiers et les emprunteurs auront bénéficié de la baisse des taux et de la politique d'argent facile. La politique monétaire expansionniste et l'inflation monétaire qu'elle provoque ne sont pas seulement une source d'instabilité économique, elles sont aussi une source d'inégalités et entretiennent un sentiment d'injustice.

Conclusion

Un examen détaillé de la construction de l'IPC et des conditions de validité de l'équation de Fisher nous a permis de mettre en évidence ce qui arrive presque inexorablement quand une autorité politique intervient sur un marché. Elle défait d'un côté ce qu'elle fait de l'autre.

Il y a d'un côté la mondialisation et la concurrence renforcée souhaitée par l'Union Européenne, qui soutiennent le pouvoir d'achat des agents par la baisse des prix et donc favorisent la déflation. Dans le même temps pourtant la Banque Centrale Européenne se fixe pour objectif de maintenir l'inflation à 2%. La politique monétaire est en ce sens en contradiction avec la politique de la concurrence. Alors que la politique de la concurrence et l'ouverture des frontières donnent du pouvoir d'achat par la baisse des prix, la politique monétaire contrecarre cette évolution en soutenant une pure inflation monétaire. La conséquence est un pouvoir d'achat des revenus moindre et finalement une plus faible demande et moins d'inflation.

Il y a ensuite une contradiction entre les objectifs de la politique monétaire elle-même. L'effet de la mondialisation, du

libre-échange, ne serait pas aussi net si l'euro n'était pas une monnaie forte. Une baisse des prix du pétrole ou des importations n'aurait aucun impact sur le niveau général des prix si une dévaluation avait lieu. La baisse du taux de change aurait le même effet qu'une hausse du prix du pétrole. L'indépendance de la banque centrale est aussi un moyen de limiter l'inflation, car elle dissocie *de jure* la souveraineté monétaire de la souveraineté politique. Elle freine ainsi le taux d'inflation (Martin 2015[21]). La politique de taux d'intérêt bas est enfin à l'origine d'une baisse des coûts de refinancement des entreprises et finalement d'une baisse des coûts de production.

Ce jeu des vases communiquant peut expliquer la stagnation séculaire et l'inefficience des politiques conduites. La politique monétaire n'a pas eu les effets attendus. Le moment Keynes déclaré en 2008 a conduit à une forte augmentation de la croissance de la masse monétaire (M3, Figure 1), sans pour autant le retour d'une forte croissance. Les autorités monétaires imposent ainsi un taux d'inflation de 2% sans effet probant sur la croissance économique. Elle rogne sur le pouvoir d'achat des consommateurs sans améliorer par ailleurs leurs opportunités de gains. Le mouvement des gilets jaunes, et la hausse de la pauvreté dans un pays comme la France trouvent alors aussi leur origine dans cette politique monétaire qui est contradictoire et qui ne réussit pas à atteindre ses objectifs. Cette conclusion rappelle, à nouveau, que cette politique a pour principal objectif de faciliter le financement de la dette publique des États de l'Union et de la France en particulier. L'indépendance du banquier central est une réalité *de jure*, mais pas *de facto*.

---

[21] Martin, F.M., 2015. "Debt, Inflation and Central Bank Independence." *European Economic Review*, 79 (C), 129-150.

Alexandros Michailidis / Shutterstock.com

Inflation : La grosse farce des « QE »

par
Henri Lepage

Henri Lepage est économiste. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, il a également étudié à l'Université du Colorado et à la LSE. Journaliste économique de 1967 à 1976 il a depuis enseigné et fait du conseil en divers endroits (dont Paris-Dauphine). Il est membre de la Société du Mont Pèlerin et administrateur de l'ALEPS. Ses nombreux ouvrages incluent *Demain le capitalisme* (Pluriel 1978) ou encore *Demain le libéralisme* (Pluriel 1980).

Pourquoi l'inflation reste-t-elle faible alors que la masse monétaire augmente ? Pourquoi l'augmentation de la masse monétaire n'a -t-elle pas d'effets inflationnistes ? Telle est la question posée par François Facchini[1].

En économie, l'équation « création monétaire + plein emploi = inflation » a le statut d'une loi fondamentale, quelque chose qui ne peut pas ne pas se produire. D'où la perplexité des économistes devant l'insuccès des politiques non conventionnelles pour obtenir le retour d'une inflation à 2%[2]. Voici ce que nous disent en substance les économistes et qui est repris par les médias :

> « La création monétaire, nous l'avons avec les politiques de *Quantitative Easing*. Il n'y a qu'à regarder l'explosion du bilan des banques centrales. Le plein emploi ? La croissance reste historiquement faible. Mais, enfin, le taux de chômage, au moins pour les États-Unis, est au niveau le plus bas jamais atteint. Et cela dure quasiment depuis 2015 (jusqu'à l'accident de la pandémie). Le PNB américain a de fait rattrapé en 2017 son niveau de plein-emploi potentiel (disparition du *GDP Gap*[3]), ce qui, techniquement parlant, met un point final à la crise ».

Ce point de vue est celui que l'on retrouve constamment depuis cette date dans les discours du Président Trump et de Jay Powell sur l'état de santé supposé magnifique de l'économie américaine. Ce n'est que dans sa toute récente intervention de la fin août que Powell reconnaît enfin qu'intoxiqués par leur fixation obsessionnelle sur le taux de chômage, ils avaient un peu, sinon

---

[1] Nous nous référons ici à son article publié dans ce même numéro : *Journal des libertés,* n°10, Automne 2020.

[2] Rythme annuel considéré par l'orthodoxie comme nécessaire pour maintenir la dynamique d'une reprise économique durable.

[3] *GDP Gap* = écart de la croissance effective du PNB avec son taux potentiel de croissance en plein emploi.

beaucoup, forcé la dose. Leur conclusion : avant que la Covid ne frappe, les États-Unis avaient retrouvé le plein emploi. En 2018, ils étaient même passés au-delà, annonçant ainsi une possible surchauffe. Dans de telles conditions, la prochaine étape conjoncturelle ne pouvait être que le retour de l'inflation.

Ce n'est pas ce qui s'est passé ! Point d'inflation, mais la douche froide de l'automne 2018 et la progressive prise de conscience que les grandes économies mondiales étaient de nouveau engagées dans un processus de glissade déflatio-récessionniste dont les dirigeants américains, qui n'en comprennent pas l'origine, avaient beaucoup de mal à admettre la réalité. Exit le sujet de l'inflation. On n'en parle plus.

Pourtant, été 2020, paradoxalement, c'est au moment même où, du fait du Coronavirus, l'économie mondiale plonge dans le drame et dans l'anxiété absolue qu'il resurgit dans les commentaires et les médias.

> « C'est bien. La Fed a formidablement bien réagi. Par ses décisions ultra-rapides et radicales elle a, nous dit-on, enrayé l'engrenage d'une apocalypse financière, mais, vue l'énormité des sommes en causes (en deux mois, le bilan de la Fed est passé de 3000 à plus de 7000 milliards de dollars), l'issue, affirment les commentateurs, est inévitable : une fois la crise passée, l'après Covid sera inévitablement marqué par le retour au galop, voire au grand galop de l'inflation ».

A la veille de la rentrée, les voix d'experts se sont multipliées pour crier « au loup ». Mais les anticipations des marchés, telles que mesurées par les eurodollars *futures*[4], le taux des obligations américaines protégées de l'inflation (TIPS), ou encore l'évolution de la courbe des taux (toujours plus aplatie, ce qui est très mauvais signe pour l'avenir) n'en donnent pas le moindre signe.

---

[4] Le marché des contrats à terme en euro.

Après ce qui s'était déjà passé en 2011, puis en 2014-2015 (même type de scénario : hystérie réflationniste suivie d'une rechute totalement inattendue de la conjoncture alors même que les autorités se disaient convaincues de l'arrivée de la fin de crise), quelle est la cause de ces blocages à répétition de l'inflation – quatre au total en à peine dix ans ?

J'ai lu avec intérêt l'analyse de François Facchini dans les pages de ce Journal. Je l'ai bien aimée. J'y ai retrouvé des arguments, des analyses, des théories qui me sont familières. D'où un préjugé a priori favorable, à l'issue d'une première lecture rapide. Pourtant, au cours des relectures suivantes, j'ai éprouvé un sentiment d'insatisfaction. Si la question semble apparemment bien posée, de façon claire et nette, en revanche la réponse ne me semble pas prendre en compte des éléments essentiels de la situation présente. Ce qu'il nous offre est en fait une liste de facteurs et de théories qui, tous, pourraient expliquer pourquoi, d'une manière générale, nous vivons aujourd'hui dans un environnement où les phénomènes d'inflation tendent à s'estomper par rapport à l'expérience du passé. Mais son texte n'apporte aucune réponse au problème spécifique de l'expérience que, très concrètement, nous vivons depuis plus de dix ans à travers cette succession d'attentes inflationnistes apparemment justifiées par les canons traditionnels de l'analyse économique et pourtant à chaque fois déçues par la réalité. Qu'est-ce qui se passe ?

Si François n'y répond pas, me semble-t-il, de façon satisfaisante, c'est parce qu'en fait la manière même dont il formule sa question, et qui m'a parue si peu problématique à la première lecture, l'engage dès le départ dans une impasse. Le problème est que, telle qu'elle est rédigée, son explication endosse implicitement le narratif habituel qui sert de point d'ancrage à tous les commentaires, à tous les discours qui traitent

actuellement de l'inflation. Ce narratif est celui de « l'inondation de liquidités », c'est-à-dire la croyance que le gigantesque gonflement des bilans des banques centrales est le symptôme d'un déluge mondial de liquidités alimenté par une planche à billets qui fonctionnerait en mode de plus en plus accéléré. Or cette croyance qui semble quasiment aller de soi, qui n'est jamais contestée, est fausse. Cette inondation est une illusion, un véritable *fake* (pour parler le langage à la mode).

Il en va de même de l'hypothèse, implicite dans le thème du « déluge de liquidités », qu'il y aurait une relation quasiment constante entre le volume des réserves bancaires qui figurent au bilan de la banque centrale et la création monétaire des banques commerciales (la théorie du *multiplicateur*). Bien qu'elle continue de faire partie des enseignements de première année en économie, du fait de la mondialisation et des transformations de l'industrie bancaire et financière qui y sont liées, c'est désormais une fable du passé[5].

Pourquoi les QE ne fabriquent pas de monnaie

Les opérations de QE n'ont en fait rien de bien exotique. Ce n'est après tout que l'extension d'une pratique assez ancienne exercée de manière routinière par les banques centrales pour piloter au jour le jour le taux d'intérêt des marchés monétaires, et ainsi ajuster les flux de liquidité aux besoins de leur politique : ce qu'on appelle l'*open market* ; une opération au cours de laquelle la banque centrale rachète à une banque commerciale des titres courts de la dette publique (bons du trésor) que celle-ci échange

[5] Sur ce sujet, voir le remarquable document de la Banque d'Angleterre : « Money Creation in the Modern Economy », *Quarterly Bulletin*, 2014 Q1. Voir aussi Manmohan Singh et Peter Stella: “Central Bank Reserve Creation in the Era of a Negative Money Multiplier”, *Voxeu.org*, 7 mai 2012.

contre l'écriture d'un crédit venant augmenter le montant des réserves que cette banque commerciale consigne à la banque centrale. Cette transaction n'est pas réglée en monnaie commune, la monnaie commerciale de tous les jours, mais en « monnaie banque centrale » – c'est-à-dire un instrument de paiement purement comptable conçu pour faciliter les règlements interbancaires entre banques commerciales ayant un compte logé à la banque centrale, ou entre celles-ci et la banque centrale. La spécificité de cette sorte de monnaie est que personne ne peut s'en servir en dehors du monde bancaire. C'est en quelque sorte l'équivalent de ce que l'on appelle aujourd'hui un *jeton* dans les circuits de paiements de type cryptomonnaies où les échanges sont par construction limités à un nombre fermé de participants. C'est une monnaie qui n'est pas destinée à circuler, qu'on ne peut pas se passer de main en main, sauf si elle est d'abord convertie en espèces circulantes que sont les billets et la monnaie.

Dans ce type d'opération, la banque centrale inscrit au passif de son bilan une *dette* nouvelle (le crédit – *créé à partir de rien* – qui vient augmenter le volume des réserves de la banque commerciale), et porte à son actif la valeur du paquet de bonds ainsi acheté. Son actif global augmente du montant de la transaction. Quant à la banque privée, elle s'est séparée d'un paquet de créances sur le Trésor compensé, à l'actif, par l'acquisition d'une nouvelle créance sur la banque centrale (l'augmentation de ses *réserves*). Le total de son bilan ne change pas. Elle n'est ni plus riche, ni plus pauvre. Ce que l'on a est une opération dite de *swap* par laquelle la banque centrale échange une créance sur le trésor contre une créance équivalente sur le secteur privé, l'objet de cet échange étant d'exercer une action sur les taux courts. Sur le plan monétaire, le seul agrégat qui augmente est la monnaie de base (ce que l'on appelle encore la monnaie banque centrale).

Le QE diffère seulement en ce qu'il s'agit d'opérations portant sur des volumes de dettes publiques beaucoup, beaucoup plus élevées, des maturités beaucoup plus longues, et incluant aussi la reprise de créances privées (obligations émises par des entreprises, des banques ou des organismes financiers, et même des valeurs modernes plus exotiques comme des titres adossés à des actifs obtenus par titrisation). Mais, fondamentalement, cela reste le même type d'opération : un gigantesque *swap* d'actifs au cours duquel la banque centrale échange un portefeuille de titres financiers divers contre une création (*à partir de rien*) de réserves bancaires.

Le résultat est le même : le *swap* d'actifs ne change rien au bilan consolidé de l'ensemble du secteur bancaire commercial, si ce n'est sa composition (plus de réserves, moins d'actifs financiers), ce qui est exactement ce que la banque centrale recherche. Même chose pour la monnaie. Ces opérations se soldent par une augmentation de la monnaie de base créée à partir de rien, un point c'est tout. Elles sont sans répercussion sur les autres agrégats. L'idée qu'il s'agirait d'un cadeau monétaire massif de l'État aux banques (le thème de « l'argent gratuit » largement exploité par la presse) est une légende.

On ne peut cependant en rester là. Prenons un second exemple. Un fond de pension entend saisir l'offre de la banque centrale et désire se délester d'un gros paquet d'obligations. Par définition une telle entreprise n'est pas admise à loger un compte bancaire à la banque centrale. Elle doit donc passer par un intermédiaire, sa banque. Celle-ci crédite le compte de son client d'un milliard de dollars en échange du portefeuille de valeurs dont il demande le rachat. La banque centrale va financer son achat en virant un milliard de dollars au compte courant que la banque du fonds de retraite détient chez elle. Ce milliard est payé en monnaie banque centrale crédité sur le compte de réserve bancaire de la

banque. Mais elle ne peut pas transférer ce milliard de son compte banque centrale sur le compte de dépôt de son client, car cette transaction sort des limites de la sphère strictement interbancaire pour les besoins de laquelle la monnaie banque centrale a été conçue. Elle a toujours la possibilité de demander à la banque centrale de lui verser le milliard en billets de banque, puis de faire appel à un transporteur spécialisé pour le livrer dans ses coffres-forts ou dans ceux de son donneur d'ordre. Mais avouons qu'il s'agit d'une opération qui, de nos jours, n'est guère praticable. La banque va donc s'y prendre autrement. Elle va tout simplement créer (*à partir de rien*) un dépôt d'un milliard de dollars crédité sur le compte du fonds de pension. Au bilan, ses engagements (le dépôt est une dette vis à vis de ses déposants) progressent d'un milliard, contrebalancés par un nouvel actif (ses réserves bancaires augmentent d'un milliard)[6].

Quid des problèmes de *cash flow* et de trésorerie qui découleront de l'augmentation de son passif ? Avec quoi va-t-elle s'acquitter de sa dette ? A l'ère du *Global Money*[7] et de ses multiples innovations financières, la technique consiste à faire appel aux concours financiers des grands réseaux bancaires et non-bancaires off-shore (par exemple les départements de courtage des grandes banques internationales) spécialisés dans les opérations de transformation et de recyclage tous horizons des liquidités mondiales, via le vaste marché de gros des refinancements au jour le jour de type *repos*. Toutes ces activités sont grosses créatrices de dépôts assimilables à de la monnaie

---

[6] Le bilan de la banque, augmente mais les charges qui y sont liées aussi (ratio de capital, coefficient de liquidité, surcharge sur les banques dites systémiques).

[7] Pour comprendre le sens de cette expression, voir notre article : « *L'ère du Global Money* » dans le *Journal des Libertés*, numéro 7, hiver 2019. Lien : https://bit.ly/2GekOD8

(désignés sous l'expression générique de *shadow money*). Mais il n'y a plus de canal reliant la création de liquidités bancaires aux mouvements d'une monnaie de base. Le QE reste confiné à la sphère de la banque centrale[8].

L'asphyxie de la *shadow money*

Nous vivons aujourd'hui dans un univers bancaire et monétaire radicalement différent de celui enseigné dans les cours d'économie. Dans ce nouveau monde 3.0 il existe bien un multiplicateur, mais d'une nature très différente du multiplicateur monétaire traditionnel attaché à la vision keynésienne obsolète d'un univers de systèmes monétaires domestiques fermés. Il trouve son origine dans la capacité légale des prêteurs, dans le cadre d'un contrat de repo, de réutiliser le gage collatéral qu'ils ont reçu de l'emprunteur pour, à leur tour, négocier un autre contrat de prêt à leur profit – procédure dite de ré-hypothéquation[9]. Ce collatéral joue dans la pyramide des dettes

---

[8] Toutefois l'augmentation de la taille des bilans des banques n'est pas neutre. Les charges d'exploitation liées à la réglementation ne sont pas autre chose qu'une taxe sur la production des banques. Celles-ci y répondent en réduisant leur offre de crédits et en redistribuant leurs portefeuilles de prêts. Il en résulte une lente décapitalisation du secteur et de son appareil de production de liquidités assimilables à du cash, dont les victimes sont les PME de l'économie réelle évincées par les industries de la finance (servies en priorité au titre des opérations de QE). Dans cette optique il est vraisemblable que la mise en place généralisée du nouveau ratio de liquidité – à partir de 2015 et devenue effective en 2018 – a joué un rôle dans le retournement surprise de la conjoncture à partir du premier semestre 2018.

[9] Pour bien comprendre le mécanisme de *rehypothecation*, ainsi que les rouages de l'économie du collatéral, voir surtout les travaux et publications de Manmohan Singh et Peter Stella. Notamment : « The (other) Deleveraging: What Economists Need to Know about the Modern Money Creation Process »,

et créances du marché monétaire mondial un rôle d'ancrage analogue à la monnaie de base dans les systèmes monétaires fermés à banque centrale, mais avec une caractéristique très spécifique : sa valeur n'est pas fixe. Elle dépend des valorisations du marché. C'est un ancrage flexible qui joue aussi bien à la baisse qu'à la hausse – c'est-à-dire dans un sens aussi bien déflationniste destructeur de liquidité qu'inflationniste[10].

Actuellement ce multiplicateur est la cause d'une pénurie larvée et persistante de monnaie qui dure depuis dix ans (avec une intensité plus ou moins forte selon les moments). Nous ne disposons d'aucune statistique monétaire pour le confirmer[11]. Les données officielles des banques centrales et autres organismes de coordination internationale (comme la BRI) ne nous donnent d'estimations que pour certains facteurs de la création mondiale de liquidités (aux trois quarts libellées en dollars *off-shore*[12]) : les repos trilatéraux, le papier commercial, les parts de fonds

---

Voxeu.org 2 juillet 2012; ainsi que les chapitres du livre édité par Manmohan Singh, *Collateral and Financial Plumbing*, deuxième édition, Risk books, Incisive Media, Londres 2016.

[10] ...avec pour conséquence de faire apparaître une nouvelle forme de mini-cycles périodiques.

[11] ...en nous donnant par exemple une évaluation fiable de ce que représente la *Shadow Money*. Les études qui s'intéressent au *Shadow Banking* et à la *Shadow Money* (Mehrling, Gorton, Poznar, Ricks, Singh, Stella, Gabor, Murau...) donnent des évaluations souvent très divergentes. Cela tient notamment à ce qu'ils ne sont pas d'accord entre eux pour définir ce qu'est exactement la *Shadow Money* et en définir le périmètre. A l'heure actuelle, les études les plus sérieuses qui concernent ce sujet sont celles, très récentes, de l'économiste allemand Steffen Murau. Voir par exemple : Murau et Pforr, « *Private Debt as Shadow Money ?* » (2020). Lien : https://bit.ly/34fmOmE

[12] Sur le concept de dollar *off-shore*, voir l'étude de Steffen Murau, Joe Rini et Armin Haas : « The Evolution of the Offshore US Dollar System », *Journal of Institutional Economics*, 2020.

monétaires de marché, mais pas les swaps, ni les repos bilatéraux qui ne sont repérables que par une lecture attentive des notes de bas de page des documents d'entreprise.

Pour évaluer l'état de cette création nous ne pouvons nous fier qu'à des informations indirectes, à la manière des physiciens qui repèrent l'existence d'une planète à la lecture des anomalies de sa trajectoire par rapport à ce que celle-ci devrait théoriquement être du fait des lois de la gravitation. Ces informations sont celles qui résultent des anomalies observées dans le fonctionnement des marchés financiers depuis dix ans : informations monétaires comme les écarts de taux et les variations de la courbe des taux ; les variations relatives de taux de change (comme la hausse tendancielle du dollar par rapport à toutes les autres monnaies qui, dans le contexte d'un système de paiements internationaux principalement fondé sur l'usage de celui-ci, est le signe par excellence d'une pénurie globale de liquidités) ; ou encore l'analyse des mouvements de fonds interbancaires entre les États-Unis et le reste du monde (TIC).

Dans les années précédant la GFC #1 *(Great Financial Crisis #1*), aux États-Unis, la monnaie banque centrale représentait environ 5 % du volume globale de monnaie tout compris, la monnaie de banque faisant les 95% restant. Aujourd'hui la proportion banque centrale serait plutôt de l'ordre de 17 %. Malgré ce rattrapage la monnaie publique reste très minoritaire. La seule inflation de monnaie banque centrale par la Fed et la BCE suffirait-elle pour générer un « déluge mondial » de liquidités ? Ces chiffres disent que c'est impossible. Les ordres de grandeur ne sont pas comparables.

Tout dépend donc de la façon dont fonctionnent les robinets *off-shore* de la *Shadow Money*. Or les indications indirectes émanant globalement des marchés financiers, même six mois après les événements de mars-avril 2020, montrent que la pénurie

mondiale de liquidités – et plus particulièrement d'instruments quasi monétaires collatéralisables, types USTs et T-Bills – reste toujours aussi intense, même si elle n'est plus au stade critique atteint au moment de la grande crise (GFC #2) du début du printemps.

Avec cette asphyxie des robinets de la *Shadow Money*, il apparaît clairement que, dans ce nouvel univers bancaire et monétaire mondial (*Global Money System*), les banques centrales ne sont, par construction, pas plus en mesure d'insuffler à elles seules l'inflation qu'elles souhaitent, qu'elles ne sont capables d'en contrôler les taux. Alors pourquoi s'entêtent-elles à pérenniser l'usage d'une technique qui a déjà amplement démontré son échec tout au long de la décennie ?

Les QE, instrument d'action psychologique

Les QEs sont des outils de politique monétaire conçus à l'origine pour produire de la relance économique par une action indirecte sur les taux. Mais l'intention n'est pas, n'a jamais été, d'agir directement par la création monétaire.

C'est cependant ce que croient la plupart des gens – en particulier les journalistes et commentateurs économiques –, car c'est à travers la lanterne de l'ancienne mécanique monétaire des manuels des années 60 qu'ils continuent de lire et de décrypter ce qui se passe. Il est étrange que nulle part, en particulier au niveau des banques centrales et de leurs experts, ne s'élèvent de voix pour les détromper.

On peut certes considérer que ces experts se trouvent eux-mêmes emprisonnés dans ces schémas anciens du fait des investissements intellectuels colossaux que ce genre de révélation conduirait à dévaloriser brutalement. Il est tout de même difficile

d'imaginer qu'ils soient *tous* inconscients des mutations et changements en cours. Aussi y a-t-il une autre hypothèse. Après tout, même s'ils savent que ce qui s'écrit et se colporte dans les médias est faux, ils n'en sont pas fondamentalement mécontents. Pourquoi ? Parce que toute leur philosophie de l'action monétaire s'organise désormais autour de l'idée que ce qui est essentiel est la gestion des anticipations du public. Le tournant s'est joué lors de la réunion des banquiers centraux à Jackson Hole en 2009, avec le célèbre exposé de Ben Bernanke.

Comment relancer en situation de trappe à liquidité, avec des taux d'intérêt proches de zéro ? Pour qu'il y ait reprise, il faut que les gens y croient. Et ils n'y croiront vraiment que si les autorités s'engagent fermement, et de manière crédible, dans une voie qui leur laisse pressentir la réapparition d'une véritable reprise porteuse du retour d'une dose équilibrante de « bonne » inflation. La difficulté cependant est de déclencher et d'entretenir cette anticipation avant même que n'émergent les premiers signes et manifestations concrètes de ce retournement.

C'est là qu'intervient le QE. Compte tenu de ce que croient (faussement) les gens – en premier lieu les journalistes – faire du QE revient à envoyer un signal très fort à l'opinion, un signal qui doit déclencher des anticipations favorables même si on sait que l'effet réel d'un QE n'est pas ce que croient les gens sur la base de la conception qu'ils ont de la manière dont se fabrique la monnaie. Puisque, dans leur système de perception nourri par l'enseignement des années 1960, « *QE = création monétaire = promesse d'inflation* », le seul fait de faire du QE, et surtout d'en faire des volumes de plus en plus impressionnants, devrait normalement les conduire, dans leurs choix économiques personnels, à intégrer de manière endogène la prise en compte de ces perspectives. Si l'on veut véritablement que l'inflation rejoigne la cible des 2%, il ne faut surtout pas les contredire, ni leur révéler

que les vertus monétaires qu'ils prêtent à la technique des QE ne sont en réalité qu'une illusion, un mirage.

Le plus remarquable est que cette stratégie semble avoir presque fonctionné par trois fois au cours des dix dernières années. Mais à chaque fois cela n'a duré que le temps d'un feu de paille, la déception la plus cruelle étant celle de 2019.

D'où viennent ces déceptions en série ? La réponse se trouve dans une double erreur de départ : en premier lieu, bien sûr, l'illusion du plus grand nombre quant aux effets monétaires du QE, mais aussi l'extraordinaire naïveté des autorités dans leur croyance en la puissance des effets d'anticipation. A chaque échec elles ont réagi en considérant que si cela n'avait pas marché c'est parce que le signal envoyé n'avait pas été assez fort pour être crédible et écouté. D'où la surenchère des QEs : à chaque fois qu'une nouvelle crise de liquidité s'annonce elles répondent en doublant, voire en triplant la donne. Non, de leur point de vue, il n'est pas question de douter un instant que ça ne marche pas.

Fed : l'acharnement dans l'erreur

C'est ainsi qu'on en arrive au soi-disant grand tournant de la conférence de presse de Jay Powell de la fin août : il s'agit de frapper encore plus fort, sans changer fondamentalement de cap. Il ne s'agit que de communication. Il ne s'agit plus seulement de perpétuer la politique des QE, et d'en gonfler les montants : la Fed fait publiquement savoir que désormais la cible des 2% d'inflation ne sera plus considérée comme un plafond dont elle s'efforce de se rapprocher au plus près, quitte à admettre certains dépassements temporaires (comme annoncé en 2018), mais qu'elle acceptera d'aller au-delà pendant tout le temps qu'il faudra pour permettre au chiffre moyen de l'inflation calculé sur plusieurs années de corriger son déficit par rapport à la norme

visée. Elle espère que cela devrait finalement convaincre les incrédules. Son but est de renverser l'image que ses dirigeants croient solidement incrustée dans l'opinion publique (depuis la grande désinflation reaganienne des années 1980) d'une banque centrale dont la priorité des priorités resterait de toujours farouchement traquer l'inflation.

Dans les faits, on est loin de la grande nouveauté stratégique que décrivent les médias. Il n'y a pas à proprement parler de révolution. Cela reste essentiellement une opération psychologique à grand spectacle pour convaincre que, celle fois-ci, elle y met véritablement le paquet. Mais, fondamentalement, ce n'est que la continuation de la même approche politique mise en œuvre depuis dix ans et qui manifestement ne fonctionne pas. Comme si ce qui y manquait n'était qu'une question de quantum. Un acharnement dans l'erreur à faire envers et contre tout une forme soi-disant moderne de politique monétaire sans monnaie.

Les QE donnent ainsi le sentiment d'une colossale farce qui, avant même le déclenchement de la pandémie et indépendamment des effets supplémentaires du confinement généralisé dû au Coronavirus, a compromis pour au moins une décennie le retour à une normalité économique que tout le monde devrait raisonnablement souhaiter.

Hommage à Bernard Zimmern

par
Nicolas Lecaussin

Nicolas Lecaussin est diplômé de Sciences-Po Paris. Ancien Président de l'iFRAP (Institut Français de Recherche sur les Administrations Publiques) il est aujourd'hui Directeur du développement de l'IREF. Fondateur de *Entrepreneur Junior* il est également l'auteur de nombreux ouvrages dont le plus récent est *Les donneurs de leçons,* éditions du Rocher, 2019.

C'était une personne à part. Impossible de rencontrer quelqu'un qui lui ressemble. Il avait du génie et de la folie. Très souvent, ça va ensemble. Chez Bernard Zimmern, cela donnait un cocktail explosif d'idées et d'actions. Sur une dizaine d'idées par jour, neuf étaient déjà oubliées le lendemain. Pourtant, sa formation de polytechnicien et d'énarque aurait pu l'orienter vers un parcours de haut fonctionnaire. Heureusement qu'il n'a pas suivi cette carrière.

Il a préféré laisser ses diplômes dans un tiroir et travailler à ses inventions dans son garage. Comme Bill Gates. Pendant la dizaine d'années de travail avec lui, il me racontait souvent cette période. Il rentrait du travail (chez Renault il me semble), et se mettait à « bricoler » son invention dans le domaine des compresseurs. J'ai mis du temps à comprendre de quoi il s'agissait. En fait, c'était une vis qui faisait des économies d'énergie, entre autres. Sa première grande « chance » fut que l'administration française, qui n'a pas compris l'importance de son invention, l'a poussé à la présenter ailleurs, au Japon et aux États-Unis.

Finalement, il a déposé plus de 500 brevets dans sa carrière, et révolutionné la technologie des compresseurs. Des milliers de personnes, y compris dans la Marine américaine, ont travaillé à travers le monde grâce à ses inventions. Ses inventions et ses brevets ne se limitaient pas à la mécanique, car ses talents étaient multiples (il avait été lauréat du concours de physique… et de version latine) et il a donc multiplié les fonctions et les honneurs tout en créant des sociétés. Il fut le directeur du département Recherche et Développement de la Cegos pendant 10 ans. Il fut également président-fondateur de la société OMPHALE et de Single Screw Compressor Inc. Pour sa contribution au prestige de la mécanique française, il avait reçu en 1989 la Médaille Giffard de la Ville de Paris.

Pour autant, il évitait le plus possible les honneurs et les dîners en ville. Il préférait trouver un chiffre ou une statistique qui « choque ». Car s'il a fait fortune, il a avant tout décidé de dépenser son argent pour le combat contre l'étatisme.

C'est ce qu'il avait voulu en créant l'iFRAP (Institut pour la recherche sur les administrations publiques, au début, Fondation) en 1985 et c'est pour cela qu'il a contribué à la création de Contribuables Associés, Sauvegarde Retraites... Il avait vu aux États-Unis comment fonctionnent les think tanks et les groupes de pression (grâce à lui, j'ai eu la chance d'aller les visiter aussi). Il fallait déconsidérer l'adversaire, lui prouver qu'il a tort avec des données implacables.

Il préférait donc les faits aux grandes idées et les attaques directes aux démonstrations ennuyeuses. Le succès de son premier livre, *Les profiteurs de l'État*, a merveilleusement montré l'efficacité de cette tactique. Il préférait les chiffres et les statistiques aux citations des grands auteurs. Lorsqu'il a montré que l'Amérique redistribuait plus aux pauvres que la France et que notre administration pléthorique vit sur le dos des plus démunis, cela a provoqué un choc. Pour la première fois, quelqu'un montrait que l'État ne protégeait pas vraiment, il était au contraire pléthorique, et nourrissait des milliers de fonctionnaires sans utilité.

Il se mettait à trembler quand il entendait le nom de Bercy ou de l'ENA, les considérant comme les pires ennemis (avec les syndicats) des entreprises. C'est lui qui a introduit en France le concept de « business angels » dont il a vu l'efficacité pendant les années Reagan avec l'explosion des créations d'emplois aux États-Unis. Il m'a expliqué aussi, plusieurs fois, le fameux « nuage de Birch » et la façon dont les entreprises grossissent et deviennent des « gazelles ». C'est ce qui manque à la France.

Parmi ses autres ouvrages, on peut citer *Développement de l'entreprise et innovation* paru en 1970 ainsi que *Les fabricants de chômage* et *La dictature des syndicats*. Il a aussi écrit, en collaboration avec l'équipe de l'iFRAP, un *Livre noir de l'ENA* avec les noms des énarques qui ont contribué à l'effondrement des entreprises, des banques et de l'économie françaises.

Ce qui comptait pour lui, c'était le rôle des entrepreneurs dans le rayonnement de notre pays et la création d'emplois. Les créateurs d'entreprises, les seuls à pouvoir sauver la France.

C'est aussi lui qui m'a dit que pour comprendre l'Amérique et le monde, il faut lire le *Wall Street Journal*. Il avait raison. Depuis, comme lui, je le lis tous les jours.

Il avait du génie, assorti d'une capacité de travail impressionnante. Il préférait manger un sandwich que faire un bon déjeuner. Il se sentait investi d'une mission : en finir avec l'étatisme français. Il ne l'a jamais lâchée, jamais il n'a abandonné. Sa fortune lui aurait permis de se reposer au soleil. Il a préféré mourir au travail. Il avait 90 ans.

Les mesures de l'indépendance de la justice :

Note d'introduction

par
François Facchini

François Facchini est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Economiques. Il est en poste à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et responsable du Programme Politiques Publiques du Centre d'Economie de la Sorbonne (CES).

En France, l'indépendance de l'autorité judicaire est affirmée par la constitution qui charge le président de la République d'en être garant et par les dispositions organiques de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature. Régulièrement, cependant, l'indépendance des juges vis-à-vis du pouvoir politique en place et la non-neutralité des juges font peser sur l'institution judiciaire une forte présomption d'instrumentalisation. La justice ne serait pas indépendante. Elle serait au service des intérêts politiques des juges et des gouvernements qui leurs sont proches.

Cette vision pessimiste de la dépendance des juges au pouvoir politique n'est pas démentie par les indicateurs d'indépendance de la justice construits par les économistes et mis à la disposition des observateurs. La Figure 1 montre que la France a, malgré les réformes de 2008, vu la dépendance des juges au pouvoir politique se renforcer et sa situation relative (par rapport aux autres pays) se détériorer. Alors que la plupart des pays dans le monde ont des institutions plus indépendantes (se placent au-dessus de la droite à 45°), la France se place en dessous, assez loin de pays comme l'Allemagne ou la Belgique. Cette situation n'est pas seulement choquante pour le respect des libertés individuelles et la confiance que les citoyens ont dans leurs institutions. Elle a aussi des conséquences économiques. Elle participe à la stagnation de l'économie française qui depuis plus de 40 ans ne cesse d'enregistrer des taux de croissance faibles et insuffisant pour assurer le progrès social du pays. L'article et les travaux de Feld & Voigt le rappellent.

L'article de Stefan Voigt, Jerg Gutmann et Lars P. Feld publié dans ce numéro permet de mieux saisir les méthodes suivies par les économistes afin d'évaluer le degré d'indépendance de la justice. Ces auteurs, qui ont joué un rôle pionnier dans le développement de ces réflexions, nous invitent à distinguer

l'indépendance « dans les textes » de l'indépendance « dans les faits ». Ils nous présentent également les principaux enseignements de leurs recherches sur l'indépendance de la justice et ses effets.

Figure : Évolution de l'indice d'indépendance de la justice entre 2000 et 2012

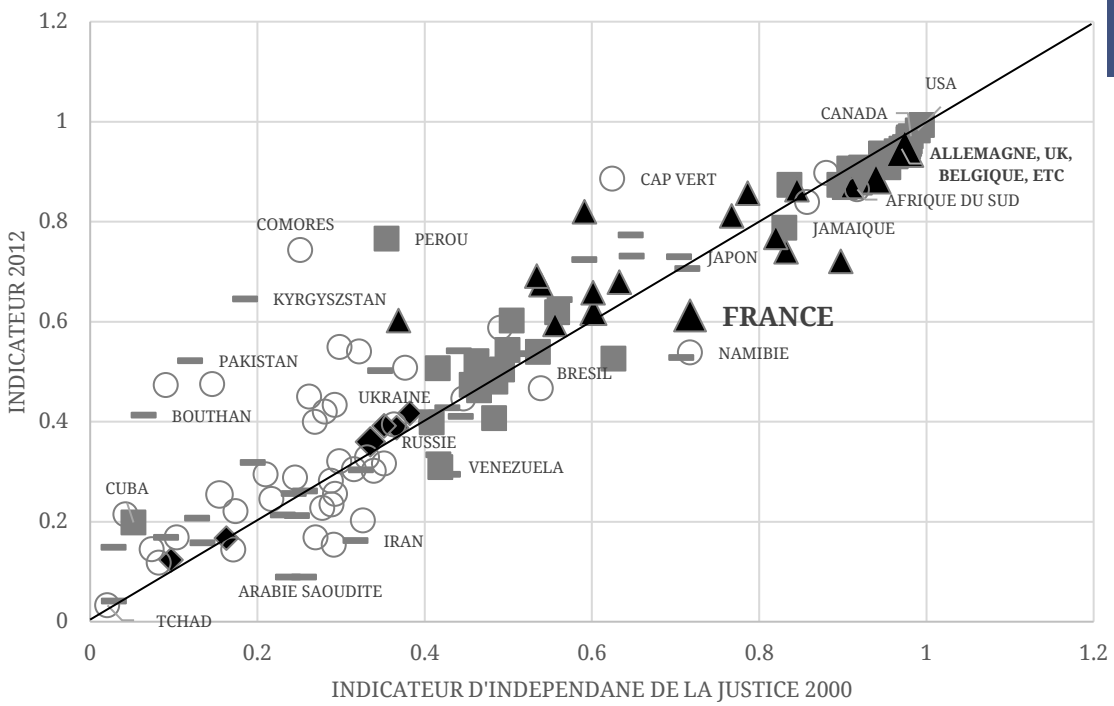

Source : Les traits renvoient aux pays d'Asie et du Moyen-Orient, les carrés gris les pays d'Amérique du Nord et du Sud, les triangles les pays européens, la Russie les losanges, et les ronds l'Afrique. Linzer, Drew A. and Jeffrey K. Staton. 2015. "A Global Measure of Judicial Independence, 1948-2012." 3(2): 223-256. Linzer, Drew A., Jordan Holsinger, Christopher Reenock, and Jeffrey K. Staton. 2019. Latent Judicial Independence Scores. Emory University. Cette base de donnée propose une mesure de l'indépendance de la justice (Linzer et Staton 2015). Elle utilise les données de Cingranelli-Richards (CIRI), de la banque mondiale (Polity IV variable, XCONST), de Feld & Voigt (PRS Group) et du Global Competitiveness Report (GCR). Elle distingue l'indépendance *de facto* (projet Varieties of Democracy V-Dem), l'indépendance de la haute cour (v2juhcind) et la conformité de la haute cour (v2juhccomp). Lien : https://bit.ly/3cwn3NU

Plus de croissance économique grâce à une justice indépendante :

Les résultats d'une étude transnationale

Alexey Pevnev / Shutterstock.com

par
Stefan Voigt, Jerg Gutmann et Lars P. Feld *

Stefan Voigt, Institut Droit & Économie, Université d'Hambourg et CESifo.

Jerg Gutmann, Institut Droit & Économie, Université d'Hambourg et CESifo.

Lars P. Feld, Walter Eucken Institut, Université de Freiburg et CESifo.

* Cet article est la traduction d'un article intitulé 'Mehr Wirtschaftswachstum durch eine unabhängige Justiz?' publié dans «Justice - Justiz - Giustizia» 2015/3; lui-même inspiré de l'article : « Economic growth and judicial independence, a dozen years on: Cross-country evidence using an updated set of indicactors », *European Journal of Political economy* (Volume 38, pages 197-211), 2015.

Résumé

Un pouvoir judiciaire indépendant peut conduire à une croissance économique plus rapide. Pour tester cette hypothèse, Feld et Voigt (2003) ont conçu deux indicateurs pour mesurer l'indépendance du pouvoir judiciaire *de jure* et *de facto*. Pour la première fois, la mesure n'était pas basée sur des évaluations subjectives, mais sur des faits objectifs. Dans cet article, nous présentons les valeurs actuelles des indicateurs et montrons que l'indépendance judiciaire *de jure* n'est pas corrélée de façon systématique avec la croissance économique, alors que l'indépendance judiciaire *de facto* est très significative et très fortement corrélée à la croissance. Cette relation est indépendante du niveau de revenu d'un pays.

1. Introduction : de jure et de facto

Pour qu'une économie de marché soit prospère un État fort capable de garantir les droits de propriété privée est nécessaire. Cependant, la force d'un État peut aussi être sa plus grande faiblesse : si l'État est assez fort pour faire respecter les droits de propriété, il l'est probablement aussi suffisamment pour passer outre ces droits. Cette idée n'est en aucun cas nouvelle ; on la trouve déjà, dès 1651, sous la plume de Thomas Hobbes[1] : « Nam qui satis habet virium ad omnes protegendos, satis quoque habet ad omnes apprimendos. » (1651, Ch VI, n 3)[2]. Ce problème peut

[1] Thomas Hobbes (1651); De Cive—Philosophical Rudiments Concerning Government and Society, available at: https://bit.ly/309iWm1.

[2] Une traduction libre serait : « Celui qui a suffisamment de pouvoir pour protéger tout le monde a aussi suffisamment de pouvoir pour oppresser tout le monde ».

être décrit comme le « dilemme de l'État fort » et a occupé les théoriciens de l'État ainsi que les économistes jusqu'à ce jour.

La simple promesse des représentants de l'État de protéger les droits de propriété à l'avenir est-elle crédible ? Les investisseurs potentiels savent bien que l'État aura peu d'incitations à tenir une telle promesse une fois qu'ils auront investi. En revanche, une justice indépendante de l'état peut aider à résoudre ce dilemme et ainsi faire en sorte que toutes les parties prenantes soient gagnantes. Lorsque le pouvoir judiciaire permet de crédibiliser les promesses de l'État, les investissements sont plus nombreux, l'économie croît plus vite et les représentants de l'État peuvent compter sur des recettes fiscales plus élevées. Puisque nous pourrions tous bénéficier d'une telle indépendance, on pourrait s'attendre à ce que, partout dans le monde, les cours de justice soient indépendantes des autres pouvoirs. Cependant, à son tour, la simple promesse d'un pouvoir judiciaire indépendant ne suffit pas à rassurer les investisseurs. Et si ces derniers ne croient pas en cette promesse, leur comportement d'investissement ne changera pas. C'est pourquoi il est bon de distinguer entre indépendance *de jure* et indépendance *de facto*. L'indépendance *de jure* est celle que l'on peut lire dans les textes de loi en vigueur ; l'indépendance *de facto* se réfère à l'indépendance dont jouissent effectivement les juges dans leur travail quotidien. L'indépendance *de facto* c'est le fait de pouvoir mener son mandat à son terme, c'est la mesure dans laquelle les décisions de justice ont un impact sur l'action gouvernementale, etc.

Feld et Voigt (2003) ont introduit il y a un peu plus de 10 ans des indicateurs d'indépendance *de jure* et *de facto*. C'était alors la toute première tentative pour mesurer de façon objective le degré d'indépendance du pouvoir judiciaire. Dans cette étude nous présentons les mesures actualisées pour un nombre plus

important de pays et nous nous en servons pour répondre à trois questions :

1. Est-ce qu'une plus grande indépendance conduit effectivement à une croissance plus forte ?
2. Est-ce qu'une amélioration de l'indépendance conduit à un taux de croissance plus élevé ?
3. Existe-t-il d'autres provisions constitutionnelles qui ont un impact sur l'efficacité de l'indépendance judiciaire ?

A partir d'un large échantillon de 104 pays nous constatons qu'au cours de la période examinée (1990-2008) ; (i) l'indépendance *de jure* n'est quasiment sans aucun lien avec la croissance économique alors que l'indépendance *de facto* entretient un lien très étroit avec cette dernière ; (ii) les améliorations apportées à l'indépendance judiciaire *de facto* se traduisent effectivement par des taux de croissance plus élevés ; (iii) l'effet de l'indépendance *de facto* sur la croissance économique est renforcé par un niveau élevé de séparation des pouvoirs et par des formes de gouvernement de type semi-présidentiel.

Le reste de cet article est structuré comme suit : la section 2 présente de façon succincte les fondements théoriques sur lesquels notre travail empirique est construit. Dans la section suivante nous introduisons les deux indicateurs. Dans la section 4 nous discutons des possibles « complémentarités » (interactions) entre l'indépendance judiciaire et d'autres règles constitutionnelles telles que le bicaméralisme, le fédéralisme et le type du régime de gouvernement. Les résultats sont présentés dans la section 5 et la section 6 conclut.

2. Indépendance de la justice : les fondations théoriques

Une justice est indépendante lorsque les juges savent que leurs jugements seront suivis indépendamment du fait que ces jugements soient ou ne soient pas conformes à l'intérêt de l'exécutif dont dépend l'application de la décision. Cette indépendance requiert également que les juges n'aient pas à craindre que leurs jugements soient suivis, pour eux, de conséquences négatives telles que la perte d'emploi ou un moindre revenu.

Nous proposons de distinguer trois situations typiques dans lesquelles l'indépendance de la justice est importante.

1) *Conflits entre citoyens*. Si un contrat a été passé et que l'une des parties estime que l'autre n'a pas rempli ses obligations contractuelles alors un jugement impartial est nécessaire. Si les deux parties croient en l'impartialité du juge alors les coûts (de transaction) seront réduits.
2) *Conflits entre les citoyens et le gouvernement*. Les tribunaux vérifient si les membres du gouvernement ont bien observé les normes légales applicables. Si le pouvoir judiciaire n'est pas indépendant de l'exécutif et du législatif, les citoyens ne feront plus confiance aux représentants de l'État.
3) *Conflits entre différentes organisations gouvernementales*. En l'absence d'un arbitre impartial et indépendant capable de trancher un conflit, les conflits peuvent aisément et rapidement se transformer en un pur jeu de pouvoir.

Une tâche essentielle du gouvernement, quelle qu'en soit la forme, est de réduire l'incertitude. Les lois ne peuvent réduire l'incertitude que dans la mesure où les citoyens savent que les lois seront respectées. Une justice indépendante peut faire en sorte que les promesses gouvernementales – par exemple, la promesse

de protéger la propriété privée – se transforment en obligations crédibles (Voigt et Gutmann, 2013[3]).

Si la justice assume correctement ces fonctions, les investissements suivront et apporteront avec eux une plus grande spécialisation. C'est pourquoi l'indépendance de la justice encourage la croissance économique.

3. Une description des deux indices

3.1. Remarques introductives

Les indices présentés dans cette section ont été introduits par Feld et Voigt (2003). Ils sont construits à partir de quelques considérations simples. Dans de nombreux pays le judiciaire est composé de milliers de décideurs ; il est donc nécessaire de réduire considérablement cette complexité pour ramener l'indépendance du judiciaire à un seul nombre. Sachant que tous les systèmes judiciaires sont organisés sous un mode hiérarchique et que les cours supérieures peuvent passer outre les décisions des tribunaux inférieurs, l'indépendance de la Cour suprême est appelée à jouer un rôle déterminant dans l'indépendance du système judiciaire dans son ensemble. Pour cette raison, nous nous concentrons exclusivement sur la plus haute cour pour chaque système, que ses compétences soient limitées aux questions de constitutionalité (ainsi que c'est le cas en Allemagne avec la Cour Fédérale Constitutionnelle) ou s'étendent à tous les domaines du droit (ce qui est le cas de la Cour suprême des États-Unis). Qui plus est, les données rassemblées dans le cadre du

[3] Stefan Voigt et Jerg Gutmann (2013): "Turning Cheap Talk into Economic Growth: On the Relationship between Property Rights and Judicial Independence", *Journal of Comparative Economics*, 41:66–73.

World Justice Project, suggèrent que les degrés d'indépendance de la plus haute cour et des cours de première instance sont fortement liés. Nous sommes aussi à la recherche d'un indicateur objectif basé sur des données vérifiables et non sur des évaluations subjectives. C'est là un avantage important de notre indice si on le compare avec les autres indices disponibles.

3.2. Un indice de l'indépendance *de jure* du judiciaire

Cet indice est uniquement fondé sur des considérations légales telles qu'elles émergent de la législation et d'autres documents officiels. Plus précisément, nous prenons en compte 23 paramètres qui sont résumés au moyen de 12 variables pour constituer une mesure de l'indépendance judiciaire formelle. Chacune de ces 12 variables prend des valeurs entre 0 et 1, une valeur plus grande signifiant un degré d'indépendance plus élevé. La somme des variables est ensuite divisée par le nombre de variables pour lesquelles des données sont disponibles en sorte que l'indice prend lui aussi des valeurs entre 0 et 1. Voici une brève description des 12 variables :

(1/2) L'indépendance des juges repose sur la stabilité des arrangements institutionnels au sein desquels ils opèrent. Au plus il est difficile de modifier ces arrangements, au plus ils seront stables. Si ces arrangements sont inscrits dans la constitution il sera plus difficile de les modifier que lorsqu'ils sont définis par de simples lois. Bien entendu, ceci ne sera vrai que là où il est plus difficile d'amender une constitution que de changer une simple loi. En conséquence nous examinons (1) si la Cour suprême est prévue par la constitution et (2) s'il est difficile de modifier la constitution.

(3) La procédure de nomination des juges devrait autant que possible être soustraite à l'influence des branches législative

et exécutive. Plus faible sera cette influence, plus élevé sera l'indicateur.

(4/6) La durée des mandats est également importante pour l'indépendance judiciaire. Nous soutenons que plus le mandat est long, plus les juges sont indépendants. Cette indépendance se trouve aussi renforcée lorsque les juges ne peuvent être changés qu'en suivant des procédures légales prédéfinies.

(5) Les juges sont moins indépendants lorsque leur mandat peut être renouvelé car cela les pousse à prendre en compte les préférences de ceux qui décident du renouvellement, ou du non renouvellement, de leur mandat.

(7) Si les représentants des autres branches du gouvernement ont le pouvoir de modifier le revenu des juges, cela nuit à l'indépendance de la justice en incitant les juges à prendre en compte les préférences de ces autres branches. Une règle qui interdit une réduction du salaire des juges accroît l'indépendance de ces derniers.

(8) Par ailleurs, la rémunération des juges devrait être comparable à celles de ceux qui occupent des postes requérant des qualifications similaires.

(9) Pour que l'indépendance de la justice ait une quelconque pertinence, une condition préalable est qu'il soit possible de faire appel aux tribunaux.

(10) Lorsqu'une seule personne porte la responsabilité d'attribuer les nouveaux cas aux magistrats – le président de la cour par exemple – il peut être intéressant de corrompre cette personne, ce qui conduit donc à une moindre indépendance. A l'opposé, des règles générales pour répartir les cas devraient conduire à plus d'indépendance.

(11) Les pouvoirs conférés à la cour supérieure ne sont pas directement reliés à son indépendance. La cour a besoin d'un certain nombre de compétences afin de contrôler les activités des autres branches de gouvernement. Contraindre l'exécutif et le législatif à respecter la constitution devient possible avant tout si la cour a les compétences pour examiner la constitutionalité des lois.

(12) Si les cours de justice ont l'obligation de rendre publiques leurs décisions, un débat public peut voir le jour. Il devient alors plus difficile pour le gouvernement d'exercer des pressions sur la cour.

3.3. Un indice de l'indépendance juridique *de facto*

Pour évaluer le degré *réel* d'indépendance nous regardons une fois encore des aspects très divers. Les huit variables prennent ici aussi des valeurs comprises entre 0 et 1. L'indice *de jure* est basé sur la législation. Pour cette raison il peut être calculé à n'importe quel moment ; cela est valable également en cas de changements fréquents de la législation ou de la constitution. Pour l'indice *de facto* il en va autrement. Par exemple, la durée du mandat d'un juge *senior* ne peut être mesurée que si la législation est restée inchangée pour une période suffisamment longue. Nous avons choisi la période 1970-2010 pour construire notre indice. Nous avons choisi une période aussi longue parce que nous pensons qu'un gouvernement ne peut se forger une réputation de « respect pour la loi » – ou de respect pour l'indépendance du judiciaire – en une nuit mais que cela prend du temps. Voici une brève description des huit variables.

(1-3) Nous codons la longueur moyenne du mandat effectif des hauts magistrats sur cette période de 40 ans.

(4) Nous regardons si les gouvernements peuvent faire basculer la majorité des magistrats en leur faveur en changeant le nombre de juges. De tels changements nuisent à l'indépendance de la justice.

(5/6) Nous avons déjà mentionné la nécessité d'un revenu adéquate. Pour apprécier ce qu'il en est dans la réalité nous regardons si le revenu réel (c'est-à-dire le revenu nominal ajusté pour l'inflation) n'a pas baissé au cours des 40 dernières années. La qualité des décisions de justice ne dépend pas uniquement de la qualité des juges mais aussi du nombre d'employés, de la taille de la bibliothèque, de la mise à disposition d'ordinateurs performants, etc. Pour cette raison nous regardons si le budget des cours de justice est au moins resté stable, en termes réels, au cours de ces 40 années.

(7) Chaque modification du cadre légal qui encadre les opérations de la Cour suprême est source d'incertitude et nourrit les doutes que l'on peut entretenir sur la permanence des règles. Il est supposé en conséquence que des changements fréquents nuisent à l'indépendance de la justice.

(8) Au plus les autres membres du gouvernement refuseront d'appliquer les décisions de la Cour suprême, au plus faible sera l'indépendance de la justice.

Nous avons pu calculer les valeurs de ces indicateurs pour 124 pays. Les données nécessaires ont été recueillies par des experts dans chacun des pays à partir d'un questionnaire. Leur travail consistait, non pas à partager des évaluations subjectives, mais uniquement à collecter des données. Parmi nos experts il y avait des hauts magistrats, des professeurs de droit mais aussi des activistes travaillant pour des organisations non-

gouvernementales telles que *Transparency International*. Pour une très large majorité de pays nous disposions de plusieurs questionnaires ce qui nous a permis de comparer les réponses.

4. Indépendance de la justice et structure constitutionnelle

De nombreuses études récentes montrent que les constitutions peuvent avoir un impact significatif sur la croissance des économies (Voigt[4] 2011 offre une revue des avancées rapides dans cette branche de la recherche). D'un point de vue théorique il est possible de voir quatre connections possibles entre indépendance de la justice et règles constitutionnelles. La relation pourrait être (1) neutre, c'est-à-dire qu'aucune des deux variables n'a d'influence sur l'autre ; (2) une relation de complémentarité : les effets de l'indépendance des ordres judiciaires et administratifs et de règles constitutionnelles adéquates se renforcent mutuellement ; (3) de substitution : ou bien l'indépendance de la justice ou bien les règles constitutionnelles adéquates suffisent pour obtenir de la croissance ou (4) d'exclusion : la présence de l'une des variables recherchées empêche le fonctionnement correct de l'autre variable. L'indépendance de la justice est communément perçue comme l'une des composantes de la séparation des pouvoirs. Un degré élevé de séparation des pouvoirs est l'un des moyens pour l'État d'accroître la crédibilité de ses promesses. Il semble donc approprié pour notre analyse de chercher d'autres règles associées avec un degré élevé de séparation des pouvoirs. A cet égard, prendre en compte de façon

[4] Stefan Voigt (2011): "Positive Constitutional Economics II: A Survey of Recent Developments," *Public Choice* 146:205–56.

explicite des paramètres tels que la forme de gouvernement, le fédéralisme ou le bicaméralisme paraît souhaitable.

L'idée a souvent été avancée que les régimes présidentiels permettent un degré plus élevé de séparation des pouvoirs comparé à un régime parlementaire car dans les régimes présidentiels l'exécutif n'a pas besoin du soutien du législatif pour rester aux affaires (voir par exemple Persson[5] et al. 1997). D'un autre côté, les présidents prétendent bien souvent être les seuls hommes politiques à représenter la Nation tout entière. Dans un tel contexte, une justice indépendante peut être appelée à jouer un rôle crucial dans le contrôle des comportements. Si cet argument est correct, cela veut dire que l'indépendance de la justice a des effets plus importants dans les régimes présidentiels que dans les régimes parlementaires.

La question du fédéralisme est, elle aussi, étroitement liée à la séparation des pouvoirs. Mais une structure fédérale accroît en même temps le risque de conflits entre les différents niveaux de gouvernement. Nous suspectons qu'une justice indépendante peut aider à résoudre de tels conflits entre les niveaux. Notre hypothèse sera donc que l'indépendance de la justice est tout particulièrement bénéfique aux États fédéraux.

Les régimes à deux chambres sont une autre manifestation de la séparation des pouvoirs. Le système bicaméral se retrouve souvent là où les États sont organisés sous la forme d'une fédération puisqu'il y a toujours dans ce cas une chambre où siègent les représentants des États-membres. Mais nombreux sont également les États unitaires dotés de deux chambres. Nous pensons que le besoin d'un arbitre neutre se fait d'autant plus

[5] Torsten Persson, Gérard Roland et Guido Tabellini (1997) : "Separation of Powers and Political Accountability," *Quarterly Journal of Economics* 112:310–27.

sentir dans un système bicaméral et anticipons que les effets de l'indépendance de la justice y seront plus forts.

5. Indépendance de la justice et croissance

5.1. Premiers résultats

Résumons rapidement les arguments que nous avons développés jusque-là. Nous avons défendu l'idée qu'un ordre juridique indépendant est porteur de croissance économique. Nous avons par la suite proposé une méthode pour rendre cette indépendance commensurable et appliqué cette méthode à plus de 100 pays. A présent, et dans un troisième temps, nous allons vérifier au moyen de l'indice que nous avons construit, notre hypothèse théorique ; dit autrement, nous allons soumettre notre théorie à un test empirique.

On trouvera le résultat détaillé des régressions dans les travaux mentionnés précédemment. Ici, nous nous contenterons de décrire les résultats de façon exclusivement verbale. Nous nous attachons donc à expliquer les divergences de taux de croissance entre de nombreux pays pour la période 1990-2008. De façon plus précise, nous cherchons à savoir si l'indépendance du pouvoir judiciaire est – *de jure* ou *de facto* – en lien avec les différences de taux de croissance. Lorsque nous nous contentons d'ajouter l'indice de l'indépendance *de jure* à notre modèle de croissance nous ne trouvons aucune corrélation qui soit significative d'un point de vue statistique. Dit autrement, on ne trouve aucun lien statistiquement significatif entre, d'une part, les différences entre les législations nationales quant à l'indépendance du judiciaire et, d'autre part, les écarts de taux de croissance entre ces mêmes nations. Par contre, si nous ajoutons l'indice *de facto* apparaît une corrélation significative avec les taux de croissance. Et cette

corrélation est toujours présente lorsque d'autres variables telles que la croissance de la population ou le taux d'inflation sont ajoutées. Nous sommes donc en présence d'une corrélation raisonnablement robuste.

Quel est le sens de ces résultats ? Si un pays était capable de passer d'un pouvoir judiciaire totalement dépendant à un pouvoir judiciaire totalement indépendant son taux de croissance annuel augmenterait de 1,3%. Ce résultat est très similaire à celui obtenu dans une étude antérieure de Feld et Voigt (2003). Cette similitude est très encourageante puisque les deux résultats sont basés sur des périodes différentes et, pour partie, sur un échantillon de pays différent. Puisque les deux études utilisent le même indice, nous pouvons à présent faire une avancée supplémentaire en examinant si les pays qui ont vu leur niveau d'indépendance de la justice s'améliorer durant la période qui sépare les deux études ont eu une croissance plus forte. Nous constatons que c'est effectivement le cas si l'amélioration se situe au niveau de l'indice d'indépendance *de facto*, alors que les améliorations apportées à l'indice de l'indépendance *de jure* ne sont pas positivement corrélées avec la croissance économique.

5.2. Les interactions entre l'indépendance du juridique et d'autres règles constitutionnelles

Dans cet article nous concevons l'indépendance de la justice comme un outil permettant aux gouvernements de s'engager de façon crédible sur des promesses. Mais l'indépendance de la fonction juridictionnelle n'est pas le seul instrument susceptible de remplir cette fonction. Les alternatives sont la séparation des pouvoirs et le fédéralisme (qui est une version verticale de la séparation des pouvoirs). De façon générale, nous pensons que les démocraties ont moins de difficultés que les autocraties à rendre

leurs promesses crédibles. Cela voudrait dire que les autocraties ont encore plus à gagner d'une justice indépendante que les démocraties.

Précédemment nous avons avancé deux hypothèses concurrentes concernant les effets des différentes formes démocratiques de gouvernement. Le point de vue conventionnel est que les régimes présidentiels vont avec une séparation des pouvoirs plus prononcée que les régimes parlementaires. Cela signifierait une plus grande capacité des gouvernements à s'engager sur leurs promesses. Mais on peut également redouter que le rôle dominant du président conduise plus aisément à des abus de pouvoir qui seraient eux-mêmes associés à une plus grande instabilité et une moindre croissance. Enfin, une presse libre pourrait démultiplier les effets d'un pouvoir judiciaire indépendant dans la mesure où une plus grande transparence fait que les gouvernements sont moins incités à interférer avec les affaires juridiques.

En ce qui concerne le lien entre l'indépendance *de facto* de la justice et le degré réel de séparation des pouvoirs, nous trouvons une relation de complémentarité. En d'autres mots, les effets positifs d'un haut degré d'indépendance du pouvoir de la justice sont plus forts dans ces pays où le degré de séparation des pouvoirs est élevé. Par contre, concernant le lien entre, d'un côté, l'indépendance *de facto* de la justice et, d'un autre côté, le fédéralisme, le système bicaméral ou la liberté de la presse nous trouvons une relation de substitution. Mais aucun de ces résultats n'est statistiquement significatif.

Nous ne trouvons pas non plus de différences significatives dans les interactions entre démocratie/autocratie et indépendance de la justice. Les autocraties ne bénéficient pas plus d'une justice indépendante que ne le font les démocraties. Toutefois, si nous distinguons les différentes formes de

gouvernement, il devient clair que les régimes semi-présidentiels sont particulièrement favorisés par l'indépendance de la justice.[6]

Enfin, nous regardons si l'accélération de la croissance produite par l'indépendance de la justice est particulièrement forte, voire même se retrouve exclusivement, dans les pays riches (ou pauvres). Il s'avère que le niveau de richesse (ou de pauvreté) d'un pays ne modifie en rien l'impact que peut avoir un pouvoir juridique indépendant.

6. Conclusions et questions ouvertes

Sur la base de questionnaires soumis à des experts locaux, nous avons construit des indices de l'indépendance de la justice *de facto* et *de jure*. Un questionnaire parfaitement identique avait été utilisé dans le cadre d'une étude plus ancienne (Feld et Voigt, 2003) de telle sorte que nous avons à présent des informations sur l'évolution de l'indépendance de la justice dans le temps. Première constatation : les résultats de la première étude sont confirmés, à savoir que l'indépendance *de jure* n'a aucun impact significatif sur la croissance économique alors que l'indépendance *de facto* a un effet robuste et statistiquement significatif. Pour ce qui est des changements dans l'indépendance *de facto*, nous constatons que des améliorations côté indépendance s'accompagnent d'une croissance économique plus forte.

En ce qui concerne à présent les connections entre l'indépendance *de facto* et d'autres caractéristiques du système politique, il est clair que le degré de séparation des pouvoirs atteint est complémentaire d'une forte indépendance de la justice. Dans les régimes semi-présidentiels, la croissance économique

[6] 19 pays dans notre échantillon sont considérés comme semi-présidentiels parmi lesquels on trouve la France, la Pologne et l'Ukraine.

dépend fortement de la présence d'une justice qui est réellement indépendante. Enfin, l'effet positif de l'indépendance du pouvoir judiciaire sur la croissance est indépendant du niveau des revenus dans le pays. Pour le dire autrement : les pays pauvres gagnent à établir une justice indépendante tout autant que les pays riches.

Plusieurs questions sont soulevées par ces conclusions : quels sont les principaux canaux de transmission par lesquels l'indépendance de la justice contribue à une plus forte croissance ? Quelle est au juste la relation entre l'indépendance du pouvoir judiciaire et la responsabilité des juges ? Et quel est le lien entre cette indépendance et l'indépendance d'autres acteurs essentiels du système judiciaire tels que les procureurs ?

Une critique « autrichienne » du concept keynésien de demande globale

par
Pascal Salin

Pascal Salin est économiste, Professeur honoraire à l'Université Paris-Dauphine. Ancien Président de la Société du Mont Pèlerin, il préside aujourd'hui l'ALEPS (Association pour la liberté économique et le progrès social).

L'objectif du présent texte n'est pas de faire de l'exégèse à propos de l'œuvre de Keynes, mais d'analyser la portée d'une proposition centrale de ce que l'on peut appeler le « keynésianisme courant ». En termes très simples, il s'agit de discuter l'idée selon laquelle il existerait des circonstances dans lesquelles on pourrait accroître l'activité économique et/ou l'emploi en augmentant la demande globale[1]. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de préciser quelles peuvent être ces circonstances puisque le but du présent texte est précisément de montrer *qu'il ne peut logiquement pas exister de circonstances de ce genr*e. Le fondement du raisonnement sera constitué par la logique de l'action humaine, ce qui signifie évidemment que la critique du keynésianisme courant qui en résultera sera inspirée par la théorie « autrichienne ». Cette critique est logiquement valide.

Offres et demandes individuelles et concept de demande globale

Nous partirons d'une économie aussi simple que possible, composée de deux individus, A et B, qui sont en relation d'échange. Nous supposerons pour le moment qu'il n'y a pas de monnaie. Comme on le sait bien, A trouve un gain à l'échange en ce sens que la valeur *pour lui* de ce qu'il achète – c'est-à-dire la valeur subjective – est supérieure à la valeur subjective de ce qu'il vend. La demande qui s'adresse à A en provenance de B – et qui constitue l'offre de A – est inséparable de la demande exprimée par A pour le bien produit – offert – par B. Or, ce qui procure de l'utilité à A c'est ce qu'il reçoit – sa demande – et non son offre, c'est-à-dire la demande qui s'adresse à lui. La demande qui

[1] Il existe peut-être un keynésianisme extrême consistant à dire que l'on peut *toujours* obtenir les effets désirés par une augmentation de la demande globale. Mais il n'est pas nécessaire de se référer à cette version.

s'adresse à A représente au contraire un sacrifice pour lui et il est en un sens d'autant plus content que cette demande est plus faible pour chaque unité qu'il achète. C'est la traduction même du principe fondamental selon lequel un individu est d'autant plus satisfait que le prix du bien qu'il achète est plus faible. Supposons que A achète du vin et vende du blé. Dire que le prix de ce qu'il achète – le vin – diminue c'est dire qu'il offre moins de blé pour chaque unité de vin qu'il obtient. En d'autres termes, A gagne à ce que B *diminue la demande qu'il lui adresse* pour chaque unité de vin qu'il lui vend.

Cette proposition résulte de manière logique de l'idée fondamentale selon laquelle l'individu est rationnel et donc qu'il est capable de reconnaître ce qui va dans le sens de son propre intérêt. Elle est donc "vraie" et on ne peut pas construire une science économique qui l'ignorerait. Or, elle est contradictoire avec l'idée keynésienne selon laquelle un individu ou un ensemble d'individus gagneraient à ce que la demande qui s'adresse à eux augmente. Certes, on dira peut-être que le raisonnement keynésien est un raisonnement macro-économique. Mais on doit précisément reprocher à la théorie keynésienne de construire de manière arbitraire des concepts dits macro-économiques dans l'ignorance la plus totale des lois du comportement humain. En effet, ce qui est vrai – et nécessairement vrai – pour un individu est vrai pour deux individus, pour trois, quatre, *n* individus... Ainsi deux individus n'ont pas intérêt à ce que la demande qui s'adresse à eux – si jamais cela était possible – puisse augmenter sans que la demande qu'ils adressent à autrui augmente. Cela signifierait que pour obtenir un même niveau de satisfaction – du fait de leurs achats – ils seraient obligés de remettre plus de biens, c'est-à-dire de faire un sacrifice plus important. N'oublions en effet jamais que l'effort productif est coûteux (en termes d'utilité) et qu'il n'est accepté que

dans la mesure où il permet une création nette d'utilité. Le but d'un individu n'est pas de produire, mais de consommer. La théorie keynésienne, de ce point de vue, participe à l'erreur courante consistant à penser que le but d'une « économie » est de produire[2], comme si l'on pouvait parler des buts d'une économie et comme si ceux-ci pouvaient être distincts des buts de chacun de ses membres.

Autrement dit, ce qui intéresse un individu ce n'est pas la demande qui s'adresse à lui, mais le prix relatif des deux biens qui entrent de manière inséparable dans la transaction qu'il envisage de faire. Imaginons donc un certain état initial où A dispose de capacités productives et d'un certain niveau d'information. Pour le prix relatif qui prévaut sur le marché entre le blé et le vin, il est disposé à vendre une certaine quantité de blé contre l'achat d'une certaine quantité de vin. Dire que la demande de blé exprimée par B augmente n'a strictement aucune conséquence pour A si cela ne se traduit pas par une variation de prix relatif : A était satisfait pour les quantités échangées au prix relatif existant et il n'a aucune raison de produire plus de blé et d'en vendre plus à B. Ce qui peut inciter A à vendre davantage de blé ce n'est pas que la demande de blé augmente, mais que cela se traduise par une augmentation du prix du blé (c'est-à-dire une baisse du prix du vin). Si l'augmentation de la demande de blé se faisait à prix

[2] Ou encore de « créer des emplois », c'est-à-dire détruire du temps de loisir, quelle que soit l'utilité de cette destruction. Un entrepreneur cherche à détruire des emplois, c'est-à-dire à obtenir une production donnée avec le minimum de travail et il a raison. Ce qui est vrai au niveau d'in individu ne peut pas être faux au niveau d'un ensemble d'individus.

constant ou même à prix plus faible[3], A ne trouverait aucun avantage à vendre plus de blé.

Ce qui est vrai pour un individu est évidemment vrai pour un ensemble d'individus, ce qui signifie que – contrairement à ce que fait la théorie keynésienne – on ne peut pas développer directement des concepts macro-économiques dans l'ignorance du comportement individuel. Comme dans le cas de l'individu isolé, *n* individus n'ont pas intérêt à ce que la demande qui s'adresse à eux augmente (donc que leur offre augmente) sans que la demande qu'ils expriment eux-mêmes n'augmente (sinon cela signifierait qu'ils doivent supporter un sacrifice plus important pour obtenir la même quantité de biens). L'effort productif est toujours coûteux et des individus rationnels cherchent donc à le minimiser. Leur objectif n'est pas de produire le plus possible, mais de consommer (c'est-à-dire détruire) le plus possible, à créer des satisfactions en minimisant les sacrifices qui sont nécessaires pour cela. Ce qui intéresse les individus ce n'est donc pas la demande, mais le prix relatif entre deux biens qui sont inséparablement liés dans l'échange : on ne peut pas augmenter la "demande à" sans augmenter la "demande de" (on ne peut pas augmenter la demande qui s'adresse à A sans augmenter la demande de A) : il n'y a pas de demande sans offre et d'offre sans demande.

Dans l'économie simple où nous nous sommes placés pour le moment il n'y a donc jamais de problème de demande (ce qui restera vrai, comme nous le verrons, dans une économie plus

[3] C'est une situation de ce type que l'on essaie de créer lorsqu'on subventionne les exportations dans le but de stimuler la demande globale. L'exportateur refuserait de vendre à un prix plus faible, mais on lui paie la différence entre le prix effectif et le prix désiré. Or il se peut fort bien qu'il paie en fait cette différence en tant que contribuable. Mais dans la mesure où l'impôt est en majeure partie payé par les autres, il a tout de même intérêt à exporter.

complexe, par exemple une économie monétaire avec beaucoup d'individus et un État). On peut d'ailleurs ajouter qu'il n'y a pas non plus de problème d'offre, de telle sorte qu'au lieu de parler d'économie de l'offre (« supply-side economics »), il vaudrait mieux parler d'économie des incitations productives. Remarquons aussi que le concept de demande globale apparait dans ce cadre simplifié pour ce qu'il est, c'est-à-dire dénué de sens. En effet, peut-on définir la demande globale autrement que comme la somme de toutes les demandes exprimées dans la société considérée ? Dans notre exemple actuel, conformément à la théorie keynésienne, elle serait donc la somme de la demande de A (à B) et de la demande de B (à A). Mais cette demande globale est une demande de qui, adressée à qui ? C'est la demande de blé et de vin exprimée par A et B et destinée à A et B. Ce concept soulève deux difficultés majeures :

– Il y a d'abord une circularité du raisonnement. Imaginons en effet temporairement une situation encore plus simple que la précédente, c'est-à-dire celle de Robinson Crusoé seul sur son île. Cela n'a évidemment pas de sens de parler de la demande de biens adressée par Robinson à Robinson. Si Vendredi rejoint Robinson, on peut certes parler de demandes individuelles (ou demandes partielles) : la demande adressée par Robinson à Vendredi et la demande adressée par Vendredi à Robinson. Mais cela n'a pas plus de sens de parler de la demande globale adressée par Robinson et Vendredi à Robinson et Vendredi que cela n'en avait de parler de la demande adressée par Robinson à Robinson. Dans un ensemble clos le total des demandes est nécessairement égal au total des offres. La demande est nécessairement exprimée par une partie des membres d'une société – par exemple la société mondiale – à une autre partie des membres de cette société. Mais il ne peut pas y avoir de demande globale. La seule réalité c'est celle de l'action

humaine[4]. Selon les circonstances les individus satisfont leurs besoins directement par leurs propres activités ou indirectement en passant par l'échange (ou ce qu'on appelle parfois le marché). Or, si l'on peut distinguer de manière comptable la partie « vente » et la partie « achat » dans une transaction, il est dangereux, du point de vue de la compréhension du fonctionnement des sociétés humaines (c'est-à-dire du point de vue de la science économique) de distinguer l'offre et la demande comme étant des fonctions humaines séparées l'une de l'autre. Comme nous venons de le voir, on ne peut pas augmenter la demande globale, mais seulement la demande d'un certain ensemble de biens par rapport aux autres biens. Or ceci peut prendre un aspect spécifique important : si, par exemple, on arrive à augmenter la demande de biens de consommation – comme cela est souvent recommandé – il se peut que cette demande supplémentaire de biens de consommation soit satisfaite du fait du changement d'affectation de certains facteurs de production ; mais cela implique donc une diminution de la production de biens d'investissement (et donc une diminution de la production future). Il n'y a pas augmentation de la demande globale, mais augmentation de la consommation actuelle de certains biens aux dépens de la consommation future.

– La deuxième difficulté que l'on rencontre lorsqu'on cherche à comprendre la signification du concept de demande globale, c'est qu'il conduit à additionner toutes les demandes exprimées par tous les membres d'une société humaine sans se préoccuper des variations de prix relatifs. Or, pour les raisons que nous

[4] Nous reprenons ici le titre fondamental de l'ouvrage de Ludwig von Mises : *Human Action*, Yale University Press, 1949 ; traduction française par Raoul Audouin, *L'action humaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 1985.

avons vues ci-dessus, il ne peut pas y avoir de variation de la demande (donc de l'offre) sans variation des prix relatifs entre les biens qui font l'objet de ces demandes particulières dont la sommation est censée constituer la demande globale. Il en est ainsi parce que, pour un certain état des besoins et des connaissances, il ne peut y avoir de changement que si les individus sont incités à modifier leurs comportements. Ceci pose évidemment un problème qui n'a jamais pu être résolu autrement que de manière parfaitement arbitraire (et pour cause), à savoir le problème de la mesure d'un agrégat lorsque les prix relatifs des biens qui constituent cet agrégat varient. Mais plus fondamentalement, il est tout-à-fait clair que l'augmentation du prix relatif de certains biens correspond nécessairement à la diminution du prix relatif des autres biens, de telle sorte qu'une augmentation de la demande globale ne peut apparaître que de manière artificielle. Les producteurs des biens dont les prix augmentent sont incités à produire plus, mais les producteurs des biens dont les prix relatifs diminuent sont incités à produire moins. Il n'y a pas d'augmentation de l'offre globale et de la demande globale, mais une modification des structures productives et des structures de consommation (et d'investissement), en même temps qu'une variation des prix relatifs.

Ces remarques conduisent même à une critique plus radicale, à savoir à la mise en cause du concept même de revenu : on peut spécifier des demandes particulières exprimées par des individus particuliers, mais on ne peut pas additionner de manière non ambiguë des valeurs de marché pour créer des grandeurs macro-économiques mesurables (telles que le revenu national ou la

demande globale ou même le revenu d'un individu [5]). Ces remarques ne doivent pas conduire au pessimisme. Elles signifient seulement qu'une partie importante de la science économique repose sur des bases contestables, mais elles ne signifient pas que la science de l'action humaine (la praxéologie selon Ludwig von Mises) soit impossible, à condition qu'elle repose sur des bases cohérentes.

Le problème de l'emploi

Supposons maintenant que A soit employeur d'un troisième individu, C. Il lui demandera des heures de travail jusqu'à ce que le gain marginal qu'il obtiendra de ce fait soit suffisant – de son point de vue subjectif – pour l'inciter à l'employer. Cette relation de salariat n'est qu'une application particulière du principe de l'échange d'après lequel chacun gagne à se spécialiser et à échanger le produit de son activité : C vend des services de travail spécifiques et A joue un rôle entrepreneurial.

Qu'est-ce qui peut alors conduire A à accroître son activité et à employer C pendant un plus grand nombre d'heures (ou à embaucher une personne supplémentaire, D) ?

– Il peut tout d'abord se produire des changements du côté de A lui-même : il introduit par exemple un progrès technique dans son activité, ce qui augmente le gain subjectif qu'il obtient de l'emploi de C. Éventuellement un changement dans l'appréciation du gain subjectif qu'il tire de son activité entrepreneuriale (changements de goûts) peut aussi le conduire à l'accroître. Ces différentes hypothèses n'ont évidemment rien à voir avec une augmentation de la demande (et l'échange entre

[5] Cf. notre article, "The income effect does not exist », *The Review of Austrian Economics*, IX, N°1, 1996, pp. 95-106

A et B n'en est d'ailleurs pas forcément modifié). Il en va de même dans le cas où l'accroissement d'activité provient d'un changement de l'environnement. Si, par exemple, on taxait l'échange de services de travail contre salaire et qu'on ne le taxe plus, A est incité à diminuer ses activités autarciques et à accroître sa demande de services de travail, c'est-à-dire à accroitre ses échanges avec C (ou d'autres salariés). Il est d'autant plus vrai qu'il ne s'agit pas d'un problème de demande globale que l'État a précisément diminué sa demande, puisqu'il a diminué les impôts.

– Des changements du côté de B – du même type que les précédents – peuvent conduire à un élargissement du marché entre eux. Il se peut alors que A décide d'accroître un type d'activité, celle qui correspond aux possibilités d'échange avec B, mais ce changement se fait nécessairement aux dépens des autres activités, par exemple le loisir. Ce qui l'incite à faire ainsi c'est qu'il se trouve mieux dans la nouvelle position, c'est-à-dire que ce qui compte pour lui ce sont les incitations et pas la « demande » qui s'adresse à lui : si A change ses activités et augmente son activité marchande, ce n'est pas parce que la demande pour sa production augmente (c'est-à-dire que son offre augmente), mais parce qu'il reçoit plus pour une unité de ce qu'il offre (sinon il n'aurait pas accepté de changement). Ce qui l'incite ce n'est pas la demande pour ses produits, mais bien au contraire la possibilité de mieux satisfaire sa propre demande (obtenir plus de produits par unité vendue). L'application pratique immédiate que l'on peut faire à partir de cette remarque c'est qu'on n'accroit pas l'activité économique des producteurs d'un pays – et donc leurs incitations à embaucher – en exportant plus, en augmentant la demande publique ou, bien sûr, en augmentant la consommation globale. La seule question qu'un économiste doit en effet poser est la

suivante : à quels prix ces différentes demandes s'expriment-elles ? Le problème ne serait en rien modifié si, au lieu d'avoir deux échangistes (et un salarié), on en avait trois, c'est-à-dire par exemple que A et D échangeraient avec B. Et bien évidemment il en va de même si on augmente le nombre d'échangistes jusqu'à *n* (par exemple le nombre de résidents d'un pays) : il ne peut pas y avoir de saut qualitatif dans l'analyse, à partir d'un certain nombre de participants à l'échange.

– Enfin il peut y avoir des changements dans l'environnement. C'est le cas, par exemple, si des obstacles à l'échange sont supprimés et que l'individu A est davantage incité à produire pour échanger (et donc éventuellement à embaucher). De ce point de vue on peut dire que toute baisse d'impôt est souhaitable puisque les impôts modernes sont tous perçus à l'occasion des opérations d'échange au cours desquelles une valeur de marché apparait, rendant ainsi possible la levée de l'impôt par l'administration fiscale[6]. Il est alors bien évident que cette baisse des impôts – et l'éventuelle baisse correspondante des dépenses publiques – ne correspond en rien à une quelconque augmentation de demande globale.

La demande globale dans une économie monétaire

Nous avons donc vu que, dans l'économie non-monétaire où nous nous étions placés jusqu'à présent, le concept de demande globale était dénué de sens : on peut seulement parler de la demande d'un certain ensemble de biens, exprimée par un certain ensemble d'individus, en contrepartie d'une demande d'autres

[6] Seul l'impôt de capitation ou impôt forfaitaire par tête échappe à cette caractéristique. Mais il est rarement utilisé à notre époque.

biens exprimée par d'autres individus. Qu'en est-il maintenant si on considère une économie monétaire ? L'ensemble des biens étant maintenant composé des marchandises (biens et services) et de la monnaie, il serait impossible de parler d'une demande globale de marchandises et de monnaie. Mais on peut évidemment parler d'une demande de biens et services en contrepartie d'une offre de monnaie. Mais l'offre et la demande étant inséparables, on ne peut alors pas augmenter la demande de marchandises sans augmenter l'offre de monnaie. De ce point de vue il est faux de penser que la demande globale de marchandises augmente si, par exemple, le déficit public augmente ou s'il se produit une variation positive du solde commercial. Si l'offre de monnaie par les échangistes n'augmente pas, il ne peut pas y avoir d'augmentation nette de la demande globale.

Mais que se passe-t-il si l'offre de monnaie augmente ? Imaginons une situation initiale où tous les individus effectuent les activités qu'ils désirent pour les prix relatifs qui prévalent et où, par ailleurs, ils possèdent exactement la quantité de monnaie qu'ils désirent (compte tenu des prix monétaires existants). Supposons alors que la quantité de monnaie soit doublée. Pour les prix existants, tous les individus se trouvent donc avec des encaisses excédentaires. Ils vont devenir offreurs de monnaie et demandeurs de marchandises. On pourrait être tenté de dire dans ce cas qu'il y a une augmentation de la demande globale de marchandises. Mais cette augmentation de demande globale n'entraine en rien une augmentation correspondante de la production de marchandises (et de l'emploi) puisque ce que tous les individus désirent ce n'est pas d'offrir plus de marchandises contre une demande qui aurait augmenté, mais de se débarrasser de leurs encaisses excédentaires. Comme on le sait bien, la seule conséquence de cette pseudo-augmentation de la demande globale c'est d'entrainer un effet d'encaisse réelle : les prix des

marchandises en termes de monnaie augmentent, diminuant la valeur réelle des encaisses jusqu'à ce que les individus se retrouvent exactement avec le niveau d'encaisses réelles qu'ils désirent (celui qu'ils avaient au début). L'augmentation de la quantité de monnaie n'a en rien modifié leurs incitations à produire. Mais on peut certes envisager que certains prix relatifs entre marchandises se modifiant temporairement et que les anticipations de prix des individus n'étant pas parfaites, certains producteurs aient l'impression que leurs activités sont devenues plus rentables et qu'ils soient donc incités à produire davantage. Mais il ne s'agit là que d'illusions qui, d'une part, affectent seulement une partie des producteurs et non la totalité, et qui par ailleurs se dissipent avec le temps. C'est dire qu'il n'y a pas de phénomène de demande globale, mais seulement des phénomènes de prix et de mauvaise information transitoire.

La demande publique et le déficit public

Imaginons maintenant qu'un autre individu arrive – appelons-le l'État – et qu'il fausse les prix relatifs induisant ainsi des comportements qui, sinon, n'auraient pas été désirés. En augmentant sa demande pour certains biens et services l'État ne fait que modifier les prix relatifs d'une manière qui ne correspond pas aux vrais désirs des individus ; il en résulte des gains pour certains et des pertes pour les autres, de manière totalement injustifiée. La conséquence n'en est pas une augmentation de la « demande globale » et donc de « l'offre globale », mais la création de distorsions.

Un exemple typique est celui qui correspond au cas keynésien traditionnel, c'est-à-dire celui d'un déficit public financé par l'emprunt. La tradition keynésienne a imposé l'idée que le passage d'un budget en équilibre comptable à un budget en déficit

représentait une augmentation nette de la demande globale et qu'il était donc désirable pour relancer l'économie.

Imaginons donc une situation initiale où le déficit budgétaire est nul et où un individu représentatif, A, se trouve en équilibre, c'est-à-dire qu'il est satisfait compte tenu des prix existant sur le marché. On peut décrire son comportement en disant qu'il agit de manière à ce que l'utilité marginale qu'il retire du loisir soit égale à l'utilité marginale de sa consommation présente, elle-même égale à l'utilité marginale de la consommation future qu'il obtient en investissant son épargne, égale à l'utilité marginale de la consommation future qu'il obtient en prêtant des ressources actuelles afin d'obtenir un certain intérêt. Sa satisfaction diminuerait s'il était obligé, par exemple, d'épargner et de prêter davantage. Il ne sera incité à prêter davantage que dans le cas où le prix du temps sur le marché, c'est-à-dire le taux d'intérêt, augmenterait. Or c'est précisément ce qui se passe normalement si l'État augmente sa demande de biens et finance ses dépenses par l'emprunt car il ne peut inciter les individus à prêter davantage qu'en augmentant le taux d'intérêt.

Or, plaçons-nous dans l'hypothèse extrême où il n'existerait que deux « agents économiques » dans une société fermée, l'individu A et l'État. L'État désire tout d'un coup réaliser un projet et le financer par l'emprunt, celui-ci ne pouvant évidemment être souscrit que par A. Deux cas peuvent alors se présenter :

– Si le projet étatique était réalisable privativement, c'est-à-dire par l'individu A, et si celui-ci ne l'avait pas réalisé c'est parce qu'il obtenait un niveau de satisfaction plus élevé en utilisant ses ressources à autre chose (par exemple le loisir ou la consommation présente) qu'à la réalisation de ce projet. Si l'État lui propose un taux d'intérêt plus élevé pour l'inciter à modifier ses choix, A peut être tenté de réduire son niveau de loisir, sa consommation présente ou sa consommation future

qu'il peut obtenir par ses investissements propres (placement de ses fonds propres). Mais dans l'hypothèse extrême [7] où nous nous sommes placés, il lui sera facile de faire le raisonnement suivant. Soit r_0 le taux de rendement du projet qui, précisément, était considéré comme insuffisant par A pour qu'il le réalise. Pour l'inciter à prêter les ressources nécessaires au financement de ce projet, il faut donc bien que l'État propose à A un taux d'intérêt r_+ supérieur à r_o. Mais la différence entre r_+ et r_o ne peut évidemment provenir que de l'impôt. Or, A étant le seul contribuable, il sait pertinemment que l'État ne pourra lui payer un taux d'intérêt r_+ que dans la mesure où il prélèvera par l'impôt la différence entre r_+ et r_o. Autrement dit, le rendement net après impôt du projet en question pour l'individu A ne peut guère être égal qu'à r_o. Puisque, en l'absence du désir étatique, A ne désirait pas réaliser ce projet dont le rendement lui semblait trop faible pour justifier un sacrifice, il refusera évidemment de prêter ses ressources à l'État.

Mais le problème change totalement s'il existe un grand nombre de citoyens. En effet chacun sait qu'il risque de payer l'impôt nécessaire au paiement du taux d'intérêt promis, qu'il ait ou non prêté. Dans ces conditions il vaut donc mieux profiter néanmoins du taux d'intérêt élevé proposé par l'État, si l'on pense qu'il y aura de toutes façons des individus prêts à prêter (et donc des impôts futurs). Et il y en aura effectivement car chacun fait le même raisonnement : il est certain d'obtenir un taux d'intérêt élevé, mais il n'est pas certain que l'impôt correspondant pèsera sur lui et il sait en

[7] Quelque peu irréaliste, puisqu'on voit mal comment un taux d'intérêt pourrait exister dans une société où il y aurait un seul individu (en-dehors de l'État)

tout cas qu'il sera réparti sur un grand nombre de contribuables. Le déficit budgétaire, n'est donc qu'un jeu d'illusions. Il provoque des déplacements de ressources, mais pas une augmentation nette de la demande globale, ce qu'il ne peut pas faire.

– Envisageons maintenant le cas où l'investissement projeté par l'État ne pourrait pas être réalisé par une personne privée, c'est-à-dire qu'il s'agit typiquement de ce qu'on appelle un "bien public". Certes il existe de fortes raisons de penser que les biens publics n'existent pas, mais tel n'est pas le problème qui nous retient pour le moment. Acceptons donc, en dépit de ces réserves, l'idée qu'il existe des biens publics et que tous les individus sont d'accord pour sacrifier des usages privés de leurs ressources afin de financer un bien public qui leur apporte une plus grande satisfaction. Mais il est alors bien clair que ce qui est en cause n'est pas l'existence même du déficit public et de la prétendue augmentation de la demande globale qu'il représenterait, mais la nature de la dépense publique. D'ailleurs si l'on prend l'hypothèse où la population désire unanimement à la fois un bien public et la charge de financement correspondante, ce financement peut être apporté aussi bien par l'impôt que par l'emprunt (c'est-à-dire un impôt futur). C'est dire que l'idée même selon laquelle l'augmentation du déficit public représente une augmentation de demande globale est une idée fausse.

Nous avons jusqu'à présent envisagé une société fermée. Mais nos conclusions ne sont absolument pas modifiées si l'on envisage une société ouverte, c'est-à-dire que la demande globale considérée est seulement une partie de la demande mondiale. Mais alors l'idée même d'une insuffisance de demande globale

dans un pays – susceptible d'expliquer le chômage – n'est pas envisageable pour une nouvelle raison. En effet, pour un pays de dimension limitée, la demande mondiale est à peu près illimitée et la seule question que l'on puisse alors légitimement se poser est la suivante : comment se fait-il que les producteurs du pays ne produisent pas plus (et n'embauchent pas plus), alors qu'ils font face à une demande monétaire pratiquement illimitée ? Il ne peut y avoir qu'une réponse logique à cette question : s'ils ne produisent pas plus pour répondre à cette demande, alors qu'ils ont la liberté de le faire, c'est qu'ils n'ont pas intérêt à le faire. Autrement dit, la structure de leurs coûts de production est telle, compte tenu de la structure mondiale des prix, qu'ils ne pourraient vendre plus qu'en vendant à perte. Mais c'est bien dire que le problème en cause n'est pas un problème de demande globale, mais un problème de structure des prix et d'incitations productives.

Le mythe keynésien de la demande globale doit être considéré comme une absurdité et comme une conception totalement erronée de la réalité. Il est pourtant très généralement accepté, en particulier parce qu'il fournit aux politiciens un argument pour augmenter les dépenses publiques. Quant à l'opinion publique elle ne résulte pas tellement d'un effort de compréhension de la part des individus, mais plus simplement de l'acceptation des slogans lancés par les politiciens. Et ces derniers contribuent par ailleurs à renforcer cette fausse croyance, par exemple en en suscitant la présentation dans les enseignements délivrés dans les écoles et les Universités. Si l'on veut véritablement s'intéresser au bien-être des individus, il convient de faire l'effort de raisonnement nécessaire de ce point de vue et l'effort de diffuser la vérité. Nous nous permettons d'avoir l'espoir que le présent texte puisse y contribuer.

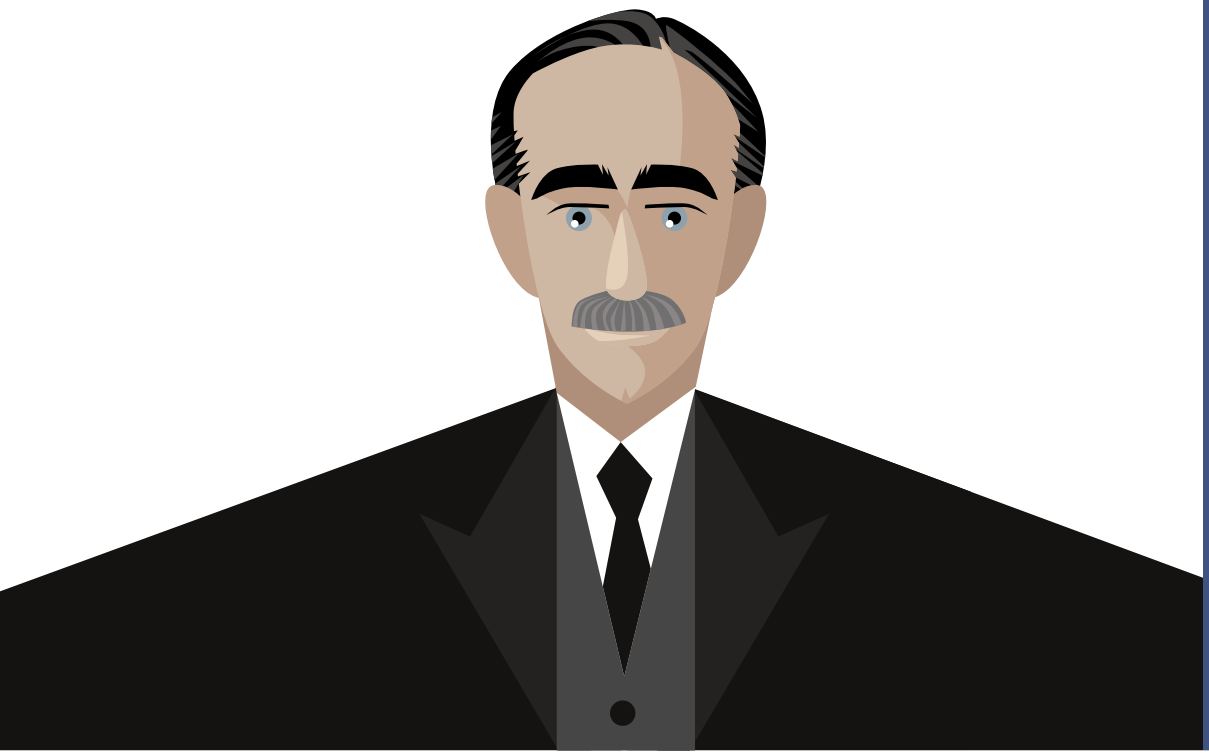

Demande globale : ce que dit le keynésianisme extrême

par
Jacques Garello

Jacques Garello est professeur émérite de l'Université Aix-Marseille. Président de l'ALEPS de 1978 à 2015, il publie depuis 1981 *La Nouvelle Lettre*, hebdomadaire. Il a été l'un des créateurs du groupe des Nouveaux Économistes (1977) et a organisé 38 Universités d'Été de la Nouvelle Économie à Aix en Provence.

Tout au début de son article Pascal Salin évoque avec discrétion l'existence d'un keynésianisme « extrême », et il décide de ne pas s'y attarder. Il a tout à fait raison puisqu'il veut démontrer – avec le talent qu'on lui connaît – qu'une vue autrichienne de la science économique rend le concept de demande globale dénué de sens, puisqu'une demande correspond à une offre, et qu'elle ne saurait être globale puisque seuls les individus demandent (et offrent).

Je n'ai pas la discrétion de Pascal Salin et je n'hésite pas à rappeler à l'occasion que la demande globale joue un rôle décisif dans la construction de la *Théorie Générale*. Et si la demande, globale ou non, n'a pas les vertus que lui prête Keynes, toute politique keynésienne est elle-même dépourvue de sens.

Je vais m'efforcer de faire le plus simple possible. Chez Keynes la demande joue un rôle moteur parce que l'offre ne peut varier à court terme. C'est la base même de la démonstration proposée par Keynes : il ne s'intéresse qu'au court terme, une période assez courte pour que les producteurs n'aient pas le temps de faire varier ou d'adapter les moyens de production dont ils disposent. Cette première hérésie traduit bien l'erreur soulignée par Pascal Salin ; erreur qui consiste à concevoir offre et demande comme des concepts nettement distincts : on ne peut pas jouer sur l'un (offre), donc on va jouer sur l'autre (demande). L'offre est tétanisée parce que l'objet de la politique économique est de rétablir une bonne conjoncture : « dans le long terme nous serons tous morts » disait Keynes. Il y a urgence, et on n'a pas à se soucier des considérations structurelles, institutionnelles, l'important c'est de retrouver rapidement le plein emploi. Ce qui importe, c'est la relance !

Donc, à court terme, toute variation de la production et donc de l'emploi (considéré par Keynes comme la seule variable d'ajustement conjoncturel) va dépendre de la demande. Cette

demande a deux composantes : la consommation, *C*, et l'investissement, *I*.

Les ménages consomment-ils assez pour assurer le plein emploi ? Non, à cause de ce que Keynes appelle pompeusement « la loi psychologique fondamentale ». Une loi qui condamne nécessairement les sociétés opulentes : les gens enrichis ont la fâcheuse habitude d'épargner, voilà donc de l'argent qui n'est pas réinjecté dans le circuit économique. On dira que la « propension marginale à consommer » diminue avec le niveau de revenu, la part épargnée est d'autant plus grande que le revenu est élevé. Keynes, comme Malthus, pense que l'épargne freine la production, et il évoque sans amertume « l'euthanasie fatale du rentier ». Bien évidemment la loi psychologique est inexistante, elle a été démentie par de multiples travaux, et si les gens épargnent c'est en principe pour garder la possibilité d'une dépense future : il y a arbitrage entre consommation immédiate et future. L'épargne au temps *t* se retrouvera nécessairement sous forme de désépargne au temps *t*+*n* (sauf pour Harpagon bien sûr).

Les perspectives de relance étant bloquées du côté de la consommation (comme s'en est désolé Monsieur Le Maire) on doit maintenant se tourner du côté de l'investissement. Son volume global (évidemment global !) dépend de deux facteurs : l'un est « l'Efficacité Marginale du Capital » (EMC), c'est ce que va rapporter l'investissement nouveau. Or, dans une société opulente, il y a déjà une telle accumulation de capital que le rapport ne cesse de diminuer. Il y a là une croyance qui évidemment n'a rien de réaliste mais qui était courante dans les années 1930, et qui n'est pas sans évoquer la « loi » marxiste de la décroissance du profit en longue période – à en croire Marx, le capitalisme ne manquera pas de s'effondrer victime de ses contradictions internes. Cette baisse de l'EMC ne présage donc rien de bon, à moins qu'elle soit compensée par une baisse du taux

d'intérêt, c'est-à-dire du coût de l'investissement. Le niveau du taux d'intérêt va dépendre du comportement de celui qui peut louer son capital disponible. Il a le choix entre placer son argent ou le conserver sous forme liquide. Et voici un nouveau blocage, une autre loi : c'est la préférence pour la liquidité, de sorte qu'il faudrait des taux d'intérêt très élevés pour que le détenteur de fonds prêtables renonce à la liquidité. Il y a donc conflit total entre ce que désirent l'investisseur potentiel et le financier possible. Le conflit se termine mal : « John Bull peut tout supporter sauf un taux d'intérêt à 2 % » estime Keynes. Il ajoute au passage qu'une politique d'expansion monétaire ne servirait pas à grand-chose, car la masse monétaire nouvelle serait elle aussi conservée sous forme liquide. C'est « la trappe monétaire », pour laquelle Keynes propose un graphique, le seul de sa *Théorie Générale*.

La conclusion s'impose : il n'y a pas d'autre moyen de revenir au plein emploi que de compenser « l'insuffisance de la demande globale spontanée » par des dépenses publiques, qui auront un effet « multiplicateur » sur le revenu national.

Cette rapide incursion dans le keynésianisme « extrême » (mais originel) permet sans doute de mesurer la rigueur scientifique de la farce keynésienne. Keynes, d'ailleurs, n'avait que faire de la science. A juste titre l'un de ses vulgarisateurs français, Alain Barrère, avait mis en évidence le « finalisme keynésien » : ce qui intéressait Keynes c'était uniquement la fin de son analyse, la conclusion de son discours : justifier l'intervention de l'État et les dépenses publiques pour relancer une économie de marché malade de ses fluctuations conjoncturelles. Il n'est pas étonnant que la classe politique se soit ralliée au keynésianisme puisqu'il légitimait ses interventions et ses dépenses. Le bon peuple, de son côté, est persuadé que les riches ne font pas un bon usage de leur argent, qu'il faut sans cesse augmenter les salaires

pour accroître le pouvoir d'achat, et qu'il est magique de s'enrichir en dépensant davantage.

A juste titre Pascal Salin rappelle que la science économique n'est que la science des comportements humains, et que l'échange est la meilleure façon de satisfaire les besoins personnels. C'est bien le cœur de la théorie dite « autrichienne ». Certains « autrichiens » (comme Israel Kirzner et ses disciples) insistent aussi sur l'importance que jouent le temps et l'incertitude dans les décisions individuelles : il n'y a réellement rien de « global » dans la réalité. Seule l'idéologie collectiviste ignore les choix personnels et la liberté humaine.

Quand l'écologie devient tyrannique

par
Jean-Philippe Delsol

Jean-Philippe Delsol est docteur en droit et licencié ès-lettres. Il travaille comme avocat fiscaliste et préside l'IREF (Institut de Recherches Economiques et Fiscales). Son dernier ouvrage est : *Eloge de l'inégalité,* Manitoba/Les Belles Lettres, 2019.

Pour relâcher la pression des Gilets jaunes et amadouer les écologistes, M. Macron a imaginé de donner le pouvoir au peuple sur les questions d'environnement. Il a réuni une *Convention citoyenne pour le climat* composée de 150 Français tirés au sort à l'effet de « définir les mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990 » (https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/). Il était donc acquis sans discussion que le réchauffement climatique était dû à l'homme et que celui-ci devait mettre toutes ses forces pour lutter à son encontre. La constitution de cette convention est discutable dans son principe comme dans ses méthodes. Les propositions qui en émanent sont au mieux démagogiques et au pire tyranniques.

Une convention manipulée

150 Français ont donc été tirés au sort. Mais ce tirage fut tiré par les cheveux. Certes, 250 000 numéros de téléphone furent tirés au sort en effet et leurs titulaires furent contactés. 30% seulement d'entre eux donnèrent un accord pour participer, les plus écolos sans doute déjà, et les plus désœuvrés. Ensuite furent choisis des panels pour que le tirage au sort représente la société dans sa composition par genre, par âge, par milieux sociaux… C'était donc un tirage au sort organisé parce qu'il ne faisait pas confiance au sort.

Cette convention fut manifestement manipulée du début à la fin. Mais la démocratie directe n'est-elle pas vouée à l'être, et d'autant plus qu'elle s'exerce dans une large communauté. Déjà dans l'Athènes démocratique, le tirage au sort des assemblées institué au sein de sa population de quelques dizaines de milliers de citoyens n'avait à bien des égards que l'apparence de l'égalité démocratique. Si tous les citoyens avaient les mêmes droits, tous

ne participaient pas également à l'assemblée. Ceux qui y prenaient la parole étaient toujours les mêmes qui se distinguaient par leur habileté et leur volonté de s'occuper des affaires de la Cité-État et proposer des décisions auxquelles les autres opinaient. Et cette démocratie pseudo-égalitaire, exaspérée par la supériorité et le courage de Socrate à s'opposer, solitaire, à la moindre décision qui ne respectait pas le droit, a fini par lui faire boire la cigüe. Et de même les citoyens, contre toute justice, tantôt « y bannissaient un *Aristide*, à cause de sa réputation de justice, tantôt un enragé ironique, comme *Hyperbolos*, pour faire de l'ironie »[1]. On imagine bien que les vices du système ont été multipliés à grande échelle dans la France actuelle de 66 millions d'habitants où la démocratie directe par tirage au sort était ainsi vouée à être un attrape-nigaud.

Ce qu'elle fut en effet. Cette convention fut très encadrée, dotée d'un Comité de gouvernance composé, au milieu de quelques ternes personnages, de figures très engagées. Ses deux co-présidents étaient Thierry Pech, directeur général de Terra Nova, et Laurence Tubiana, directrice générale de la Fondation européenne pour le climat, fondatrice, et ancienne directrice (2001-2014), de l'Institut du développement durable et des relations Internationales (Iddri), co-directrice du Conseil de direction du Réseau des solutions pour le développement durable (SDSN), négociatrice de l'accord de Paris sur le climat. Ces deux co-présidents étaient entourés d'un collège de trois garants dont le plus virulent était Cyril Dion, militant écologiste, co-fondateur du mouvement Colibris. Les membres de ce comité comprenaient encore de nombreux représentants de l'écologie active comme Ophélie Risler, chef du département « Lutte contre l'effet de

[1] Thomas Hobbes, *Le Léviathan*, traduction Gérard Mairet, Gallimard, Folio Essais, 2000, chapitre XXI, p. 342

serre » de la Direction générale de l'énergie et du climat du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Les 150 membres « tirés au sort » furent ainsi dirigés – probablement plutôt instrumentalisés – dans leurs travaux par ce Comité de gouvernance chargé d'élaborer le programme de travail et de veiller à sa mise en œuvre. Leurs idées étaient mises en forme par du personnel mis à leur disposition et parfaitement outillé pour en faire des textes législatifs opérationnels et explosifs. Tous les ingrédients étaient réunis pour que la Convention fonctionne comme une cocotte-minute révolutionnaire. En vase clos, la Convention pouvait élaborer toutes les propositions possibles sans limites de budget ou de faisabilité. Ses membres avaient carte blanche et désormais la surenchère était lancée. Comme dans une mayonnaise, il suffisait que quelques-uns, les agitateurs ou manipulateurs, rajoutent un peu d'huile pour faire monter la sauce démagogique. Chaque proposition en suscitait une autre plus radicale.

M. Macron a voulu fuir la dictature des ronds-points et il est tombé dans le piège bien plus dangereux d'un mécanisme quasi révolutionnaire. Cette Convention pour le climat s'exprimait comme si elle n'avait plus de liens avec la réalité, docilement guidée par quelques meneurs habilement placés pour la faire accoucher de toujours plus d'utopie écologiste. C'est le processus classique de tous ceux qui utilisent des comités et autres assemblées en prétextant d'une vraie démocratie du peuple pour le peuple pour faire adopter des projets subversifs qu'une assemblée régulièrement et sereinement élue n'accepterait pas. C'est l'exemple des comités qui conduisirent à la terreur de 1793/1794 aussi bien que des soviets ou encore celui de l'agitprop trotskyste ou maoïste. Certains ont invoqué Rousseau qui défendait le tirage au sort dans le Contrat Social. Certes, il le faisait en même temps qu'il demandait que tous soient soumis à la

volonté générale sauf à utiliser la contrainte pour forcer les citoyens d'être libre, écrivait-il, comme aujourd'hui on voudrait nous forcer d'être écolo !

C'est bien en effet un ensemble de 146 mesures de contraintes qu'a proposé cette Convention et que d'ores et déjà, ainsi qu'il l'avait imprudemment ou sournoisement promis, M. Macron a convenu de reprendre sous forme de lois ou règlements pour leur quasi-totalité, à raison de 143 d'entre elles. Quoi qu'il en coûte sans doute et en obtenant, comme dans tout engrenage révolutionnaire, l'accord des assemblées légitimes dans l'élan idéologique porté par une minorité agissante et la peur pour les élus de manquer le train de l'histoire, au mieux, et d'être décapités, du moins politiquement, au pire.

Cette convention apparaît ainsi bien peu démocratique. Elle s'est inscrite clairement en contre-pouvoir des institutions de la démocratie représentative qu'elle remet en cause et dont elle anéantit le pouvoir. M. Macron a offert à cet égard une éclatante victoire à ce nouveau gauchisme que déguise trop souvent l'écologie. Le détail des propositions en démontre le caractère d'ordre bolchevik au sens où il s'agit de détruire la société actuelle pour l'asservir à un État despotique qui confisquera plus que jamais les droits de l'individu. La démocratie ne consiste pas à s'abandonner au pouvoir d'une minorité agissante, mais tout au contraire à permettre au peuple de disposer toujours de mécanismes de contrôle, via la séparation des pouvoirs, la subsidiarité, le libre débat et surtout le respect des droits individuels…, pour empêcher une telle dérive qui est celle des propositions de la Convention pour le climat.

Le carcan écologique

Presque toutes les 146 propositions agréées par M. Macron sont onéreuses et/ou oppressives. Il s'agit notamment :

- D'interdire à compter du 1er janvier 2024 la publicité, le parrainage ou la « propagande », dit la Convention, en faveur des produits ou des services dont l'impact environnemental est excessif. Interdire encore la distribution systématique d'échantillons pour la remplacer par une distribution sur demande, en donnant la possibilité au consommateur d'utiliser ses propres contenants, interdire les panneaux publicitaires dans les espaces publics extérieurs hors information locale et culturelle, interdire la « propagande » (sic) directe ou indirecte, en faveur des véhicules de tourisme frappés d'un malus écologique, interdire le gain, dans les jeux télévisés, radiophoniques, internet et autres tombolas, de produits fortement émetteurs de GES (d'après leur CO2-score), interdire les labels privés …
- D'obliger à tous niveaux de la chaîne de production et distribution le développement d'une offre de produits en vrac, jusqu'à 50%. La grande distribution se verra ainsi imposée le contenu de ses linéaires. Cette mise en œuvre, dit le texte, devra être accompagnée de la fourniture obligatoire de contenants réutilisables pour les différents types de consommable (alimentaires et non-alimentaires, secs et liquides), étant précisé que tout consommateur – sauf à déroger aux règles d'hygiène – pourra apporter son propre contenant !
- D'imposer toujours plus dans le pays qui est déjà celui dont les prélèvements obligatoires sont les plus élevés de l'OCDE :
  - institution d'un malus supplémentaire pour les fabricants n'intégrant pas l'éco-conception dans leur manière de produire,

- assujettissement à une taxe supplémentaire des produits non-issus du recyclage et des composants ou packagings complexes ou assemblages de plusieurs matériaux qui rendent le recyclage impossible,
- adoption d'une éco-contribution kilométrique renforcée pour le transport aérien,
- modulation des taxes sur les contrats d'assurance en fonction de l'émission de CO2 pour encourager les véhicules propres et inciter les compagnies d'assurance à favoriser les véhicules propres dans leurs contrats, alors même que le risque assuré n'a rien à voir avec l'importance de l'émission de CO2 du véhicule !

Il faudra d'ailleurs augmenter les impôts pour distribuer toujours plus d'argent, par exemple en augmentant et généralisant la prime de mobilité durable, qui bénéficie aux salariés du secteur privé effectuant tout ou partie de leur trajet domicile-travail à vélo ou par le biais du covoiturage et des transports en commun, ou pour offrir « des prêts à taux zéro avec la garantie de l'État pour l'achat d'un véhicule peu émetteur (léger ou pas trop cher) ». D'ores et déjà ils souhaitent instaurer une taxe spécifique sur la publicité, avec affectation des recettes à des actions de sensibilisation des citoyens et augmenter la taxe sur les fournisseurs de services numériques (dite taxe GAFA) …

Ils s'ingèrent dans les pratiques agricoles pour astreindre les agriculteurs au « développement des pratiques agro-écologiques, et notamment par l'atteinte d'un objectif de 50 % des terres en agro écologie en 2040, la suppression de divers engrais et pesticides, le maintien du rôle des prairies permanentes, la reconversion de l'élevage » …

Les interdictions se multiplient pour qu'il n'y ait plus de nouveaux aéroports ni d'extensions des aéroports existants. Les entreprises devront s'occuper des déplacements de leurs salariés.

Les propriétaires occupants et bailleurs seront contraints de rénover leurs biens immobiliers, obligés de changer leurs chaudières au fioul et à charbon. Les espaces publics (bâtiments publics, espaces extérieurs, magasins…) et tertiaires dont la surface est supérieure ou égale à 500 m2 seront contraints de réduire leur consommation d'énergie, en termes de chauffage, d'éclairage et de climatisation *via* :

- L'interdiction de chauffer les espaces publics extérieurs quelle que soit la surface (par exemple les terrasses chauffantes qui n'existent pourtant que pour permettre de fréquenter les cafés et restaurants aux fumeurs auxquels l'accès intérieur est interdit) ;
- La modulation de l'éclairage public en favorisant l'éclairage avec des dispositifs à basse consommation et des détecteurs de mouvements permettant l'extinction des lumières lorsqu'il n'y a personne dans la rue ; éteindre l'éclairage public la nuit hors agglomération dense ;
- L'interdiction d'éclairage des enseignes, vitrines de magasin et bureaux la nuit, à partir de l'horaire de fermeture des magasins ;
- La fermeture obligatoire des portes de tous les bâtiments ouverts au public alors même que par ailleurs il est imposé d'aérer les locaux en période d'épidémie !

Une température maximum sera autorisée et des contrôles directs seront faits par la pose de thermostats, de caméras numériques ou tout autre dispositif simple pour les bâtiments.

Et toutes ces mesures pourront faire l'objet de sanctions. Le caractère répressif en est prévu à cet effet au travers d'une large batterie de dispositions :

- Création d'un parquet spécialisé sur les questions environnementales ayant pour objectif de coordonner

et animer l'action des sections environnementales créées dans chaque Cour d'appel ;
- Création d'un juge spécialisé aux affaires environnementales ;
- Renforcement de la formation sur l'environnement des juges dans toutes les branches du droit et quelles que soient les spécialités ;
- Création au niveau local d'un pouvoir de police judiciaire spécialisé dans les questions environnementales sur l'ensemble du territoire français pour constater les infractions au droit pénal environnemental et en recueillir les preuves ;
- Inscription au code de l'environnement, voire dans le code pénal, des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris ;
- Institution encore de Cours départementales de l'environnement et des travaux publics et privés pour « Signifier la présence d'infractions pour non-conformité à la loi dans les réalisations exécutées ou en cours » et permettre que les acteurs indélicats soient sanctionnés pénalement.

Les soviets[2] écolos ne sont pas loin quand il est proposé : pour les écoles de mettre en place « dans chaque établissement, un comité d'éducation à l'environnement et au développement » qui

[2] Ces comités ouvriers ou paysans noyauté par le parti bolchevik et chargés partout dans la jeune République des Soviets, selon le mot de Lénine, d'assurer « la marche cadencée des bataillons de fer du prolétariat » pour « réaliser partout le recensement et le contrôle les plus rigoureux de la fabrication et de la répartition des produits, augmenter le rendement du travail, socialiser la production dans les faits ». (*Œuvres choisies, Moscou 1948, tome 2. Publié le 28 avril 1918 dans le n° 83 de la « Pravda » et dans le Supplément au journal « Izvestia du Comité exécutif central de Russie » n° 85*).

veillera sur la mise en œuvre des mesures en faveur de la propagande écologique au sein de l'établissement et des familles ; dans les instances des Autorités organisatrices de la mobilité à toutes les échelles du territoire, d'insérer des citoyens pour participer à l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des stratégies de mobilité dont les contraintes règlementaires devront être renforcées ; dans les négociations, rendues obligatoires, entre agriculteurs, transformateurs et distributeurs, d'imposer la présence d'une espèce de commissaire du peuple (DGCCRF)… Tous doivent d'ailleurs être formés à la pensée unique : « Nous voulons, demande la Convention, que d'ici 2040 une information et une formation obligatoire des citoyens soient réalisées pour contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. D'ores et déjà, il s'agit dans le BTP, et ses filières amont et aval, d'obliger les salariés et artisans à une formation à l'écologie active, et en agriculture, d'intégrer au tronc commun obligatoire l'enseignement de l'agroécologie, d'imposer des stages dans des exploitations qui appliquent les méthodes de l'agroécologie, d'ouvrir la formation continue sur les pratiques agroécologiques pour tous les agriculteurs…

Ces mêmes soviets veillent sur la vie des individus et décident à leur place que tous les produits manufacturés devront pouvoir être réparés par l'utilisateur lui-même. Admirez le détail qui prévoit, parmi mille autres spécifications, que « Lorsque des fixations sont présentes, elles doivent être démontables et de forme « standard » tête de vis notamment, et accessibles, afin de pouvoir être extraites aisément et sans nécessiter pour cela un outillage introuvable sur le marché ; » ou que « Toutes les parties composant un produit, notamment les boîtiers renfermant divers mécanismes, moteurs, ou autres composants, doivent être séparables et donc non collées ou fixées définitivement, et ainsi permettre l'accès aux différents éléments qu'elles renferment ou

protègent »… Ils veulent que nous devenions tous des bricoleurs expérimentés jusqu'à ce que le nombre d'accidents liés à ces réparations de fortune vienne mettre un terme à ce jeu dangereux. Les entreprises seront également contraintes de mettre du photovoltaïque sur les toits de tous leurs nouveaux entrepôts.

La liberté honnie

C'est l'aube d'une société totalitaire, prenant en charge l'individu dans sa vie entière. C'est déjà l'incohérence au pouvoir car ce sont souvent les mêmes qui veulent empêcher la construction de la ligne ferroviaire Lyon-Milan, essentiellement tournée vers le fret, et qui prétendent réduire et optimiser le transport routier de marchandises en permettant un transfert modal vers le ferroviaire ; ou ceux qui luttent pour la production française et se battent pour interdire la 5G sans laquelle la France ne construira pas de voitures autonomes et ne rénovera pas son industrie. Ce sont les mêmes qui défendent les territoires et interdisent leur accès par avion via les aéroports souvent construits à grands frais d'argent public. Après que la circulation alternée nous soit imposée pour éviter la pollution, elle sera imposée demain aux voitures électriques du fait de la pénurie d'électricité comme à la fin des années 1980, le régime communiste de Ceausescu l'avait instituée par suite de la pénurie d'essence qui s'ajoutait aux autres manquements de l'économie marxiste.

Nous n'échapperons peut-être cette fois qu'à la limitation de la vitesse à 110km/h sur autoroute et à l'institutionnalisation, infiniment plus dangereuse, du crime dit d'écocide qui, dit la Convention, devrait intégrer « le devoir de vigilance et le délit d'imprudence dont la mise en œuvre est garantie par la Haute

Autorité des Limites Planétaires » que ladite Convention propose de créer. Ainsi s'établirait une justice autoproclamée et si floue qu'elle permettrait de condamner toute entreprise ou tout individu hostile au régime, ce qui est précisément le propre des régimes totalitaires de s'inventer des lois et règlements susceptibles de viser toute personne dissidente. Certes, M. Macron a dit non, pour cette fois. Mais demain ?

Cette Convention a fonctionné comme une machine révolutionnaire et la dynamique qui en est lancée ne peut être stoppée que par la catastrophe que causera la mise en œuvre de toutes ces mesures ou par un pouvoir politique lucide et suffisamment fort et habile pour faire comprendre à tout un peuple que la pollution sera plus rapidement et plus efficacement vaincue par le progrès technique, qui a déjà rendu nos voitures infiniment moins polluantes qu'il y a peu d'années, que par des discours et mesures écologistes autoritaires.

MikeDotta / Shutterstock.com

Greta Thunberg et l'écologie liberticide

par
Jean-Philippe Feldman

Jean-Philippe Feldman est est professeur agrégé des facultés de droit, Maître de conférences à SciencesPo et avocat à la Cour de Paris. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont le dernier en date *Exception française. Histoire d'une société bloquée de l'Ancien Régime à Emmanuel Macron* (Odile Jacob, 2020).

Les travaux d'un futur ouvrage m'ont conduit à lire un opuscule que j'avais jusqu'alors délibérément délaissé : les quelques feuilles de l'« activiste » suédoise Greta Thunberg parues au mitan de 2019 (*Rejoignez-nous. #grevepourleclimat*, traduction Flore Vasseur, Kero, 2019, 33 p.). Elles se présentent comme l'expression et la défense des idées promues par la jeune ex-écolière en « grève pour le climat ».

Volontairement, j'ai écarté toute « pollution » extérieure – discours de l'auteur, commentaires divers, etc. – pour faire « comme si » je ne savais rien d'elle afin de me concentrer sur sa littérature. Je n'en ai pas moins été conduit à scruter la photographie de l'héroïne en page de couverture pour constater que son air revêche et obtus n'était guère engageant…

Les 25 pages utiles de l'ouvrage, écrites de manière simpliste de telle façon qu'un lecteur moyen puisse les comprendre, peuvent être résumées dans le schéma suivant, dont l'aspect scientifique ne pourra que faire plaisir à Greta. Il me suffira ensuite de le reprendre point par point :

peur ⇒ catastrophe ⇒ « écouter la science et les scientifiques » ⇒ ~~progrès technique~~ ⇒ arrêter les émissions carbone ⇒ règlementer.

La peur

A la base de tout écologisme radical se trouve, larvée ou non, la peur. Ici, loin d'être obombrée, celle-ci est mise en avant : « Je veux que chaque jour vous ayez peur comme moi » (p. 20) ; « je veux que vous paniquiez » (p. 30). Cette peur s'explique aisément : la catastrophe écologique n'est pas un horizon, même proche, elle est déjà présente : « la crise environnementale est une menace existentielle », est-il affirmé dès les premières lignes (p. 8).

« Sommes-nous en train d'engendrer une extinction de masse en toute connaissance de cause ? », demande ingénument Greta. Les conséquences de la crise s'affichent dans toute leur horreur : « des villes inondées, des dizaines de milliers de personnes décédées [seulement ?] et des nations entières réduites à des piles d'immeubles effondrés » (p. 10).

En effet, si nous ne maintenons pas le réchauffement climatique sous la barre des 2 degrés, nous allons plonger dans un « scénario cauchemardesque » (p. 14). Pour le dire autrement, « nous sommes face à un désastre de souffrances inimaginables pour d'immenses parties de la population » (p. 18).

La science

L'inconscience de la population ignorante, qui n'entend jamais parler de la catastrophe climatique – notre activiste n'a sans doute jamais écouté les médias français…–, et l'attentisme des hommes politiques apparaissent d'autant plus surprenants et inadmissibles que la vérité scientifique ne peut qu'éclater aux yeux de tous. Il faut « écouter » la science et les scientifiques (pp. 23 & 31), écrit naïvement notre activiste, selon laquelle tout est « blanc ou noir » (p. 8). Comme elle a pu déciller les yeux de ses parents (p. 29), Greta Thunberg entend faire prendre conscience aux inconscients que nous sommes ce qu'est la vérité scientifique. Après Marx et Engels démontant l'idéologie bourgeoise cachée, Greta nous ouvre les lumières du scientisme contemporain.

L'espoir

Comme chez tous les écologistes liberticides, il ne vient pas à l'idée de Greta Thunberg que le progrès technique, c'est-à-dire l'ingéniosité infinie des hommes, puisse survenir. Blanches ou

noires, jamais grises, les réalités sont inscrites dans le marbre et la catastrophe, imminente, doit arriver.

Mais la « grève pour le climat » nous donne malgré tout un espoir. Même si « notre maison brûle » (p. 17), nous pouvons encore tout sauver. A la peur et au catastrophisme correspond une sorte de parousie : notre planète va renaître, du moins subsister. Comment ? La solution s'évince d'elle-même puisque « la science » nous a tout révélé : « il faut arrêter nos émissions carbone » (p. 18), il faut « maintenir le pétrole dans le sol » (p. 13).

Et là, Greta de se lamenter de l'absence de « règlementations » (p. 11) et de « législation » (p. 13). Car le type d'écologisme qu'elle promeut se dévoile comme une nouvelle mouture du constructivisme : « tout et chacun doit (sic) changer » (p. 22). Même si le terme n'est pas employé, Greta nous convie à une guerre pour sauver notre mère Terre. Même si l'expression n'est pas usitée, il s'agit bien de concentrer toutes les forces de la civilisation afin de mener ce combat. Or, il n'y a de but unique dans une société que dans deux situations : une guerre effectivement ou un régime de nature totalitaire. Ici, « les règles ont besoin d'être changées » car il s'agit ni plus ni moins que de « sauver le monde » (p. 13) : « Nous devons changer à peu près tout dans nos sociétés » (p. 20), projet révolutionnaire qui, puisque l'on nous parle de peur, ne peut qu'inquiéter.

La politique

Il ne faut pas croire pour autant que ces changements radicaux puissent se faire de manière spontanée ou même décentralisée. Fût-il vague, le projet ici défendu ne peut que mener directement à une politisation généralisée de la société : « nous avons besoin d'un nouveau projet politique ». Voilà qui intéressera un certain nombre d'hommes politiques

démagogiques, voire autoritaires. Ce sont eux qui vont être chargés de sauvegarder notre monde à coup d'interdits, de législation et de règlementations. Les mots de capitalisme et de libéralisme sont absents du texte, mais lorsque l'auteur avance que « nous avons besoin d'une économie totalement repensée » – expression parlante car nous ne savions pas qu'elle avait jamais été pensée…–, c'est la civilisation naguère qualifiée d'occidentale qui est visée.

De programme il n'y en a pas, mais le lecteur attentif trouve tout de même les quelques lignes suivantes : « Nous devons coopérer et partager les ressources de la planète de façon équitable. Nous devons commencer à vivre dans les limites de ce que la planète propose » (p. 24). Lorsqu'un écologiste radical parle – avec un anthropomorphisme qui pourra faire sourire – des limites de l'univers, il faut traduire : il s'agit de brider l'initiative humaine sans limite, il faut plus précisément que les pays capitalistes, dont les habitants sont sortis de la pauvreté grâce à l'ordre spontané, partagent leurs richesses mal acquises – lire : sur le dos de Gaïa et des pays pauvres –, afin de sauver la planète.

L'opuscule de Greta Thunberg présente tout de même un immense mérite : concentrer en quelques pages les menaces que les écologistes liberticides font peser sur notre civilisation.

Sans juge il n'y a plus de droit

par
Jérôme Gavaudan

Jérôme Gavaudan est avocat au barreau de Marseille, dont il a été bâtonnier (2011-2012). Il a été élu en 2018 Président de la Conférence Nationale des Bâtonniers (2019-2020). Il a alors participé à la création du Collectif SOS Retraites pour défendre devant la Commission Delevoye l'autonomie des Caisses des Professions libérales. Il est ancien vice-président du Conseil National des Barreaux. Il a participé à de nombreux travaux, colloques et publications en droit du travail.

Voilà de nombreuses années que l'ensemble des professionnels dénonce la lente agonie du système judiciaire français.

Magistrats, Greffiers, personnel de greffe, Avocats, Universitaires… tous s'accordent à dire que la justice est maltraitée depuis des décennies et que l'État ne lui donne plus les moyens d'assurer son rôle régalien au sein de notre République.

Notre système démocratique est pourtant fondé sur l'équilibre des pouvoirs. Si la Constitution de la Vème République ne parle pas de pouvoir judiciaire mais d'autorité judiciaire il s'entend que, sans juge pour trancher les différends, faire respecter la loi et l'appliquer, il ne peut y avoir de véritable démocratie. La période liée à l'état d'urgence sanitaire a manifesté de manière funeste un déclin objectif de l'état de droit que les quelques exemples exposés succinctement ci-dessous veulent illustrer.

1 : Le juge administratif face à la crise COVID

Le rôle du juge dans la société française est marqué par une exception notable née des principes napoléoniens : le juge judiciaire s'occupe des intérêts privés et de ceux de la société en matière pénale alors que le juge administratif (Tribunal administratif, Cour administrative d'appel et Conseil d'État) tranche les litiges entre administrations ou entre les particuliers et l'administration, les collectivités locales ainsi que l'État.

Dans un système dans lequel l'État et d'une manière générale les personnes de droit public ont une telle importance à la fois économique et juridique, le pouvoir des juges administratifs s'est accru ces dernières décennies et il faut reconnaître que l'État a mis les moyens dans le fonctionnement de la justice administrative notamment par la création de Tribunaux

administratifs et de Cours administratives d'appel ou encore le maintien du pouvoir juridictionnel important du Conseil d'État.

Des procédures ont par ailleurs été mises en place, notamment le référé liberté qui permet en cas d'urgence d'obtenir de la juridiction administrative des décisions et surtout des injonctions faites aux administrations.

Mais pour le modeste praticien de base, qui reconnait volontiers la qualité des décisions des juges administratifs, nous nous heurtons de manière systématique à une forme d'ambiguïté, de crispation, de sentiment que les juges administratifs sont constamment sur une ligne de crête difficile à tenir notamment par vent mauvais ou tempête.

Il est difficile de sortir de l'idée, même s'il ne s'agit pas ici de dire que les juges administratifs manquent d'indépendance, que leurs pouvoirs sont en réalité limités au fait qu'ils ne jugent de la légalité des décisions administratives qui leur sont soumises qu'à l'aune de la règlementation qui elle-même d'une manière générale naît des règles édictées par l'autorité règlementaire, le gouvernement, l'administration.

A. L'exemple du droit au respect de la vie et aux soins

Lorsqu'on s'intéresse aux décisions du Conseil d'État, on découvre un raisonnement certes subtil, très équilibré, toujours très républicain mais donnant le sentiment parfois d'être « du côté » du gouvernement, de la puissance publique.

Si, faisant preuve de courage, le juge des référés du Tribunal administratif de la Guadeloupe par une *ordonnance du 27 mars 2020* a enjoint au Centre hospitalier universitaire de la Guadeloupe sur le fondement de *l'article L 521.2 du code de justice administrative* de passer des commandes de doses nécessaires au

traitement de patients atteints de Covid_19 par hydroxy-chloroquine et azithromycine ainsi que des tests de dépistage du Covid_19 en nombre suffisant pour couvrir les besoins présents et à venir de la population de l' archipel guadeloupéen dans le cadre définit par le décret du 25 mars 2020, le juge d'appel du Conseil d'État a été beaucoup plus protecteur de l'État.

Ainsi, si la *décision 04.04.2020 n°439904439905* du juge des référés du Conseil d'État réaffirme qu'au sens *de l'article L521.2 du code de justice administrative* le droit au respect de la vie constitue une liberté fondamentale, et qu'une carence caractérisée d'une autorité administrative dans l'usage des pouvoirs que lui confère la loi pour mettre en œuvre le droit de toute personne de recevoir sous réserve de son consentement libre et éclairé les traitements et les soins appropriés à son état de santé donne compétence au juge des référés de faire usage des pouvoirs d'injonction qu'il tient de ces dispositions, il réforme pourtant l'ordonnance rendue par le Tribunal administratif, au motif qu'elles (les substances) ne pouvaient être administrées dans le cadre de dispositions réglementaires pourtant contestées issues de *l'article 12.2 du décret du 23 mars 2020* ou dans celui de l'un des essais cliniques autorisés.

Le Conseil d'État affirme que le droit au respect de la vie constitue une liberté fondamentale tout comme l'est sa conséquence à savoir le droit à l'accès aux soins, mais il admet aussi que l'accès aux soins peut être limité par une autre décision administrative…

En clair on pourrait imposer à l'État de permettre aux patients – au titre du droit à l'accès aux soins – d'être traités par l'hydroxy chloroquine, mais on ne le fait pas puisque le ministre l'interdit !

B. L'exemple de la liberté de culte

Le ministre Christophe Castaner a affirmé le dimanche 3 mai 2020 sur RTL : « la prière n'a pas forcément besoin de lieu de rassemblement » (sic). Dans cet esprit, le gouvernement a suspendu *de facto* la liberté de culte.

Conscientes du risque sanitaire, les religions se sont généralement pliées aux mesures prises mais il est à noter que peu d'évêques ont osé évoquer, alors même qu'ils appelaient au civisme républicain, qu'il s'agissait là d'une grave mesure suspendant une liberté publique fondamentale.

Saisi par des associations cultuelles, le Conseil d'État va heureusement réaffirmer que la liberté de culte était bien une liberté fondamentale qui ne pouvait être encadrée qu'en tenant compte notamment du principe de proportionnalité. Et, en effet, le juge des référés, dans sa décision du 18 mai 2020 n°440366, va estimer que le gouvernement a porté une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de culte. Et il lui enjoint sous 8 jours de permettre, sous condition, le libre exercice du culte. Sage décision qui laisse pourtant un goût amer ; mais la symbolique est préservée.

Le Conseil d'État s'est par ailleurs, dans ces périodes complexes, illustré par un manque de courage assez frappant alors qu'il a été saisi, en vain, de la validité d'une circulaire du 26 mars 2020 et d'un courrier du 27 mars 2020 du Ministère de la justice relatif à la prolongation de plein droit et sans juge de la détention provisoire *(arrêts du CE du 3 avril 2020 n° 439894, n° 439877, n°439887, n°439890, n°439898).*

2 : Dans ce contexte de crise le gouvernement a, une fois de plus, affaibli le rôle du juge judiciaire

Dans un État de droit serein, le principe de présomption d'innocence est fondamental : toute personne qui n'a pas encore été définitivement jugée est présumée innocente. Elle ne peut donc être détenue de manière provisoire que dans le cadre de règles strictes.

Depuis plus de 20 ans ce n'est plus le juge d'instruction qui prononce une mesure de détention provisoire mais le juge des libertés et de la détention (dans le cadre des dispositions de l'article 144 du code de procédure pénale) à savoir si cette détention est l'unique moyen de parvenir à un certain nombre d'objectifs fixés par la loi. Par ailleurs le juge doit automatiquement réexaminer la situation, et ce même en l'absence de demande de la personne incarcérée. En matière correctionnelle, la détention provisoire n'est prononcée que pour une durée de 4 mois et peut être reconduite pour la même durée sous certaines conditions. Ainsi une personne accusée d'un délit est-elle présumée innocente et ne peut être détenue que pour une période de 4 mois renouvelable après qu'un juge ait à nouveau statué sur sa situation.

Dans une démocratie élaborée, dans un État de droit digne de ce nom, lorsqu'il est impossible pour des raisons, même de force majeure, de présenter une personne détenue à son juge, ou de maintenir en détention une personne du fait de l'expiration du délai maximum au terme duquel elle peut être incarcérée, il est de principe que la liberté s'impose et que la personne doit être élargie. Dans un état de droit on n'applique jamais une sanction plus sévère de manière rétroactive.

Nous sommes les premiers à dénoncer tel ou tel régime autoritaire qui maintient en détention des personnes sans rencontrer un juge.

Ce qui paraît inconcevable a pourtant été mené à bien par la Ministre de la justice puisque dans le cadre de la loi 2020.290 du 23 mars 2020 qui a habilité le gouvernement à adopter par voie d'ordonnance des modifications importantes de notre droit, les délais maximums de détention provisoire et d'assignation à résidence ont été prolongés de plein droit de 2 mois lorsque la peine encourue était supérieure à 5 ans et de 3 mois lorsque la peine encourue était de nature criminelle.

Ainsi la République française a affirmé que, en l'état de panique organisationnelle dans laquelle été la justice et du risque d'incapacité de présenter une personne présumée innocente à un juge en vue de son éventuelle détention, il pouvait y avoir par simple ordonnance législative sur habilitation du parlement, une prolongation de 2 mois d'une détention sans qu'un juge n'ait à statuer.

On voit bien la tendance naturelle du gouvernement qui, au motif de propagation de Covid_19, a imaginé de prolonger les détentions de personnes présumées innocentes, et on ne voit pas le rapport avec la propagation du virus. On constate surtout avec amertume le manque de respect pour des principes essentiels de nos règles de procédure pénale.

La Cour de cassation par contre dans *2 décisions du 26 mai 2020* a rappelé heureusement nos principes républicains et a clairement indiqué que cette prolongation de détention sans juge méconnaissait des exigences de *l'article 5 de la Convention européenne des droits de l'Homme*, même si elle n'indique pas que toutes les prolongations automatiques seraient contraires au droit européen. L'honneur est sauf…

3. Misère de notre justice judiciaire

Mais le constat est d'une tristesse infinie, la misère de notre justice judiciaire est telle que nous sommes prêts désormais à renoncer à l'accès au juge par manque de moyens, par peur de l'inconnu, de la maladie, du Covid_19, par manque de masques, par manque de gels, par manque…

C'est d'ailleurs ce que notamment la profession d'avocat mais aussi la magistrature ont dénoncé tout au long des années 2019 et 2020 dans le cadre de la réforme de la justice avec la transformation des tribunaux de grande instance en tribunaux judiciaires et la spécialisation des juridictions.

Là encore, la profession d'avocat avait réaffirmé que dans notre système de droit, deux notions étaient importantes :

- La plénitude de juridiction,
- Le maillage territorial.

Plénitude de juridiction, cela veut dire qu'au sein d'un même Tribunal toutes les matières doivent et peuvent être traitées. C'est l'idée d'ailleurs que les juridictions d'exception qui traitent des matières spéciales ou spécialisées sont contraires aux principes démocratiques.

Le maillage territorial consiste à rappeler que la justice doit être égale pour tous et prononcer de manière identique sur l'ensemble du territoire, d'où l'organisation territoriale de la justice en 164 tribunaux répartis sur l'ensemble du territoire national.

Par la spécialisation des juridictions, par les difficultés et les complexités procédurales qui sont multipliées par le gouvernement, l'accès au juge pour le citoyen ordinaire est devenu de plus en plus difficile et l'affectation de telle ou telle matière dans un tribunal plutôt qu'un autre peut dévitaliser

totalement une juridiction et à terme permettre sa fermeture. C'est la question des déserts juridiques et judiciaires au sein de nos territoires.

Au total – et de nombreux auteurs, philosophes et universitaires l'ont souligné bien mieux que moi – le printemps 2020 aura démontré combien notre démocratie est fragile. Face à un gouvernement pris d'angoisse et de panique, et utilisant tous les ressorts juridiques, les autorités judiciaires se sont retrouvées bien souvent démunies.

Une seule excuse : la gravité du moment et la volonté de bien faire que nul ne conteste. Il n'en demeure pas moins que tous les citoyens se doivent d'être vigilants.

La fin de l'individu : voyage d'un philosophe au pays de l'intelligence artificielle

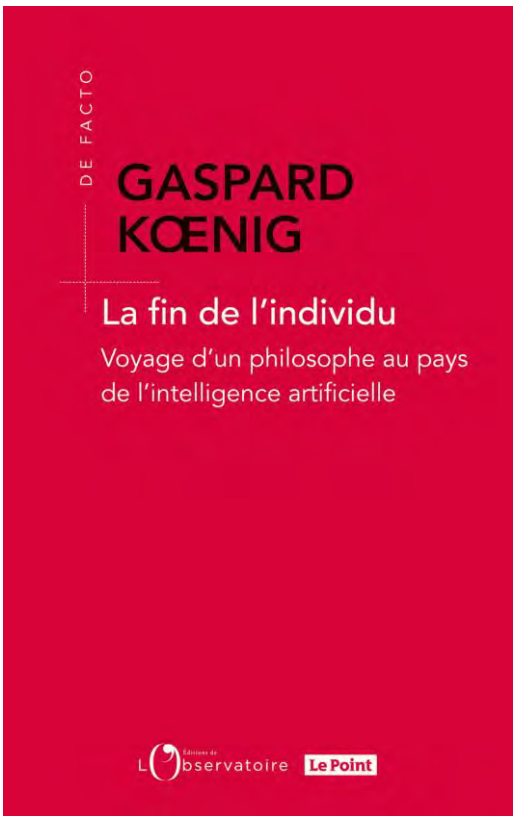

De Gaspard Koenig
L'observatoire – Le Point (2019)

recensé par
Jean-Pierre Chamoux

Jean-Pierre Chamoux est professeur émérite de l'Université Paris-Descartes, il a publié une douzaine d'ouvrages sur l'économie de l'information et la communication. Membre actif de l'ICREI, il a contribué aux conférences internationales de cet institut depuis 1996. Il préside le Comité Jean Fourastié depuis 2007.

Principe du livre : mandaté par un grand hebdomadaire, libre de ses actes et de ses mouvements, l'auteur parcourt le monde d'ouest en est. Il est en état de recherche et rencontre tous ceux qui pourraient l'aider à comprendre et à interpréter l'effet qu'exercent les techniques nouvelles sur la société d'aujourd'hui – numérique et bio-technologies, principalement, toutes techniques dont l'ambition commune serait de singer la personne humaine, voire de la dépasser sur son propre terrain : celui des jeux de l'esprit, de la spéculation intellectuelle et de la performance, physique et pratique. Ne manquerait encore à la machine (pour longtemps sinon pour toujours ?) que l'imagination.

Les étapes du voyage initiatique de Gaspard sont le fil rouge de son récit. Le principal intérêt du livre tient aux réflexions que provoque une centaine de personnalités, évoquées au fil des pages et que relie entre elles leur commun intérêt pour l'intelligence artificielle et pour la découverte éventuelle d'un « homme augmenté ». Ce gros ouvrage s'ouvre avec un libre-propos sur l'homme-Dieu et sur les avatars du Dr. Faust et du positivisme du XIX° siècle ; le développement comprend six longs chapitres balisés par le récit de ces rencontres que l'auteur commente au fil des pages. Il se conclut par une réflexion stoïque, après son long périple mondial : la relecture de *La bête humaine* de Zola !

Alerte, la plume de Koenig est efficace et tonique. Tandis qu'il parcourt le monde, son esprit, toujours en mouvement, s'interroge sur les questions que pose la technique d'une façon récurrente à une vieille civilisation comme la nôtre : les machines – et les logiciels – pourraient-ils prendre la main sur nous ? Jusqu'à quel point saurait-on (ou pourrait-on) résister ou céder aux vieilles lubies ? Mené depuis des siècles par sa curiosité et par une réflexion sur le monde, visible et invisible, notre souhait de le maîtriser est-il arrivé en butée ? Ces questions alimentent régulièrement le récit qui, chapitre après chapitre, suit un même

schéma : l'auteur, qui s'exprime à la première personne comme tout philosophe qui se respecte, rebondit sur le hasard des rencontres et des conversations, tenues ici ou là pendant son périple planétaire, pour exposer, commenter et parfois critiquer ses interlocuteurs. Il en nourrit ses propres vues et bâtit, peu à peu, l'embryon d'une doctrine qu'il argumente par moment plus à fond. C'est le cas d'une intention politique qu'il reprend depuis cinq ans : bouleverser le droit de propriété applicable aux données numériques qui touchent à la personne humaine ou à certains de ses attributs ; un thème sur lequel je reviens plus loin.

Au fil des pages, tout est matière à débattre ou à délibérer, avec soi-même ou avec autrui, c'est-à-dire à *philosopher* : « un concept est-il réductible en zéros et en uns ? » (p. 19). Parcours jalonné de cailloux blancs de jolie facture : « l'intelligence artificielle est une illusion : elle reproduit un résultat et non un processus » (p.45). Ou encore : « l'intelligence artificielle ne connaît pas la vie, elle ne menace (donc) pas la nôtre. L'hypothèse d'une IA *consciente* ... s'effondre du même coup ! » (p. 94). Cela conduit l'auteur à conclure, plus loin : « Je ne vois pas de menace métaphysique sur l'avenir de l'*Homo Sapiens* » (p. 135). Et sur une réflexion de morale : « Qu'est-ce que *le bien* dans une société sécularisée, sinon la maximisation (du *bien-être) érigé en valeur suprême* ? » (p. 168).

On trouve dans ces pages de plaisants morceaux qui prouvent que l'ancien khâgneux a parfaitement digéré ce qu'il a ingéré [1] : le monologue de son hôtesse chinoise Kathy, après un repas bien arrosé, un soir d'été sous les murs de la Cité interdite de Pékin, en est un parfait exemple (p. 188-189). Ce propos reconstitué évoque le confort de la *soumission* à une règle imposée par des algorithmes : « ne raisonnez pas, laissez-moi faire » proclame

[1] J'avais souligné en son temps la verve d'un roman antérieur – G. Koenig, *Kidnaping,* Grasset, 2016–, qui évoquait Jules Romain jeune !

l'informaticien, « la machine a ses raisons que la raison ne connaît plus... nous sommes en train d'inventer une forme raffinée et supérieure de *servitude volontaire* ! » Déclaration qui fait pouffer la jeune chinoise, mais qui évoque pour nous un autre talent contemporain, plus cynique sans doute, dont le diagnostic converge avec celui de Koenig : Michel Houelbecq[2] !

Ce voyage s'ouvre et se referme curieusement sur Yuval Harari, rencontré sur ses terres israéliennes, dont l'auteur dit, moraliste à nouveau, qu'il incarne un *esprit du temps* dont le ressort profond doit être démonté : « si (l'on) s'attache *avant tout* à éliminer la souffrance... *mieux vaut* être dispensé de se connaître soi-même ! » (p. 310). Koenig stigmatise – gentiment ! – la résurgence d'un besoin de croyance, d'un romantisme teinté d'orientalisme, fréquent en Amérique du nord depuis les années soixante. Il consacre aussi de longs paragraphes – un peu verbeux, à mon goût – à des thèmes rebattus par une littérature foisonnante, mais rarement convaincante : science & libre-arbitre (p. 136 sq.) ou arbitre & libre-arbitre (p. 324 sq.), de vrais sujets auxquels ces pages n'apportent guère de nouveau. Une digression heureuse est consacrée au *jeu de leurres* qui pourrait (peut-être ?) nous délivrer de l'inquisition numérique qu'entraîne la collusion des réseaux sociaux et d'un régime comme celui de la Chine communiste qui a délibérément renforcé son pouvoir prométhéen par des manipulations machinales (p. 342).

Avec une franchise qu'il convient de saluer, Koenig avoue que son voyage aux deux bouts du monde corrigea son propre comportement : il lui a permis d'échapper à l'addiction aux réseaux sociaux (p.150). Cet acte de volonté l'a fait réfléchir à la dépendance et à l'encadrement que subit le peuple chinois : « triomphe du choix personnel sur l'utilité collective… le droit à

[2] C'est à *Soumission,* Flammarion 2016 que je fais allusion ici.

l'errance (est heureusement) inscrit au cœur de l'intelligence artificielle » conclut-il !

Il reprend alors son dada[3] : offrir au public « un droit de propriété sur les données personnelles » que d'autres détiennent (ou construisent) sur son compte. Proposition qui me paraît trompeuse car elle repose sur des affirmations qui ne sont pas conformes à la réalité. Sans entrer dans une argumentation fine qui serait ici déplacée, je souligne seulement que les données rassemblées par *Facebook* ou par *Google* sur les internautes qui usent gracieusement de leurs services et de leur moteur de recherche, sont créées, structurées et organisées par un procédé intellectuel qui ne doit rien aux personnes fichées ; mais qui doit tout à l'inventivité des créateurs de ces services internet. Il est donc difficilement admissible que les données en question, qui n'existeraient pas sans l'effort intellectuel et sans l'investissement continuel des opérateurs de ces réseaux, soient partagées avec des consommateurs passifs qui utilisent ces services sans avoir jamais ni réfléchi, ni investi ! Cette baliverne de Koenig pêche par désir de redistribution, ce qui n'ôte rien à l'intelligence ni à son habileté rhétorique.

Quelques remarques pour conclure, tant sur l'ouvrage que sur son auteur. Koenig a le génie des liaisons et des rapprochements : sa pensée, ses connaissances et l'expérience de ses interlocuteurs sont habilement associés dans une prose plaisante, vivante et très efficace. Son honnêteté intellectuelle, rare de nos jours, perce au fil du récit, une qualité qui doit être mise en évidence ! Les dons pédagogiques et l'habileté dialectique de l'auteur sont

[3] Au sens propre comme au sens figuré : depuis dix-huit mois, l'auteur (qui n'était pas cavalier auparavant) parcourt la France à cheval ; une autre initiation existentialiste et tardive dont ses chroniques au *Point* font le compte-rendu hebdomadaire.

indiscutables.

Faisant écho aux thèses des uns et des autres, il nous fait partager ce qu'il en a retenu. C'est donc bien d'un récit qu'il s'agit et non d'un essai à thème. Cet ouvrage s'inscrit dans une longue tradition : celle du « Grand Tour » européen des fils de famille britanniques [4] et des grands voyageurs patriciens d'autrefois, élargi à l'échelle du monde global d'aujourd'hui. C'est ce cocktail pétillant qui fait l'intérêt principal du livre !

[4] Comme celui qu'organisa Adam Smith pour faire connaître la France de Louis XVI au jeune duc de Buccleuch entre 1764 et 1766, voyage qui lui permit aussi de découvrir Turgot ! *cf.* A.-C. Hoyng : *Turgot et Adam Smith, une étrange proximité,* Champion Paris 2015.

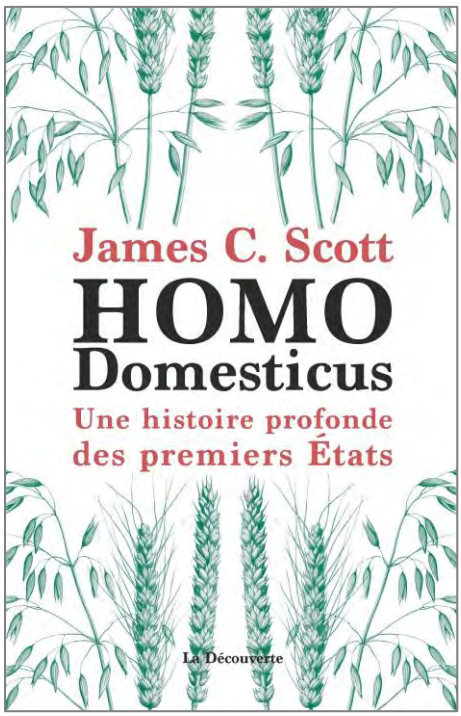

Homo domesticus : Une histoire profonde des premiers États

De James C. Scott
La Découverte, 2019*

recensé par
François Facchini

François Facchini est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Economiques. Il est en poste à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et responsable du Programme Politiques Publiques du Centre d'Economie de la Sorbonne (CES).

* Titre original: *Against the Grain: A Deep History of the Earliest States*, Yale University Press 2017.

A l'heure où l'excellence se publie en anglais, la traduction en français aux éditions La Découverte de l'ouvrage de synthèse de l'historien et anthropologue américain James C. Scott ne peut qu'intéresser tous les citoyens qui veulent connaître l'origine de l'État. Cette note de lecture présente succinctement la thèse défendue par James C. Scott puis discute de son intérêt pour les défenseurs de l'éthique de la liberté.

État et domestication

Contrairement à ce que le titre en anglais indique (*Against the Grain*), l'ouvrage de J.C. Scott ne traite pas seulement des liens d'affinités qui existent entre les céréales et le développement des États. Il est aussi et surtout, comme l'indique judicieusement le titre français, un livre sur la domestication des animaux et des végétaux pour et par les hommes, et sur la domestication des hommes par d'autres hommes, ceux qui contrôlent l'État. Il est sur la soumission et les moyens que trouvent les subalternes pour y échapper. Il prolonge à cette occasion les travaux de l'anthropologue français Pierre Clastres (1939-1977[1]) qui établit que les hommes peuvent parfois revenir à des techniques considérées comme moins évoluées pour échapper à la domestication qu'impose l'État.

La domestication est – au sens large et selon Scott – « l'effort continu d'*Homo Sapiens* en vue de façonner tout son environnement à sa guise » (Scott 2019, p.35). Elle est présentée

[1] C'est du moins ce que James C. Scott confesse à Thibaut Sardier pour le journal *Libération* du 21 juin 2019 dans un article intitulé « On ne se débarrassera pas de l'État. Notre seul espoir, c'est de le domestiquer ».

comme une notion concurrente de l'anthropocène[2]. James C., Scott distingue deux types d'anthropocène : l'anthropocène fort et l'anthropocène faible. L'anthropocène fort, ou l'époque de l'homme « fort » aurait commencé avec la dispersion planétaire de déchets radioactifs alors que l'époque de l'homme « faible » remonte aux premiers usages du feu par l'*homo erectus*, soit il y a au moins un demi-million d'années, et passe par les premières entreprises de défrichage au bénéfice de l'agriculture et du pâturage, avec leurs conséquences en termes de déforestation et de colmatage des cours d'eau (Scott 2019, p.35). L'anthropocène faible est la conséquence de la domestication de la nature. La domestication de la nature crée une empreinte écologique, que certains écologues se proposent de mesurer par des indicateurs qui comptabilisent la pression exercée par les hommes envers les ressources naturelles et les services écologiques fournis par la nature. Cela permet de rappeler que derrière le livre de James C. Scott il y a aussi une critique du progrès, de l'idée qu'aujourd'hui l'homme a un confort qu'il n'avait pas hier. Sa référence aux travaux de Marshall Sahlins (2017[3]) en est la preuve. C'est probablement ce qui a permis à James C. Scott d'être connu et traduit en français aux éditions La Découverte.

Mais l'ouvrage contient également des thèses sur l'origine de l'État beaucoup plus hétérodoxes. L'État existe, dit-il, lorsqu'il y a « un souverain, un personnel administratif spécialisé, une hiérarchie sociale, un centre monumental, des murailles

[2] Le concept d'anthropocène signifie l'époque de l'homme. Il a été proposé en 2000 par le chimiste Paul Crutzen (Prix Nobel 1995) et le biologiste Eugène Stoermer. L'époque de l'homme débuterait pour ces deux auteurs avec la révolution industrielle, à la fin du XVIII° siècle. Ce concept reste très contesté, notamment par les géologues.

[3] Sahlins, M., 2017, *Age de pierre, âge d'abondance, l'économie des sociétés primitives*, Paris, Folio.

encerclant la ville et un schéma de prélèvements et de redistribution fiscale » (Scott 2019, p.19 et 139). Il fait émerger une classe de parasites qui vivent du travail forcé et de l'impôt. Il étend la domestication de la nature à l'homme lui-même.

A l'origine de l'institutionnalisation de cette classe de parasite, *via* la formation de l'État primitif, il y aurait l'invention de l'agriculture sédentaire. L'État n'invente pas l'agriculture sédentaire, mais entretient avec elle une affinité élective. L'agriculture sédentaire rend, en effet, les hommes captifs des céréales. Les hommes de l'État perçoivent dans la réduction de la diversité des alternatives alimentaires un moyen d'installer leur pouvoir et de vivre en parasite sur le dos des paysans, des agriculteurs. Ce n'est pas un hasard, dans ces conditions, si les États primitifs sont aussi des États céréaliers (Chapitre 4) qui restent fragiles car toujours menacés par la fuite et l'attractivité de modes de vie moins laborieux et moins liberticide.

A l'origine de l'agriculture sédentaire il y a la domestication des céréales. Cette agriculture trouve ses origines dans la maîtrise du feu, des plantes et des animaux (Chapitre 1). Le feu a permis à l'homme de recomposer les paysages afin de faire de la nature un garde-manger. Les premiers feux d'origine anthropique remontent au moins à 400 000 ans. Ils ont permis la cuisson des aliments, favoriser la digestion et réduit la quantité de nourriture nécessaire. Ces gains d'efficacité nutritionnelle expliquent l'augmentation de la taille du cerveau et une plus forte concentration de la population dans des zones réduites. C'est en 12 000 avant Jésus-Christ que les populations de chasseurs-cueilleurs s'installent dans des zones humides comme la Mésopotamie ou la vallée du fleuve jaune, en Chine. De moins 4000 à moins 2000 avant J.C. les premiers États (Uruk) apparaissent. Il n'y a pas de lien de cause à effet entre agriculture

sédentaire et origine de l'État. Le premier s'est développé sans l'aide du second.

L'agriculture sédentaire n'est pas non plus un progrès. Il n'y a en ce sens aucune aspiration à la sédentarité. On pourrait même penser le contraire car l'agriculture sédentaire crée un contexte favorable i) aux épidémies et ii) à la naissance d'une caste de parasites vivant de l'impôt.

i) Le regroupement dans un même espace clos d'hommes, d'animaux domestiqués et de plantes favorise les maladies comme la rougeole, les oreillons, la diphtérie et d'autres infections (Chapitre 3). L'agriculture sédentaire n'a pas seulement cet effet épidémiologique. Elle est aussi éreintante et pénible. Elle a rendu les hommes prisonniers de l'horloge génétique d'une poignée d'espèces cultivées en particulier le blé et l'orge en Mésopotamie (Scott 2019, p.106).
ii) La domestication des céréales et des animaux crée aussi les conditions d'émergence des États primitifs. C'est là que la notion wébérienne d'une affinité sélective entre les céréales et l'État est utilisée (Scott 2019, p.132). L'État n'aurait pas pu se développer sans les céréales et les céréales sans l'État.

L'État primitif n'existe, en effet, que dans un monde où il n'existe guère d'autres options qu'un régime alimentaire dominé par les céréales domestiquées (Scott 2019, p.38). En conséquence, les hommes de l'État, ceux qui vont en profiter, ont intérêt à ce que les hommes abandonnent leur tradition de chasse et de cueillette, afin de les rendre dépendant de la production agricole et de leurs décisions. L'État n'invente donc pas l'agriculture sédentaire et le regroupement des populations humaines, mais les instrumentalise pour installer son pouvoir, et domestiquer le plus grand nombre. Cette affinité élective entre État et céréales s'explique par les caractéristiques de l'ordre céréalier.

i) Avec l'agriculture sédentaire et les céréales, l'État peut, tout d'abord, justifier son existence en aménageant les champs, en investissant dans l'irrigation pour faciliter le travail agricole et en maintenant les hommes dans l'état domestique dans lequel l'agriculture les a placés. Un tel rôle n'est pas envisageable dans un ordre nomade où la chasse et la cueillette président à la survie du groupe. L'agriculture sédentaire enchaîne l'homme à la terre. La terre peut être contrôlée par la force de l'État (territoire). L'agriculture sédentaire rend captif.

ii) Avec l'agriculture sédentaire et les céréales, l'État peut ensuite justifier l'existence du travail forcé et de l'impôt.

a. Le travail forcé se fait au nom de l'intérêt général (investir dans les systèmes hydrauliques, la maitrise de l'eau).

b. Les coûts de perception de l'impôt baissent avec les céréales (Scott 2019, p.12 et p.146). Seules les céréales sont bien adaptées à la concentration de la production, au prélèvement fiscal, à l'appropriation, aux registres cadastraux, au stockage et au rationnement.

L'histoire confirme cette hypothèse. Les États-primitifs – Mésopotamie, Égypte, vallée de l'Indus, fleuve jaune – sont effectivement tous des États céréaliers reposant sur le blé, l'orge, et dans le cas du fleuve jaune, le millet (Scott 2019, p.145). Les États primitifs se développent donc là où les conditions agro-écologiques de la culture des céréales sont réunies (présence d'eau et de sols alluviaux) (Chapitre 4).

Comme l'agriculture sédentaire (épidémie et pénibilité), l'État reste, cependant, une forme d'ordre fragile (Chapitre 6). Il est sous la menace de lui-même (impôt excessif, esclavage et épidémie), et des autres États (guerre et défaite militaire).

L'État primitif est fragile parce qu'il vit du travail des autres (classe de parasite). Les hommes ne sont pas faits pour être domestiqués. Ils vont alors chercher à fuir. L'État est menacé en

permanence par le risque de perte de main d'œuvre (fugitif). Ce risque de fuite s'explique par les risques d'épidémie induit par la forte concentration des populations humaines dans les villes (centre de pouvoir), par l'intérêt du nomadisme et de la vie de chasseur-cueilleur et par l'excès d'impôt. L'impôt et le travail forcé ont, en effet, une même conséquence. Ils baissent les coûts de la défection, de la fuite. Ils obligent l'État à construire des murailles pour se protéger des autres États, mais aussi et surtout pour empêcher les hommes de partir. La menace que constitue les autres États impose cette stratégie car en général l'État le plus peuplé est aussi le plus riche ; et l'État le plus riche ensuite l'emporte militairement sur ses rivaux de taille inférieure. L'État ne fait pas, dans ces conditions, la guerre pour agrandir son territoire, mais pour augmenter le nombre des hommes qu'il peut mettre en esclavage. Le nombre de plus en plus important d'esclaves est la conséquence de la généralisation des États et du besoin toujours plus important de travail forcé exigé par le travail de la terre. Il n'y a pas d'État primitif sans esclave (Scott 2019, p.173). La guerre et l'esclavage sont ensuite liés par la guerre de capture (Scott 2019, p.175). L'esclavage étant la forme ultime de domestication (Scott 2019, p.183 et 188). Il vise au contrôle d'une route commerciale, à l'élimination d'un rival, à l'obtention d'un butin, et en particulier de prisonniers, de futurs esclaves (Scott 2019, p.189), mais aussi à des déportations et des réinstallations forcées (Scott 2019, p.193).

L'État n'invente donc ni l'agriculture sédentaire, ni la guerre, ni l'esclavage mais des sociétés de grande taille reposant sur le travail forcé et une main d'œuvre asservie (Scott 2019, p.196). L'État n'est de plus qu'une exception historique (Scott 2019, p.152, 229 et 233). Il ne va pas de soi que la forme État se soit imposée, car l'agriculture sédentaire reste peu attractive et l'État fragile (épidémie, manque de liberté, impôt, guerre entre États, etc.). Une

part de la population mondiale reste d'ailleurs indomptée (Scott 2019, p.235), mais comme les animaux et les végétaux une partie est domestiquée (Scott 2019, p.183-185).

Conséquences sur notre représentation de l'État

Ce livre est une mine d'informations sur les avancées de l'archéologie et de la protohistoire ; sur le fonctionnement et la formation des premières sociétés et des États primitifs. Il peut nourrir la réflexion des défenseurs de l'éthique de la liberté sur l'origine des États. Il ne doit pas cependant en faire oublier les différences fondamentales de perspective qui existent entre l'anthropologie anarchiste et les défenseurs de l'éthique de la liberté.

En accord avec les historiens anarchistes et les libéraux, Scott rompt, tout d'abord, avec la thèse selon laquelle la naissance des premiers États au Moyen-Orient marque le début de la civilisation. L'État ne s'impose pas comme la forme dominante de gouvernement pour des raisons d'efficience ou d'efficacité, mais parce qu'il réussit par la force à avoir le monopole de la violence. James C. Scott confirme ici dans ses grandes lignes la position des économistes libéraux français du XIX° siècle. L'État est un bandit, un prédateur. Il invente une forme sophistiquée de prédation légale (Garnier – 1848 [4]). L'apport de Scott est par conséquence historique et non praxéologique. L'État est bien historiquement « la systématisation du processus prédateur sur un territoire donné ». « Il fournit le canal légal, ordonné et systématique, pour la prédation de la propriété privée ; il rend certaine, sécurisée et

[4] Joseph Garnier (1848). « De la spoliation légale », *Journal des économistes*, Paris, Guillaumin, Juillet, pp. 363-374. Cette expression de prédation légale est encore utilisée par des économistes comme Bruce Benson, ou R. G. Holcombe (ancien président de la *Public Choice Society*, 2008).

relativement 'paisible', la vie de la caste parasitaire de la société. Comme la production doit toujours précéder la prédation, le marché est antérieur à l'État. L'État n'est pas la conséquence d'un contrat social. Il est né par la conquête et par l'exploitation » (Rothbard 1974 [5], p. 59-60). Rothbard et Scott sont d'accord. L'origine de l'État n'est ni l'intérêt général ni le contrat social, mais l'intérêt d'une élite qui souhaite vivre en parasite sur le travail des autres et les soumettre à leur loi. Il fait de l'impôt une forme de prédation légale des faibles politiquement par les forts (Friedman 1973[6] ; Rothbard 1982[7], Lemieux 1983[8] ; Salin 2000[9]). Cette figure de l'État bandit explique pourquoi les indomptés vont chercher par tous les moyens à échapper à l'État et pourquoi finalement la frontière n'est pas un moyen de protéger les hommes des invasions barbares, mais de protéger l'État de l'exode de sa main d'œuvre. La frontière n'est plus un instrument de sécurisation. Elle ne protège plus elle enferme. Elle confine. Elle empêche l'homme de fuir, de quitter l'État, de faire sécession.

Une telle conclusion rappelle l'importance des débats qui existent entre les anarcho-capitalistes qui ne voient dans l'État qu'un bandit qu'il faut fuir par tous les moyens – et notamment

---

[5] Rothbard, M., 1974. "The Anatomy of the State," in *Egalitarianism as a Revolt Against Nature and Other Essays* Washington, D.C.: Libertarian Review Press, Lien https://bit.ly/3chqkR7

[6] Friedman, David 1973. *The Machinery of Freedom. Guide to radical capitalism*, traduction française 1992, Les Belles Lettres, Vers une Société sans Etat, Paris.

[7] Rothbard, Muray 1982. *The Ethics of Liberty*. Humanities Press, Atlantic Highlands. Traduction française, *L'éthique de la liberté*, traduit par François Guillaumat pour les éditions Les Belles Lettres en 1991.

[8] Lemieux, Pierre 1983. *Du libéralisme à l'anarcho-capitalisme*, collection Libre échange, PUF, Paris.

[9] Salin, Pascal 2000. *Libéralisme*, Odile Jacob, Paris.

par la création de territoires artificiels sur les océans non encore appropriés par les États[10] (*ultimate secession*[11]) – et les libéraux classiques qui s'accrochent à cette idée qu'il est encore possible pour les faibles de protéger leur liberté en enchaînant l'État au droit, à l'obligation de respecter leur droit naturel. La stratégie de sécession ultime consiste à fuir l'État en créant des îles artificielles dans les zones non encore contrôlées par les États ou que les États estiment sans valeur. Elle relève bien d'une même démarche anarchiste

Là encore les travaux de James C. Scott replacent dans l'histoire longue des sociétés humaines ce type de projet. James C. Scott (2009[12]) a en effet écrit une histoire anarchiste des hautes terres d'Asie du Sud-Est qui décrit l'art des indomptés « de ne pas être gouvernés ». Elle met en exergue l'importance de la périphérie du pouvoir d'État. Certains individus choisissent d'être à la périphérie, d'esquiver l'État. Il refuse alors le statut de paysan et choisissent des agricultures mobiles, la chasse et la cueillette (Scott 2013, p.343). Ils choisissent de se mettre à distance de l'État

---

10 Cette condition est importante car il est souvent affirmé que « les territoires sans maître n'existent plus ». La conséquence est que la formation d'un État procédera nécessairement de l'association ou de la dissociation d'États existants. Lien : https://bit.ly/2FZT5Fz. Cela explique que pour créer un ordre sans État il faille avoir l'accord des États. C'est ce qu'a obtenu la fondation Seasteading Institute au large de la Polynésie pour construire un projet pilote d'île artificielle sans État ni entraves Lien : https://bit.ly/32P5KUN.

11 Jérome Fourquet a popularisé l'idée que la sécession ultime des riches notamment était l'évasion fiscale. Cette idée est erronée, car initialement et logiquement la sécession ultime est la fuite dans des territoires encore non contrôlé par les États.

12 Scott, J.C., 2009. *The Art of Not Being Governed. An Anarchist history of Upland Southeast Asia*, Yale University, traduction française, *Zomia ou l'art de ne pas être gouverné*, Editions du Seuil 2013. Une histoire anarchiste des hautes terres du Sud-Est, postface de Romain Bertrand.

(régions géographiquement reculées), d'être mobiles afin de ne pas pouvoir être taxés et de limiter leur taille afin de ne pas créer les conditions d'émergence d'une autorité centrale (Scott 2013, p.343-349). Ces peuples choisissent alors ce que Scott appelle l'agriculture fugitive (Scott 2013, p.349) pour éviter l'État et ses coûts (épidémie, esclavage, taxe, travail forcé, etc.). La fuite, la défection (*exit*) est une possibilité. Elle met les États en concurrence et leur impose de construire des murailles ou de négocier des conditions plus favorables aux fuyards (baisse d'impôt, diminution du travail forcé, moins de réglementation, etc.)

En accord avec les libéraux, James C. Scott développe aussi une théorie de la construction sociale de la légitimité des États. Si l'archéologie et l'anthropologie ne permettent pas d'affirmer que l'État naît de l'inefficience des ordres sans État pourquoi une telle hypothèse reste dominante ?

James C. Scott a une réponse qui sied à tous ceux qui ont étudié l'instrumentalisation de l'histoire, de la religion et de la science par les hommes de l'État. Il soutient que les historiens sont généralement payés par les hommes de l'État pour glorifier son action. Il ne faut pas alors seulement se méfier de l'État et de la domestication qu'il impose aux hommes, il faut aussi se méfier de l'histoire officielle, écrite par les domestiques de l'État. L'écriture, et le nombre sont des formidables inventions, mais elles ont permis à l'État de compter, de mesurer, de contrôler et surtout de raconter une histoire qui lui est favorable. L'État invente la figure du barbare ignorant (Chapitre 7), du sauvage (Scott 2019, p.235), du risque de l'effondrement des civilisations c'est-à-dire de lui-même alors qu'il n'a pas civilisé mais profité du travail de l'homme. Il crée le mythe des âges sombres pour mieux se sacraliser. Un peu comme cette histoire du moyen âge que

Bernard Charbonneau [13] réhabilite en parlant d'anarchie chrétienne, d'un temps européen sans État et qui pour de nombreux économistes contemporains est à l'origine du succès de l'Europe.

Ces points d'accord ne doivent pas cependant conduire à placer James C. Scott parmi les penseurs et les intellectuels libéraux.

James C. Scott est un anthropologue anarchiste. Il n'est ni anarcho-capitaliste ni libéral classique. Il n'est pas anarcho-capitaliste car il associe le capitalisme à l'État. Il pense que « l'État est pour les entreprises, un soutien, un facilitateur et un outil disciplinaire qui soumet les populations à l'ordre voulu » (Scott 2019, journal *Libération*). Le capitalisme n'aurait pas la forme qu'il a sans l'État, mais il trouve dans l'État un allié. Il faut alors s'en émanciper. C'est ici comme si le capitalisme était une personne et instrumentalisait l'État. Une telle position est pourtant difficile à tenir car elle suppose que l'on puisse instrumentaliser une organisation (l'État) qui s'est arrogé le monopole de la force. Il n'est pas non plus libéral classique, car il ne croît pas que l'État puisse accepter de limiter ses pouvoirs pour devenir plus robuste, car plus respectueux des libertés individuelles. L'État ultra minimal est un fait historique, l'État minimal une construction sociale.

La position de J. C. Scott n'est pas, de plus, seulement anarchiste. Elle véhicule une représentation très négative de l'homme. L'usage de la notion d'anthropocène (fort et faible) exprime cette crainte de l'homme. Scott ne dit pas seulement que l'agriculture sédentaire a été instrumentalisée comme la religion et le commerce, par les hommes de l'État. Il développe une critique presque essentialiste de l'agriculture sédentaire et plus

[13] Charbonneau, Bernard 1987. *L'Etat*, Economica, Paris.

généralement de l'installation, de l'inscription dans la pierre, de l'immuable de l'activité humaine. Il y a derrière ses travaux une critique de l'éternel et un hymne à l'évanescence, à tout ce qui est fugitif, instantané. Il y a aussi une peur de l'homme, une forme de malthusianisme (Scott 2020, journal *Libération*). Les libéraux peuvent à mon avis accepter sans trop de discussions une explication instrumentale de l'agriculture sédentaire. Ils seront plus divisés, en revanche, sur la radicalité de la critique des grains, de l'agriculture, de l'enracinement dans un territoire, car ces critiques portent en elle une critique beaucoup plus radicale du progrès, de la représentation que l'on se fait d'un monde civilisé. Il n'est pas impossible, en effet, que l'homme trouve dans le travail, et le travail de la terre en particulier, une forme de rédemption. Il n'est pas impossible, non plus, que sans l'État le nomadisme ait reculé au profit des sociétés sédentaires. Cela ne peut être pensé qu'à partir d'une démarche contrefactuelle, du type « que ce serait-il passé si l'État primitif n'était pas né ? » Ce que ne fait pas James C. Scott.

Le dernier point qui pourrait éloigner James C. Scott de l'éthique de la liberté est sa critique de la hiérarchie, et sa position sur la soumission des subalternes. La hiérarchie, l'obéissance et les inégalités ne sont pas mauvaises en elles-mêmes. Pour le dire autrement, il faut poser préalablement un principe éthique. Ce que ne fait pas James C. Scott. Les libéraux ne condamnent pas, me semble-t-il, l'obéissance en tant que tel. Ils estiment, en revanche, qu'obéir sous la contrainte d'une arme est immoral. Il est plutôt juste de se soumettre à la vérité, d'accepter son impuissance, de féliciter son adversaire lorsque l'on a perdu (sport, jeux, etc). S'il est correct de condamner les inégalités politiques issues de la spoliation d'État (parasitisme), il n'en est pas de même pour les inégalités économiques issues de différentiels de productivité ou d'inventivité. La justice impose seulement que chacun ait selon ses

œuvres. Le livre de James C. Scott a là aussi une position qui ne sied pas à l'esprit de mesure et de justice des défenseurs de l'éthique de la liberté.

Le livre de James C. Scott s'accorde donc bien avec les libéraux sur l'origine de l'État. L'État primitif n'est pas une instance de protection. Il est fondamentalement une organisation violente qui perçoit dans l'agriculture sédentaire la possibilité de vivre en parasite. Il ne peut survivre qu'en mettant une grande partie de la population en esclavage. La servitude est en ce sens une condition de la survie des États primitifs (Grecs). La disparition d'un État primitif n'est pas en ce sens un retour à l'état sauvage, à la barbarie, mais l'opportunité de reconstituer les ordres polycentriques qui ont fait la prospérité des communautés humaines avant la généralisation sur tous les territoires des États environ 1600 après J.C. Ce point d'accord ne rend pas pour autant possible l'assimilation de l'anthropologie anarchiste à l'éthique de la liberté et à sa culture universaliste. Elle ne dit rien non plus sur la proximité ou la distance des États modernes aux États primitifs.

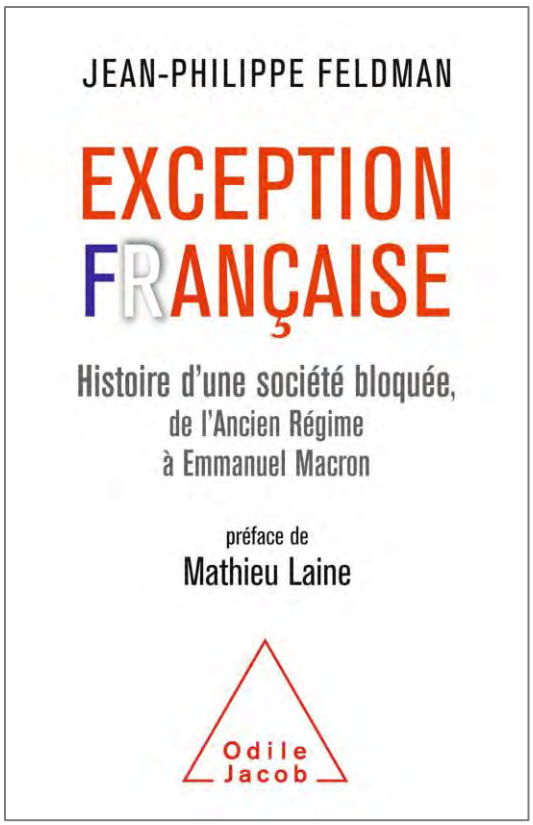

Exception française

Histoire d'une société bloquée de l'Ancien Régime à Emmanuel Macron

De Jean-Philippe Feldman
Odile Jacob, 2020

recensé par
Jacques Garello

Jacques Garello est professeur émérite de l'Université Aix-Marseille. Président de l'ALEPS de 1978 à 2015, il publie depuis 1981 *La Nouvelle Lettre*, hebdomadaire. Il a été l'un des créateurs du groupe des Nouveaux Économistes (1977) et a organisé 38 Universités d'Été de la Nouvelle Économie à Aix en Provence.

Historien de la pensée politique, universitaire juriste et libéral engagé, Jean Philippe Feldman nous inquiète, nous stimule et s'interroge.

Inquiétude : « *Tous les Français sont étatistes et il n'y en a point qui soient libéraux* » (Emile Faguet, p.14)

Stimulation : « *Qu'on mette enfin la liberté à l'épreuve !* » (Bastiat, p. 480)

Interrogation : Macron peut-il réformer *d'en haut ?*

L'historien va tenir le lecteur en haleine tout au long de l'ouvrage : sa plume aérienne et moqueuse, son savoir encyclopédique, sa rigueur scientifique (811 notes tenant 28 pages) incitent à aller chaque fois plus loin.

La méthode choisie par Jean Philippe Feldman y est aussi pour beaucoup. Comme c'est la mode actuellement, il rompt avec la présentation chronologique de l'histoire pour proposer une présentation thématique. Les quatre thèmes qu'il choisit sont : l'étatisme, la monarchie, la centralisation, la religion. Mais bien évidemment pour chaque thème il respecte la chronologie, en remontant jusqu'à Rome (la France est un pays latin) et en terminant sur la Vème République.

L'étatisme

C'est à l'étatisme que Jean-Philippe Feldman consacre ses deux premiers chapitres, et les plus longs. Le Moyen Age se veut moral et religieux plus qu'économique, de sorte que l'argent, le commerce et la propriété n'y trouvent pas leur compte, et sont déjà entravés par de nombreuses lois, et surtout par un état de guerre permanent (p.28). La royauté réussit à centraliser le pouvoir, l'État absorbe la nation et, d'Henri IV à la Révolution, le chrysohédonisme et le mercantilisme inspirent la politique de

Richelieu, et surtout de Colbert, le père des nationalisations, des règlementations des métiers, des nouveaux impôts et taxes, et finalement des déficits publics qui se gonfleront tout au long du 18ème siècle, jusqu'à la réunion des États Généraux. Contrairement aux idées reçues, Jean Philippe Feldman ne croit pas que la Révolution, même dans sa phase première (1789-1793) ait instauré le libéralisme, les « droits de l'homme » à la française donnent en fait au peuple souverain le pouvoir d'encadrer la liberté, « le harcèlement textuel s'impose » (p.53) : 2553 lois pour la Constituante, 2712 pour la Législative, 11210 pour la Convention (en 3 années). Napoléon, qui n'aimait ni le commerce *(qui dessèche l'âme)* ni les commerçants (p.53), porte l'interventionnisme à son maximum, et codifie toutes choses. La Restauration n'y changera rien et la deuxième République socialisante construira le droit du travail et multipliera les grands travaux, que Napoléon III, inspiré par les Saint Simoniens, portera à leur sommet. Le traité de commerce avec l'Angleterre en 1860, salué comme un grand moment libéral, ne produira aucun effet durable sur la croissance française, en net recul par rapport à celle des Anglais, jusqu'à l'effondrement de 1870. Courageusement la IIIème République, dans ses toutes premières années, va rembourser la dette publique, mais la tradition étatiste se retrouvera dans le cadre d'une politique ambiguë : « une économie théoriquement fondée sur le marché mais dont la concurrence se trouve anémiée ; un État théoriquement non interventionniste mais à la pratique protectionniste ; un Parlement attaché aux principes libéraux, mais sensible au lobbying et enclin à l'immobilisme » (Richard Kuisel (p.87).

Socialisme, troisième voie : non au libéralisme

L'ambiguïté disparaîtra avec la fin de la première guerre mondiale, en dépit du succès du « bloc national » aux élections de

1919. Elle disparaît pour ouvrir l'ère du socialisme désormais triomphant. La continuité sera assurée de Laval à Blum, puis à Pétain, puis au programme communiste du Conseil National de la Résistance, puis à De Gaulle et au gouvernement provisoire qui s'en inspirent, puis à la IVème et à la Vème Républiques. Avec la présidence du Général, et en dépit du rapport Rueff Armand, le plan devient une « ardente obligation », la participation ouvre l'ère de la « troisième voie », car :

> « le capitalisme écrase les plus pauvres [...] C'est bien joli l'économie de marché mais si l'on n'y prenait pas garde des pans entiers de notre économie s'effondreraient » (De Gaulle, cité p. 133).

Le « libéral » VGE ouvre l'histoire des déficits budgétaires, en dépit d'une hausse des prélèvement obligatoires qui approchent 40 % du PIB à la veille des élections de 1981. Avec deux septennats Mitterrand l'étatisme socialiste se renforce : nationalisations, planification, dévaluations, dette publique, fonction publique se multiplient.

Jean-Philippe Feldman n'aura pas lâché l'État pour ses méfaits durant des siècles, et il argumente à la perfection sa thèse : ce que nous vivons aujourd'hui est dans la stricte continuité historique, aussi loin que l'on remonte dans le temps. Pire encore : cette tradition résiste à l'alternance droite-gauche, ou royauté-république, ou conservatisme-socialisme. La seule alternance observée est entre « le tout par moi » et le « rien sans moi » (p.105).

C'est avec autant de précision et de pertinence que Jean-Philippe Feldman décrit et dénonce le monarchisme, la centralisation, et le poids de la religion.

Libéralisme et Catholicisme

Sur ce dernier point, je conseille de lire le chapitre 8 consacré à « la fille aînée de l'Église ». A juste titre il dénonce l'incohérence du gallicanisme : le catholicisme doit s'accommoder de la souveraineté nationale, la religion est sous contrôle de la politique. Mais la religion catholique, à travers les encycliques pontificales, condamne la liberté économique – ce qui ne peut cependant accréditer la thèse de Max Weber sur les liens entre protestantisme et capitalisme. Il faut attendre Léon XIII (*Rerum Novarum*, 1891) et la Doctrine Sociale de l'Église Catholique pour trouver une condamnation très claire du socialisme, et une apologie de la propriété privée. C'est avec Jean Paul II (*Centesimus Annus*, 1991) que « l'économie de liberté » est reconnue comme la base de la prospérité et de la convergence des intérêts particuliers. En sens inverse le Pape François verse dans la « théologie de la libération » et visiblement ignore les réalités économiques et sociales contemporaines. Cela conduit Jean-Philippe Feldman à poser la question insolente : peut-on être libéral et catholique ? Il répond en distinguant les « libéraux catholiques », et les « catholiques libéraux » (p.321). Je suis, comme nombre de rédacteurs de ce Journal, un libéral catholique : j'associe la liberté à la dignité de la personne humaine, créée à l'image de Dieu. En revanche un catholique libéral (comme Lamennais) réduit la liberté à ce que prescrivent les autorités catholiques.

Et Macron ?

Peut-il faire appel à la liberté ? Il faut bien en discuter puisqu'il est en titre de l'ouvrage. Le jeune Président a l'ambition de créer une nouvelle société. Mais peut-on réformer une société historiquement bloquée, avec des Français « en avance d'une révolution parce que toujours en retard d'une réforme » (Edgar

Faure, p.481) ? Jean-Philippe Feldman évoque la thèse (bien ancrée chez certains libéraux) suivant laquelle la réforme dans un pays étatiste centralisé ne peut venir que du haut. Comme Bastiat il n'y croit pas (p.480).

Comme en Angleterre, la réforme ne peut venir que du bas, de la pression de l'opinion publique. Mais là est le problème : « L'État, à force d'interventionnisme, émollient, a apprivoisé la société civile, jusqu' à la pervertir » (p.480)

Pourtant, conclut l'auteur :

> « le pessimisme n'est pas de mise [...] S'il y a une exception française longuement forgée plusieurs siècles durant, il n'y a pas de déterminisme qui interdirait aux Français de se réformer et de le faire enfin de manière profonde » (p.482)

Jean-Philippe Feldman nous invite ainsi à libérer la société civile de l'exception française. Il s'y emploie d'ailleurs avec énergie et talent. Pour les lecteurs qui l'ignoreraient il est administrateur de l'ALEPS, membre du Comité de Rédaction du Journal des Libertés, et il est régulièrement intervenu dans les Universités d'Été d'Aix en Provence. Dans le civil il est Professeur agrégé de Droit, il enseigne à Sciences Po, et il est avocat à la Cour de Paris.

SOUTENEZ LE

JOURNAL DES LIBERTES

ABONNEZ-VOUS

ABONNEZ VOTRE ENTREPRISE

ABONNEZ VOTRE UNIVERSITE

ABONNEZ VOS AMIS

Achat d'un numéro* : Volume .... N°..... :

(*) Précisez le volume et le numéro que vous désirez acheter

Tarif normal (frais de port inclus) : ..... 20 €

Tarif de soutien (frais de port inclus) : ..... 30 €

Commande d'abonnement pour 4 numéros, à compter du numéro ..... inclus

Tarif normal (frais de port inclus): ..... 60 €

Tarif de soutien (frais de port inclus): ..... 120 €

Nom, prénom .....

Société, institution .....

Adresse.....

.....

Code postal .....

Ville .....

Pays .....

E-mail .....

Commande et règlement par chèque :

Envoyer votre bulletin d'abonnement

ainsi que votre chèque libellé à l'ordre de « IREF/Journal des Libertés » à :

IREF/ALEPS, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

Vous pouvez également vous abonner et apporter votre soutien financier en vous connectant à notre site en ligne :

https://www.journaldeslibertes.fr

Contact email :

contact@journaldeslibertes.fr

Contact postal :

IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

JOURNAL DES LIBERTES

Ordre de commande publicitaire

La société :

- Dénomination sociale : _____
- Adresse : _____
- Numéro RCS : _____
- Représentée par : _____
- Email : _____
- Téléphone : _____

donne son accord pour publier un encart publicitaire au format 24.2 cm (hauteur) x 17 cm (largeur)

- ✓ sur une page du prochain numéro[1] : 500 € ☐
- ✓ sur une page de chacun des quatre prochains numéros[1] 1 500 € ☐

Je fournirai le bon à tirer de cet encart au plus tard dans les quinze jours suivants.

Je procède à mon règlement par :

- transfert sur votre compte dont RIB ci-dessous ☐
- transfert Paypal ☐
- chèque ci-joint ☐

Relevé d'Identité Bancaire

IREF – INSTITUT DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET FISCALES
199 CHEMIN DU PANORAMA
JOURNAL DES LIBERTES
69300 CALUIRE

Domiciliation
ROTSCHILD MARTIN MAUREL

Identification nationale (RIB)

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
13369	00007	70870804023	70

Identification internationale (IBAN)

IBAN FR76 1336 9000 0770 8708 0402 370

Identification bancaire (BIC)

BMMMFR2A

Contact email : contact@journaldeslibertes.fr

Contact postal : IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

1. Après envoi du bon à tirer de cet encart

Journal des libertés

35, Avenue Mac Mahon, 75017 Paris

journaldeslibertes.fr

WM20-29185-0010-JDL10